

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 16 janvier 2023

Openbare vergadering van maandag 16 januari 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h25 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 17u25 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusées – Verontschuldigen : Mevr. Debaets, Mme Lhoest et M. Mampaka.

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Notulen van de zitting van 19 december 2022

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 19/12/2022 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 19/12/2022 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

M. Weytsman.- Je me permets, au nom de mon groupe, de souhaiter à tout le Collège une très bonne année 2023. Qu'elle soit positive dans l'exécution de ses

projets, dans l'intérêt des Bruxelloises et des Bruxellois.

Le déménagement, si je comprends bien, aura lieu dans deux semaines. Je présume qu'on recevra de votre part une petite explication d'ordre logistique (badge, places...).

Par ailleurs, mon interpellation sur Good Move a été refusée du fait qu'on en a déjà débattu il y a deux mois. Effectivement, le règlement prévoit un délai de trois mois, sauf pour des dossiers relativement importants. M. l'échevin n'a pas organisé de réunion d'évaluation comme il le faisait avant et cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Ce faisant, dans deux semaines, il n'y aura toujours pas trois mois. Or Good Move est un dossier important et j'ai joué le jeu en n'en parlant pas aux trois derniers Conseils communaux. Je trouve que cela nous permettrait d'avoir un débat avec tous les membres de l'opposition qui le souhaitent et la majorité dans deux semaines. Cela me semblerait bon en termes de démocratie. Par ailleurs, je ne sais pas si l'échevin ambitionne toujours d'organiser en zoom ou en présentiel, à sa discrétion, des réunions d'évaluation.

Je dois avouer que je suis un peu déçu, Monsieur le Président du CPAS et Monsieur le Bourgmestre. En effet, lorsque le budget du CPAS nous a été soumis, j'ai demandé à avoir accès à certains documents qui concernent notamment les propriétés de la Ville de Bruxelles et de son CPAS. On m'a répondu qu'il n'y avait pas de problème et que tout se ferait en totale transparence. J'ai dû le demander à plusieurs reprises et j'ai rappelé le règlement d'ordre intérieur, mais on nous renvoie maintenant vers les conseillers du CPAS. J'ai totalement confiance en eux, en particulier en Frédéric Waucquez qui aura accès à ces documents, mais sans pouvoir en prendre des photos ou en disposer. Et donc, moi, je n'aurai pas la liste complète des propriétés. J'avoue ne pas comprendre. Nous finançons le CPAS en partie ainsi que ses propriétés,

évidemment. Je suis conseiller communal et chef de groupe dans l'opposition. Or on ne veut pas m'autoriser à prendre une photo ou à recevoir une copie. Nos amis Ecolo ont fait campagne sur la transparence et la bonne gouvernance. J'estime que tous les citoyens devraient avoir accès à la liste des propriétés, c'est tout ce que je demande. Je suis conseiller communal depuis 2012. Puis-je aussi avoir accès ou lire ces documents avec les conseillers du CPAS ?

M. Coomans de Brachène.- Je regrette que le Conseil communal débute systématiquement sans quorum dans la majorité.

M. le Bourgmestre.- Beaucoup de conseillers éprouvent des difficultés à arriver à l'heure. Si vous le souhaitez, nous pouvons retarder l'heure des séances du Conseil communal.

Mme Vivier.- Je le confirme. Cela pose même un problème de démocratie, car certains ne peuvent assister au Conseil parce qu'ils travaillent.

Mme la présidente.- Cela fait partie des points en discussion dans le cadre de la révision du règlement d'ordre intérieur, mais jusqu'ici, il n'y a pas de consensus sur la question. Or tout le monde doit être d'accord.

M. Weytsman.- C'est la troisième fois que mon groupe assure le quorum. Nous soutenons cette demande.

M. le Secrétaire communal.- Un document va vous être remis avec le plan de la nouvelle salle du Conseil. On se voit le 23 au huitième étage du Brucity pour le ROI. Je propose donc de nous rencontrer une demi-heure avant ou après la réunion pour parler des aspects pratiques de la salle et de son accès pour le 30. En tout cas, je vais déjà vous donner le plan avec les places prévues par groupe

politique.

M. Dhondt, échevin.- On avait prévu ces sections spéciales jusqu'en décembre. Si vous voulez qu'on les poursuive, je n'y vois aucune difficulté, mais je ne sais pas si c'est vraiment nécessaire. On peut toujours poser des questions dans mes sections habituelles.

M. Wauters.- J'ai demandé à de multiples reprises que les sections du vendredi soient espacées de manière plus large. Participer à des sections qui se suivent à dix minutes d'intervalle, c'est possible pour un très grand groupe, mais pour un petit groupe, c'est vraiment compliqué, parce qu'il y a une série de thématiques et de questions techniques que l'on ne peut pas, physiquement, aborder. Et parfois, on me fait remarquer en séance du Conseil que j'aurais dû poser ma question en section le vendredi. Monsieur Dhondt, si vous organisez une section spéciale le vendredi, il faut au moins qu'on ait une demi-heure. Faute de cela, ce n'est pas gérable.

M. Dhondt, échevin.- Je propose qu'avec M. Wauters et M. Weytsman, nous cherchions un moment qui vous convienne. Je pense que ce sera plus facile que de déplacer toutes les sections.

M. Weytsman.- Ma question principale était de savoir si nous pourrions discuter de ce point au prochain Conseil communal. J'estime que nous n'abusons pas. Souvenez-vous, les membres du Collège qui étaient dans la majorité ont pu feuilletonner sur un fameux dossier dans le nord de Bruxelles à chaque séance du Conseil, quasiment. En outre, je revenais avec la même interpellation pour faire un état des lieux, quartier par quartier, de ce qui fonctionnait et de ce qui ne fonctionnait pas.

M. Dhondt, échevin.- Vous demandez un débat public. Je n'ai aucun souci à mener un tel débat lors du prochain Conseil communal.

M. Zian, président du CPAS.- Faisant suite à votre demande, monsieur Weytsman, la discussion a eu lieu puisque vous avez envoyé un mail au secrétaire communal, qui nous l'a transmis. J'ai quand même deux petites remarques à formuler.

Vous invoquez le règlement d'ordre intérieur et la loi communale, qui ne sont pas applicables au CPAS. Le CPAS est régi par la loi organique de 1976 et l'ensemble des conseillers qui composent le Conseil de l'action sociale, y compris les élus MR, ont accès aux documents. Lors de la discussion qui a eu lieu mercredi passé au CPAS, j'ai convenu que les documents seraient mis à disposition. Il n'y aura pas de distribution, compte tenu de la nature même de ce type de documents. Donc, nous sommes arrivés à un accord et le groupe MR en a pris acte.

Les conseillers communaux, à ma connaissance, ne peuvent pas avoir accès à ces documents.

M. Weytsman.- Non seulement les conseillers communaux peuvent y avoir accès, mais tous les citoyens également. Il y a des conventions internationales qui nous le rappellent.

Je trouve que le règlement est interprété de façon un peu large parce que, selon moi, l'administration inclut l'administration du CPAS. Je ne suis pas juriste spécialisé, mais je demanderai à la tutelle si elle en a la même interprétation que vous. Entre-temps, je le demande publiquement. Je suis prêt à me rendre au CPAS et à me retrouver dans le même local que le conseiller. Pourquoi est-ce que je ne le pourrais pas ? Le conseiller ne pourra pas m'informer facilement,

puisqu'il ne pourra ni prendre une photo ni avoir copie de cette liste. On ne va pas lui demander de la recopier sur un bout de papier ni de l'étudier par cœur, sauf s'il peut prendre des notes. Le groupe MR a demandé à de nombreuses reprises d'avoir accès à ces documents, ce qui lui a été refusé. Je vous demande si je peux y avoir accès. Cela est déjà arrivé une fois dans le cadre de Good Move. Si on me dit que c'est confidentiel, soit, mais en l'occurrence, je ne vois pas très bien en quoi la liste des propriétés de la Ville de Bruxelles sur son territoire serait confidentielle.

M. Zian, président du CPAS.- Sur l'interprétation des dispositions légales applicables au CPAS, nous avons des divergences de vues. Je pense qu'il vaut mieux approfondir cette question. Mais, bien entendu, tous les élus de toutes les factions politiques qui composent le CPAS ont accès aux documents, comme j'ai eu l'occasion de le dire. Ils seront donc mis à la disposition des élus MR. Je pense que c'est M. Waucquez qui souhaitait avoir accès à ce document.

M. le Bourgmestre.- Il faut juste nous mettre d'accord. Cela mérite, Madame la Présidente, qu'on fixe les normes, car il ne faudrait pas donner l'impression que l'on cache des documents qui, en fait, sont consultables. En revanche, il faut trouver une juste mesure. Sachant le nombre de choses que les citoyens peuvent connaître à travers la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), il n'y a pas de raison que des élus ne puissent pas les consulter. Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit. Il faut juste fixer un cadre pour ces listings. Il existe aussi un cadastre de nos propriétés. Cela ne me semble pas être secret.

M. Weytsman.- J'entends ce que vous dites, mais cela fait trois ans que le groupe MR le demande au Conseil communal et au CPAS. Mais maintenant, grâce à ma demande, c'est fait. Je propose une solution très concrète. Frédéric

Waucquez aura accès à ces documents. Est-ce que je ne pourrais pas être présent en même temps que lui, le même jour, à la même heure et dans les mêmes conditions ? Je trouve absurde de ne pas pouvoir avoir de copie ni prendre de photos. Je ne sais pas pourquoi. Je ferai vérifier tout cela par la tutelle.

M. le Bourgmestre.- On vous dira ce qu'il en est avant la fin de ce Conseil, le temps de vérifier avec nos juristes.

M. Coomans de Brachène.- J'entends que les personnes des maisons de quartier passent régulièrement dans les propriétés du CPAS. Il faudra m'expliquer comment elles peuvent avoir accès à vos listings ?

M. le Bourgmestre.- Elles font leur travail. Ce sont des employés du CPAS (chapitre XII de la loi organique). Monsieur Coomans de Brachène, je suis désolé, mais vous ne connaissez pas votre dossier. Les employés des maisons de quartier, ce sont des employés du CPAS.

On mélange deux choses. M. Weytsman demande à avoir accès à un cadastre, ce qui me semble être une demande correcte. Nous lui répondrons avant la fin de ce Conseil.

Mme la présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, les projets de procès-verbal des séances du 12/12/2022 et du 19/12/2022 ont été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zittingen van 12/12/2022 en van 19/12/2022 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Mme la présidente.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 119 à 122, 124 et 127 à 132 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 12/01/2022.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 119 tot 122, 124 en 127 tot 132, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 12/01/2022.

Mme la présidente.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 110 à 118, 123, 125, 126 et 142 à 146 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 12/01/2022.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 110 tot 118, 123, 125, 126 en 142 tot 146 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 12/01/2022.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

M. Weytsman.- Je consulte encore l'ordre du jour du Conseil communal le lundi matin, mais pas à midi ni l'après-midi, parce que j'ai des réunions. Lorsque des points sont ajoutés, serait-il possible de nous les envoyer par email. J'avoue que j'ignore même les points que je vais approuver.

Mme la présidente.- Je trouve que c'est une bonne proposition pour éviter, dans les heures qui précèdent le Conseil, de devoir systématiquement vérifier sur la plateforme s'il y a des nouveautés.

M. le Secrétaire communal.- Ils sont envoyés le jeudi par mail. Ils sont repris au supplément.

Communications - Mededelingen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la Présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

- asbl Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles, en abrégé Ecole de Sports de l'U.L.B. au 31/12/2021 ;
- Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre asbl, au 31/12/2021, Unie van Handelaars en Zelfstandigen van Heembeek-Center vzw, op 31/12/2021 ;
- SKINFAMA asbl, au 31/12/2021 ;
- asbl "Bravvo - Bruxelles Avance - Brussel Vooruit, au 31/12/2021, vzw "Bravvo - Bruxelles Avance - Brussel Vooruit" op 31/12/2021.

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint. Elle a été complétée par :

- deux questions d'actualité de Mme AMPE et de M. WEYTSMAN concernant la fermeture du Fuse en protestation des normes strictes de bruit ;
- trois questions d'actualité de MM. BAUWENS, WEYTSMAN et JOLIBOIS concernant un nouveau décès dans une cellule du commissariat de police de Bruxelles ;
- une question d'actualité de M. WEYTSMAN concernant les accusations contre l'association Les Cuisines Bruxelloises qui ternissent la réputation de la Ville de Bruxelles.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform. Het werd aangevuld met:

- twee actualiteitsvragen van mevr. AMPE en dhr. WEYTSMAN betreffende de sluiting van "Fuse" uit protest tegen strenge geluidsnormen;
- drie actualiteitsvragen van dhrn. BAUWENS, WEYTSMAN en JOLIBOIS betreffende een nieuw overlijden in een cel van het politiecommissariat van Brussel;
- een actualiteitsvraag van dhr. WEYTSMAN betreffende de beschuldigingen tegen de vereniging "De Brusselse Keukens" die de reputatie van de Stad Brussel aantasten.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 1 – Punt 1

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Het is een klein beetje een technische vraag, maar ik was verontschuldigd bij de secties, dus ik stel ze hier in de Gemeenteraad. Maar ik lees in het document: de Studie Centrale Lanen – het is een beetje een algemene titel. En als ik dan het document bekijk, citeer ik daaruit dat het gaat over 'aanvullende verzoeken aan het studiebureau in het kader van anti-terrorisme inrichtingen.' Dus dan vroeg ik mij eigenlijk af waar we het hier concreet over hebben, over welke studie dit gaat, welke aanvullende 'anti-terrorisme inrichtingen' we voorzien in de centrale lanen. Ik verwijs naar een vraag aan de Burgemeester, ondertussen toch zeker

een goede twee jaar geleden, misschien twee en een half jaar geleden, waarbij ik heb gevraagd hoe de centrale lanen zijn voorzien op eventuele aanslagen die daar onder meer ook gebeurd zijn in Nice en in andere steden met voertuigen en dergelijke meer. En vroeg ik mij af of er daar in de tussentijd nog nieuws over is, of de Burgemeester kan toelichten welk studiewerk er verricht is. Want het is op vraag van de Stad dat dit gebeurt. Welke studie wordt hier uitgevoerd?

De Burgemeester.- Het draait om de beschermingsmiddelen die we willen gebruiken voor de centrale lanen. Het is in het bijzonder een studie van de politiedienst, maar ik zoek de exacte antwoorden met mijn medewerkers. Voilà, ik heb een beetje tijd nodig.

Point 2 – Punt 2

M. Coomans de Brachène.- Renobru, c'est un tel échec pour la Ville de Bruxelles et son CPAS que j'ai du mal à savoir par quel bout commencer. Sur papier, soyons clair, c'est un beau projet, mais sur papier seulement. Parce qu'aujourd'hui, force est de constater que Renobru, ce sont des millions d'euros qui ont été perdus, dilapidés, jetés par les fenêtres, en plus d'une situation catastrophique pour les personnes qu'on a prétendu vouloir former à cette occasion.

Sur papier, c'est très bien. On crée une structure qui permet à des personnes de se former pour rénover des immeubles publics. On profite de l'occasion, évidemment, pour mettre ces immeubles sur le marché public. Mais dans les faits, la gestion, l'encadrement et la lâcheté politique ont été tels qu'on a perdu des millions. Or on aurait pu faire de cela un outil extraordinaire. Je me tourne vers Mme Ben Hamou. Je pense qu'elle aurait été heureuse d'avoir un tel outil. Si on avait voulu le faire fonctionner, cela aurait pu être un levier formidable

pour activer les bâtiments publics.

Chaque fois qu'un locataire quitte un logement, il faut en moyenne trois mois pour que ce dernier soit remis sur le marché. Trois mois, c'est énorme ! Or nous avons la possibilité d'avoir des équipes mobilisables directement : quelqu'un quitte un logement le 31, le 1^{er} ou le 2, on fait un état des lieux, le 10, on repeint et le 15, on peut déjà le remettre sur le marché. Au pire des cas, on perd un mois. Dans les faits, aujourd'hui, on en est toujours à trois mois.

Au moins 4 millions € ont été perdus, selon moi, pour une bonne soixantaine de bâtiments qui ont effectivement été restaurés, mais souvent dans des circonstances dramatiques, voire honteuses, car cela n'a même pas permis de remettre ces bâtiments en conformité, ni avec les règles d'urbanisme ni avec les normes incendie. Vous imaginez la situation ? Des dizaines de bâtiments restaurés sans qu'ils soient conformes aux normes d'urbanisme et d'incendie. C'est consternant, c'est complètement hallucinant.

On va clôturer volontairement l'association, finaliser sa liquidation. Je me demande ce qu'il est advenu des bâtiments occupés à Bockstael et rue de la Reine. Où en est-on par rapport à ces édifices ? Qu'est-ce qui a été fait ? Où est passé le personnel à qui on a fait beaucoup de promesses ?

Je veux rendre hommage à Mme Buggenhout qui, ces dernières années, a participé à des conseils d'administration dans l'opposition et a fait beaucoup pour remettre les choses à flot. Malheureusement, on a tiré la prise, par lâcheté politique. Les personnes soi-disant formées ne l'ont pas été à la hauteur de l'enjeu.

Je crois qu'il y a également eu un vrai problème avec les achats. Les vols ont été nombreux. On commande des quantités considérables, on les met sur des chantiers le vendredi soir, et des personnes travaillant pour Renobru vont les vendre le week-end sur d'autres chantiers. On peut imaginer que les pertes ont été hallucinantes. Une gabegie que tous les Bruxellois vont payer pendant des années.

Outre les deux bâtiments dont je parlais, qu'est devenu le personnel encadrant ? N'y avait-il pas moyen de sauver la structure et de la ramener à un niveau normal ? Connaît-on le montant officiel des pertes cumulées depuis la création du projet X, devenu Renobru ?

Mon groupe aurait du mal à approuver une telle dissolution. Nous voulons d'abord consulter les pièces du dossier. Je demande à ce que le secrétariat du Conseil communal me fournisse les pièces de Renobru (projet X) pour l'intégralité des exercices, parce qu'on n'y voit pas clair. Il y a clairement beaucoup trop d'inconnues et je veux pouvoir faire le calcul des pertes cumulées dans cette structure. Ce dossier donne l'impression d'un immense gâchis et j'espère qu'on sera plus attentif à l'avenir s'agissant de ce type de structure.

De heer Vanden Borre.- Ik sluit me eigenlijk aan bij de zeer kritische terechte bedenkingen van collega Coomans de Brachène. Eerlijk gezegd is het toch wel ontstellend, opnieuw, hoe we, hoe u, hoe deze meerderheid omgaat met zo'n belangrijke beslissing en hoe weinig transparantie, hoe weinig informatie we hier krijgen vanuit de Gemeenteraad. Ik denk dat de geschiedenis al in een notendop is aangegeven. De stads-vzw is opgericht in 2006 en heeft sindsdien eigenlijk altijd in een soort van schimmige sfeer geopereerd. De sfeer van onduidelijkheid, de sfeer waarbij het zeer onduidelijk was wat eigenlijk de meerwaarde was. Op papier lijkt dat duidelijk: gebouwen renoveren en mensen

opleiden. Lijkt mij een prima doelstelling. Daar bestaat bijvoorbeeld ook vzw Fix aan Nederlandstalige kant voor, en dergelijke meer. Dat is op papier een goede doelstelling, denk ik, maar in de praktijk was het altijd onduidelijk wat de concrete resultaten waren van deze organisatie. En dat blijkt ook al sinds 2018, toen heeft er zich een tekort van bijna twee miljoen euro opgestapeld door Renobru. En opnieuw op dat moment was er geen enkele informatie-uitwisseling met de Stad. Of met de Gemeenteraad, beter gezegd. En het is eigenlijk de vraag, opnieuw: wat is er sindsdien gebeurd? We hebben gewoon geen enkele informatie over de methodiek van die organisatie, over de opgestapelde tekorten, over wat er met het personeel gebeurt, over wat er aan eventuele opvolging is. Er is gewoon niets, niets, niets van informatie die wordt gedeeld. Ik klik op de beslissing, het ontwerpbesluit dat de Gemeenteraad hier moet nemen vandaag: het is ocharme één pagina. Één pagina. En eigenlijk moet ik zeggen een halve pagina, want de helft van het blad is gewoon leeg waarbij in enkele zinnen dan wordt aangegeven dat die Renobru-organisatie wordt opgedoekt.

Maar vele vragen blijven toch onbeantwoord. Hoe heeft deze organisatie al deze jaren nog kunnen functioneren? Welke middelen werden daarvoor uitgetrokken? Hoeveel heeft de Stad Brussel, hoeveel heeft het OCMW nog al deze jaren gestoken in deze organisatie en wat zijn de resultaten daarvan? Hoeveel panden werden er eventueel gerenoveerd? Hoeveel mensen werden er opgeleid? Wat gebeurt er met deze mensen? Wat gebeurt er met de middelen? Wat gebeurt er met de activa en de passiva van deze organisatie? Niets daarover! Geen woord! Wij krijgen gewoon nul informatie vanuit de Gemeenteraad over wat er nu zal gebeuren met deze organisatie en hoe deze zal ontbonden worden en wat de gevolgen zijn voor Stad Brussel; niets.

En ik kijk ook naar de partners van Ecolo-Groen: jullie zitten er samen in, beste meerderheid, en DéFI ook. Eerlijk gezegd, we weten het allemaal: dit is een PS-boîte, dit is jarenlang beheerd, het gaat terug tot Yvan Mayeur en Peraïta,

welluidende namen hier in de Gemeenteraad, fantastische herinneringen hebben we aan die mensen. Dus daar, denk ik, zijn alle problemen begonnen. Maar nu, beste collega's van Ecolo-Groen, zitten jullie ook in de meerderheid, ondertussen bijna vier jaar. Wat hebben jullie gedaan om dergelijke schandalen mee uit te spitten, om hier meer informatie over te verstrekken aan de Gemeenteraad? Want als ik de documenten bekijk; er staat gewoon niets in. Dit is een totaal gebrek aan transparantie. Zo een beslissing kunnen wij, denk ik, gewoon niet goedkeuren vanuit de Gemeenteraad. Zelfs als we misschien de doelstelling zouden kunnen steunen, zijn er gewoon veel te veel vragen onbeantwoord. Dus ik vraag gewoon eigenlijk een beetje deugdelijk bestuur, een beetje informatiedeling met de Gemeenteraad, want dat is totaal ontbrekend hier vandaag, totaal ontbrekend, we hebben gewoon niets van informatie.

M. Wauters.- Renobru était pour moi un projet extrêmement intéressant sur papier, mais ses résultats sont clairement décevants. Selon moi, cela découle d'une mauvaise gestion de cette association. Dans un premier temps, on pourrait se dire que c'est bien, en matière de bonne gouvernance, de réduire un peu le nombre d'asbl satellites de la Ville, mais je pense que c'est malheureusement l'arbre qui cache la forêt.

Comme M. Coomans de Brachène, je pense qu'il serait intéressant de disposer des chiffres pour comprendre comment les choses se sont passées. Je rappelle que mon groupe ne siège plus au conseil d'administration depuis la présente législature. Ce qui m'intéresse aussi, c'est le bilan financier de cette expérience. Quelles sont les pertes générées par Renobru ?

J'espère que vous pourrez répondre à nos questions de manière assez claire pour que nous connaissions les tenants et les aboutissants qui font qu'aujourd'hui, vous nous soumettiez un point visant la dissolution de l'association Renobru.

M. le Bourgmestre. - Il s'agit d'un chapitre XII du CPAS. Il faut quand même rappeler l'origine du projet. Cela a été un instrument extrêmement utile, notamment pour lutter contre l'effet pervers de la gentrification des contrats de quartier. Au départ, cela s'appelait Projet X. On avait remarqué que, parfois, on ne rénove pas les bâtiments de certains quartiers pour les habitants initialement visés. L'idée était de travailler sur le quartier Anneessens, qui s'inscrivait dans le contrat de quartier Notre-Dame au Rouge à l'époque.

M. Coomans de Brachène parle de formation, mais la formation n'était qu'un petit aspect d'un projet qui permettait de rénover des logements dont les propriétaires n'avaient pas toujours les moyens d'engager des travaux. Par exemple, un propriétaire qui occupait le rez-de-chaussée se disait prêt à faire rénover le reste et à céder le bail pour neuf ans. En gros, ce mécanisme ressemblait à celui de l' AIS.

Mais, à un moment donné, on en était arrivé à acheter du logement et à sortir du cadre de notre mission initiale. Je pense que la gestion de la structure était plutôt saine. Depuis longtemps, l'avenir de Renobru était en discussion. Fallait-il continuer ? Était-ce un bras armé utile ou non ? Je veux remercier les conseillers de l'Action sociale qui ont dit non, à un moment donné. Il faut aussi qu'on accepte, dans cette Ville, le fait que des actions peuvent s'éteindre parce qu'elles ne sont plus utiles à ce moment-là.

Je voudrais aussi défendre le bilan. Ce mécanisme a permis à beaucoup de gens de rester dans leur quartier dans le cadre d'un contrat de quartier, et cela, dans des bâtiments rénovés. Beaucoup de familles ont trouvé un logement grâce à ce projet.

M. Zian, président du CPAS.- Ce rappel historique vient fort à propos parce qu'il est assez facile d'être amnésique, surtout quand on siège sur les bancs de l'opposition pour critiquer tous azimuts. Ce projet a été fort utile, notamment en mettant en place un certain nombre de conventions avec des propriétaires qui n'avaient pas les moyens de rénover. Donc, on se substituait aux propriétaires, on passait des conventions et le Projet X devenait le bailleur des locataires après de profondes rénovations dans les bâtiments.

La mission de Renobru, ce ne sont pas les mises en état locatif. Le propre de la mission de Renobru, ce sont les rénovations lourdes. À cela s'est joint un projet d'insertion socioprofessionnelle de travailleurs sous contrat article 60 qui étaient formés à cette occasion pour procéder auxdites rénovations. Ce projet né en 2006 a bien fonctionné et a permis qu'un certain nombre d'immeubles soient rénovés et que des locataires précaires disposent d'un logement à faible loyer.

Il se fait qu'au fil des années, le modèle économique de Renobru est devenu complètement obsolète et n'avait plus, voire très peu de cohérence économique. En effet, on l'a vu à de nombreuses reprises, il fallait renflouer les caisses par le biais du CPAS ou de la Ville. Et le dispositif de statuts article 60 ne fonctionnait plus très bien. D'ailleurs, je vous rappelle que l'opposition, en particulier M. Ceux, demandait assez régulièrement à la majorité de procéder à la dissolution parce qu'effectivement, la conclusion était que le modèle économique n'était plus opérant et qu'il s'agissait d'envisager petit à petit la fin de cet organisme. Le processus de dissolution a été lancé il y a de nombreux mois par le conseil d'administration où sont représentés tous les groupes politiques du Conseil communal, et nous arrivons au terme dudit processus.

Je ne dispose pas encore des éléments bilantaires. Le notaire doit encore les produire. Je pense qu'il y aura encore, au prochain Conseil communal, une

modification budgétaire émanant du CPAS, qui nous permettra d'inscrire une fonction spécifique au budget de façon à intégrer dans notre comptabilité ce qu'on appelle l'apport d'universalité, c'est-à-dire l'actif et le passif de Renobru.

L'ensemble du personnel a été intégré au CPAS. Cela donne un peu plus de facilité et de transparence à la gestion de cet organisme. Et donc, tous les travailleurs ont été intégrés au sein de la régie du CPAS, l'opérateur naturel qui procède désormais à toutes ces opérations immobilières.

M. Coomans de Brachène.- Je n'ai pas reçu réponse à mes questions, même la plus basique, à savoir ce que sont devenus les deux bâtiments. Je pense que c'est important, puisqu'ils font partie de l'actif de Renobru. Or, on nous dit qu'il n'y a plus d'actif, plus de passif...

(Colloques)

M. le Bourgmestre.- M. Zian ne vous a pas dit cela, monsieur Coomans de Brachène. Il vous a dit qu'il allait communiquer le bilan. Il faut écouter les réponses du président.

M. Coomans de Brachène.- Il est quand même indiqué « dissoudre volontairement l'association et clôturer sa liquidation à défaut d'actif et de passif ». J'ai besoin de comprendre.

M. le Bourgmestre.- La liquidation d'une structure prend un certain temps.

M. Coomans de Brachène.- Ces deux bâtiments ont été achetés avec des subsides importants.

M. le Bourgmestre.- C'est un chapitre XII.

M. Zian, président du CPAS.- L'ensemble du patrimoine bâti et non bâti constitue ce qu'on appelle l'apport d'universalité. Donc, l'ensemble de ces éléments seront intégrés au CPAS, comme le personnel. Mais je ne pourrais pas vous dire où en est l'équilibre entre le passif et l'actif. Ce travail est en cours.

M. Coomans de Brachène.- Dès lors, je pense que le libellé est inapproprié. Par ailleurs, limiter la mission de l'asbl à la lutte contre la gentrification, c'est un peu réducteur. J'ai été administrateur du Projet X avant qu'il ne change de nom, au début, en 2006, et j'ai pu regarder par le petit bout de la lorgnette, parce qu'à l'époque, on était invités à une réunion par an dans un bureau du CPAS. On nous donnait au dernier moment quelques notes, quelques éléments. D'ailleurs, à plusieurs reprises, je m'en étais inquiété en disant que sur la base de ce qu'on recevait, on ne pouvait pas juger de la situation. Limiter sa mission à un problème de formation est également réducteur.

Je vous parle de gabegie parce que la gestion de ce projet a été catastrophique. On a placé dans cette structure des personnes extrêmement proches du parti Socialiste qui n'ont pas fait leur travail de gestion. Je suis prêt à donner les noms si nécessaire et à qui le veut. On n'a pas fait le nécessaire. Chaque fois qu'il y avait un problème, on cachait la poussière sous le tapis. Et on se retrouve avec un CPAS qui doit éponger des millions d'euros de dette. Le CPAS devra certainement éponger une dette de l'ordre de 5 millions, et cela, au détriment des allocataires sociaux du CPAS. C'est ça qui me fait mal, le manque de gestion adéquate. Je pense qu'en 2023, un CPAS peut avoir une comptabilité analytique. Or j'entends que ce n'est même pas le cas. Pas de comptabilité analytique pour un CPAS qui brasse 300 millions € !

On en arrive à des dérapages parce qu'on ne fait pas attention. On ne sait pas très bien ce qui entre, ce qui sort, où on en est. On gère au petit bonheur la

chance. Monsieur le Bourgmestre, vous qui avez été chargé des budgets et comptes de la Ville pendant des années, j'espère que vous aurez à cœur de gérer cela à l'avenir avec un petit peu plus de sérieux. On nous dit que c'était un excellent outil, mais alors, il fallait le pérenniser. J'ai du mal à comprendre. On s'est rendu compte qu'on n'arrivait pas à le gérer. Des millions étaient là, avec des dizaines de contrats qui n'étaient pas honorés. Cela nous mettait en porte-à-faux. Il a fallu répondre à ces contrats, quitte à ce que cela nous mette encore plus dans l'embarras. Les contrats ont été travaillés à la petite semaine. On s'engageait à rénover une habitation sans avoir réalisé de véritable étude. Ensuite, même si on voulait se défaire de ce contrat, on n'en avait plus la possibilité, car cela nous aurait coûté encore plus cher.

Comment en est-on arrivés à conclure des contrats aussi absurdes ? C'est de l'argent du contribuable qui est affecté à une mission importante, à savoir celle du CPAS. Encore plus que pour les autres budgets, il doit être bien géré. Et manifestement, cela n'a pas été le cas. On est loin de la cohérence politique dont vous parlez. Nous n'allons pas voter votre proposition de dissoudre l'association. Je demande aux services de la Ville de Bruxelles de me fournir les documents utiles pour que nous puissions juger de la situation et du trou dans la caisse que cela représente pour le contribuable bruxellois.

De heer Vanden Borre.- Ja, het is weer een ontstellend zwak antwoord. Ik heb de Burgemeester in al die jaren misschien nog nooit zo zwak zien antwoorden als vandaag. Geen enkele aanzet tot antwoord. Het was gewoon totaal onder de lat door. Geen enkele vraag is op dit moment beantwoord en meneer de voorzitter van het OCMW doet er nog een schep bovenop. In totale nietszeggendheid is dit echt wel een absoluut meesterwerk. Een vraag voor transparantie wordt beantwoord met quotes als: 'Veel families werden geholpen.' Ja, daar zijn we absoluut niets mee. Dus kan u dat gewoon concreet maken, wat

die vzw Renobru de afgelopen jaren eigenlijk heeft gedaan? 'Beaucoup de familles geholpen'; daar weten we dus absoluut niets mee. Geen enkele transparantie wordt daarbij afgelegd aan de Gemeenteraad. En ook wat betreft een andere doelstelling: hoeveel mensen werden er opgeleid? Weet ik veel, we hebben er het raden naar. De Burgemeester zegt: 'Het was niet zo gemakkelijk als gedacht.' Sorry, maar dat is totaal geen verantwoording. En ook: hoeveel gebouwen werden er uiteindelijk gerenoveerd en met welke budgetten? Ook geen antwoord. Blijkbaar heeft de OCMW-voorzitter daar vandaag nog helemaal geen zicht op. Hij heeft er een beetje het raden naar. Hoeveel middelen er nog eventueel verschuldigd zijn, de activa en passiva, daar hebben we ook het raden naar. Blijkbaar weet de OCMW-voorzitter dat zelfs vandaag niet, of meent het niet te moeten weten. Dat is toch gewoon wanbeheer. Wanbeheer is dat! Maar echt wanbeheer van de ergste soort. Dat is gewoon belastinggeld verspillen, weggooien, in een put steken en toedekken en we moeten daar vooral geen vragen meer over stellen. Dat is gewoon wanbeheer, meneer de OCMW-voorzitter. U schudt van nee, maar geef me dan antwoorden. Geef de belastingbetaler, geef de Brusselaar antwoorden. Wat is er gebeurd met die organisatie de afgelopen jaren? Hoeveel belastinggeld is er naartoe gegaan en wat zijn de resultaten?

En bij gebrek aan antwoorden kan ik alleen maar schepen Bart Dhondt citeren. Ik citeer u, schepen Dhondt. In 2018 zei u dat u 'niet te spreken was over het gebrek aan transparantie.' U hekelde de flauwe reactie van Burgemeester Close. Ik citeer: 'Hij zegt wel dat alles in orde kan komen, maar weigert elke vraag te beantwoorden. Op dit moment weet niemand waar het probleem zich bevindt en zo zal Renobru ook niet uit zijn fouten kunnen leren. Dat creëert opnieuw een schandaalsfeer', einde citaat. Dat zijn uw woorden, meneer Dhondt. Dat zijn uw woorden. Ja, dat zijn uw woorden, maar vandaag is het gewoon copy-paste. 2018, 2023, het is gewoon copy-paste. Ja, leg dan verantwoording af, als u het nu allemaal weet in het bestuur. Ja, dan kan u toch eventueel antwoorden op al

die vragen die hier gesteld zijn. De Burgemeester weigert het te doen, de OCMW-voorzitter zegt ook: 'Trek uw plan.' Misschien weet u dan meer, in de meerderheid. U vond het toen een schandaal in 2018. Misschien kan u nu dan wel die antwoorden geven.

Maar ook meneer Jolibois, vandaag ook lid van de meerderheid. U was bestuurslid bij Renobru. Bestuurslid! En hij heeft ook toen gezegd dat er foute beslissingen werden genomen. Maar hij zei: 'Een financieel evenwicht zal voor 2020 zijn.' Dat heeft meneer Jolibois gezegd in 2018. Hij zei: 'Ja, dat komt allemaal wel goed.' Hij zit vandaag in de meerderheid. En vandaag is het blijkbaar allemaal niet goedgekomen. Nee, we zitten met een, hoe moet ik het noemen, faillissement van de ergste soort, gewoon door het pure wanbeheer, en hij weigert elke transparantie af te leggen aan de Gemeenteraad.

Dus, beste vrienden van Groen-Ecolo, beste vrienden van PS, jullie zijn allemaal in hetzelfde bedje ziek. Er is geen transparantie, er is gewoon wanbeheer bij de structuren van de Stad en de belastingbetaler zal de factuur wel betalen. Zeg ik iets fout? Precies niet, ik word niet echt tegengesproken. Er wordt gewoon verder geknoeid met publieke middelen, het is gewoon *rien, rien, rien n'a changé, tout, tout va continuer* hier met deze linkse meerderheid. Het is gewoon geld verspillen alsof er geen morgen is.

M. Wauters.- Tout à l'heure, le bourgmestre a dit que le Projet X avait tout son sens et le président du CPAS a cité M. Christian Ceux. À l'époque, avant 2018, il était très féru de la chose. Dans son action politique au CPAS et à tous les endroits où il a siégé, il a eu à cœur que ce soit bien géré. Une des raisons fondamentales pour lesquelles il demandait la cessation de Renobru, c'est l'hémorragie financière. Donc oui, il y avait un problème de gestion. Aujourd'hui, vous héritez du dossier. J'insiste pour que les pièces financières nous soient communiquées. C'est une question de transparence, aussi. On a besoin de savoir ce qu'il en est des pertes, à mon avis importantes.

Contrairement à ce que disait le Bourgmestre, je pense qu'aujourd'hui plus que jamais, vu la crise que nous vivons et celles qui s'annoncent, ce type de projet a tout son sens. C'est un peu une déformation de la réalité, de dire que ce projet avait tout son sens, mais qu'il faut accepter que certaines choses ne sont plus nécessaires. Je pense que plus que jamais, dans les mois et les années qui viennent, il sera utile, pour éviter la gentrification dont on a parlé tout à l'heure, d'offrir des solutions.

Par ailleurs, diminuer le nombre de structures est une bonne chose, mais si tout est rapatrié au CPAS, il sera utile de savoir dans quelle mesure vous pourrez répondre à une demande qui continuera d'exister.

Je demande à pouvoir consulter les comptes le plus vite possible. Aujourd'hui, je m'abstiendrai faute de disposer des éléments utiles. Contrairement à ce que vous avez dit, tous les groupes du Conseil communal ne sont pas représentés au conseil d'administration, en l'occurrence pas le mien. Voilà exactement ce qui ne me permet pas de juger comme il faut de la situation. J'attends que vous veniez avec ces chiffres rapidement.

Point 5 – Punt 5

M. Wauters.- Voilà encore des dépenses qui s'accumulent de manière assez importante. Je rappelle que mon groupe n'a pas non plus de représentant à la Régie.

On parle de consultation, mais on n'évoque qu'un seul opérateur économique. Pourquoi ? Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable. Combien d'offres ont-elles été reçues ? Comment s'est effectué le choix ? Je m'excuse de poser cette question ici, mais comme nous n'avons pas de

représentant dans la structure, c'est un peu compliqué pour nous.

À combien s'élève le total du budget déjà inscrit dans le cadre du musée de la bière, ou « Beer Project », depuis qu'il a été lancé ?

M. Coomans de Brachène.- Le nouveau musée de la bière s'appellera « Belgium Beer World ». Il a déjà changé trois fois de nom, mais j'ai bien compris la technique : en 2011, 2012, 2013, première dénomination ; vers 2015, deuxième dénomination. Sur les réseaux sociaux, il faut utiliser les bons mots pour retrouver un dossier. Heureusement, j'ai un petit peu de mémoire. Aujourd'hui, ce sera le Belgium Beer World, une autre dénomination, mais toujours le même projet avec une facture qui n'en finit pas d'exploser. En l'espèce, nous avons droit à l'épisode 882, à savoir 11.320 € de plus pour la scénographie. Certes, la scénographie, c'est utile, mais n'aurait-elle pas pu être intégrée dans tout le reste ?

Devant le Conseil communal, en période de Covid, la nouvelle majorité avait présenté un projet « tout compris » à 43 millions €. Je rappelle que 43 millions €, c'était déjà 8 millions de plus que ce que nous avons supposé lorsque nous avons quitté la majorité. Aujourd'hui, on en est à 62,5 millions €. Je n'arrive plus à suivre face à la multiplication des montants. Et on nous dit que cela va continuer d'augmenter. Les Bruxellois n'ont qu'à pleurer. Nous avons soutenu le projet...

M. le Bourgmestre.- Vous ne l'avez jamais soutenu. Le Vld l'a soutenu, mais pas le MR.

M. Coomans de Brachène.- Nous avons soutenu ce dossier parce que nous estimions que chaque projet représentait un coût, une nécessité et une

possibilité. Évidemment, il y a une nécessité, pour un bâtiment aussi emblématique que la Bourse, dont je suis un authentique amoureux. Je vous ai proposé à de multiples reprises de produire des ouvrages sur ce bien pour le mettre en valeur, pour montrer à quel point cela pourrait être un projet sympathique, mais dans le cadre d'un certain montant. Or ce montant-là, vous l'avez fait exploser depuis bien longtemps, et vous allez ajouter encore 111.000 €. On reviendra dans deux ou trois Conseils communaux avec de nouvelles sommes.

J'aimerais avoir une idée du montant global. Combien va coûter aux Bruxellois ce projet, au final ? Puisque le bâtiment sera inauguré, d'après ce que j'ai compris, cette année, pouvons-nous en connaître la facture finale, bâtiment compris ? Je sais que vous avez à cœur de déduire le coût du bâtiment. Je rappelle qu'on a quand même dû le racheter. Vous avez fondé une grande part de votre accord de majorité sur la transparence. Je crois que les Bruxellois y ont aussi droit pour le coût de ce projet.

M. le Bourgmestre.- Il s'agit, en effet, d'un marché en procédure négociée pour un bureau d'avocats qui nous conseille dans le cadre de la RCA (régie communale autonome) et des éventuels conflits. Ce n'est pas un marché stock pour les avocats, mais un montant dans lequel on peut puiser. Donc, ce montant n'est pas encore dépensé. C'est une provision, une possibilité d'engagement jusqu'à hauteur de 111.000 € pour les éventuels recours.

En effet, nous en étions à environ 56 millions € HTVA (nous avons un ruling fiscal pour récupérer une partie de la TVA). On n'a pas encore le décompte final. Monsieur Coomans de Brachène, je ne vois pas très bien ce que je peux répondre. J'ai répondu très techniquement à cette question. Vous m'avez, en effet, souvent proposé de produire des livres sur la Bourse. J'ai trouvé

intéressant de rénover le bâtiment. Chacun dressera son bilan.

M. Coomans de Brachène.- Le fait de proposer de produire des ouvrages incluait, évidemment, la restauration du bâtiment. Vous aviez la faculté de le faire à un certain prix. Vous avez choisi de ne plus avoir aucun contrôle sur ce dossier. Je vous ai demandé quelque chose d'assez simple, à savoir de nous donner une idée du montant. Quelle sera la facture finale pour les Bruxellois ?

M. le Bourgmestre.- Ce sera 56 millions € hors TVA et hors prix du bâtiment.

M. Coomans de Brachène.- Donc, le budget a encore augmenté. Cela fait beaucoup, sachant que le prix du bâtiment est de 4,9 millions €.

M. le Bourgmestre.- Ce sera toujours trop. Le MR gère pour l'instant la Régie des bâtiments. Il s'est engagé à rénover le Palais de justice. Il reste deux ans, mais les échafaudages sont toujours là. En juillet, selon le MR, les Bruxellois pourront voir le bâtiment.

Pour une fois, on engage des moyens importants avec tous les niveaux de pouvoir et le privé pour rénover un bâtiment, ce dont je suis très fier, tout comme, à l'époque, on a rénové l'Atomium en dégageant 25 millions. On a aussi été confrontés à beaucoup de critiques, à l'époque. Cinq ans plus tôt, les gens voulaient détruire l'Atomium. La Bourse est un bâtiment majeur qui méritait une rénovation comme celle-là. Vous n'aimez pas ce projet, mais ce n'est pas grave. Vous l'auriez peut-être rénové à plus bas coût, ou peut-être que vous n'auriez rien fait. J'assume cela. Je ne cache rien. On donne tous les chiffres, on est transparents. La Ville de Bruxelles est la première à avoir créé une Régie communale autonome. Cela n'existait pas. Le mécanisme n'est pas simple. Tous les jours, on tâtonne. L'opposition et le privé y sont associés. Je sais que je ne

vais pas vous convaincre. On joue une partie de ping-pong un peu stérile à chaque Conseil. Je vous écoute avec respect, mais ne me demandez pas d'être d'accord avec vous.

M. Coomans de Brachène.- Je ne vous demande pas d'être d'accord avec moi, mais d'être transparent avec les Bruxellois. Je rappelle que j'ai toujours été amoureux de ce bâtiment. Je trouve qu'il est extraordinaire à plus d'un égard et qu'il mérite d'être restauré. Mais vous avez fait exploser le budget et vous ne justifiez pas le fait qu'il est passé de 43 à 56 millions € hors TVA.

(Colloques)

Vous lâchez des écrans de fumée en disant que votre bâtiment sera restauré avant le Palais de justice. Or ce n'est pas le même gabarit, ni le même budget.

M. le Bourgmestre.- Commencez déjà la restauration du Palais de justice, nous serions contents.

(Colloques)

Mme la présidente.- Permettez-moi de dire qu'on déborde largement du cadre du point à l'ordre du jour avec les débats sur la Régie.

We hebben het antwoord op de vraag van Meneer Vanden Borre op punt 1.

M. le Bourgmestre.- Mijn antwoord is in het Frans. Sorry, maar ik kan niet alles vertalen.

Ce montant vise à payer SumProject, un bureau d'architecture. Il s'agit de compléments, car le périmètre a été étendu par rapport au périmètre initial pour créer des connexions avec la situation existant dans les rues perpendiculaires, comme la rue des Teinturiers. Il s'agit aussi d'une demande supplémentaire d'étudier des aspects spécifiques comme les mesures antiterroristes alentour et

de réaliser des études particulières, car le sous-sol est différent par rapport au plan disponible initialement (59.000 €).

De heer Vanden Borre.- Dankuwel voor uw antwoord. Ik vul nog heel kort aan dat ik misschien nog eens een aparte vraag zal indienen om een overzicht te krijgen van de antiterreurmaatregelen die van toepassing zijn in de voetgangerszone, want er zijn al organisaties die mij in het verleden hebben gecontacteerd en bezorgdheid hebben geuit over de mogelijkheid tot een terroristische aanval in die voetgangerszone. U weet: met een voertuig of op andere manieren is dat een reëel risico. En ik vraag mij af of dat de Stad Brussel daar reeds voldoende maatregelen heeft genomen. Vooral, ik weet het nog, de eerste keer dat ik die vraag heb gesteld, was er ook discussie rond die paaltjes. De Stad Brussel heeft veel van die kleine verticale paaltjes geïnstalleerd, maar natuurlijk houdt dat niets tegen, zelfs een kleine personenwagen kan met gemak zo een paaltje omverrijden. Dus was de vraag of er wel voldoende andere maatregelen zijn genomen om die dreiging zo klein mogelijk te houden. Maar ik zal misschien op een ander moment die vraag nog eens hernemen, hoe het staat met maatregelen tegen dergelijke aanslagen.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 6 – Punt 6

M. Weytsman.- Je serai bref, car on soutient la démarche proactive qui vise à accélérer la mise en place du Plan climat, avec les nuances que j'ai déjà formulées.

Je sais qu'il y a déjà un plan de communication, mais comme le point est pour information, de nouveau, je n'ai pas accès aux documents. Je voudrais savoir exactement à quoi vont servir ces 60.000 € et pourquoi la Ville ne peut pas faire cela en interne. Quand vous êtes arrivé, vous avez même créé une cellule communication et engagé des gens. Quel est l'objectif poursuivi et pourquoi est-ce que cela ne peut pas se faire en interne ?

De heer Vanden Borre.- Ja, dankuwel. Ik heb in de grote lijn eigenlijk dezelfde vragen. Misschien eerst een andere opmerking nog: als ik de link van het beschikbare document open, het collegebesluit, dan zie ik dat dat enkel in het Frans beschikbaar is. En ik zie dat bij dit punt, maar ik zie eigenlijk bij heel veel punten, en zeker bij vele overheidsopdrachten, dat het enkel in het Frans op de website staat. Dus ik vroeg mij af wat daarbij de reden is en of die besluiten niet vertaald moeten worden? Moeten die documenten niet vertaald worden, gezien de rechtsgeldigheid van dergelijke beslissingen? Als ik probeer, dan staat er een link "cahier spécial des charges", dus het lastenboek, maar ook dat kan ik niet openen. Ik vraag mij dan af of er ook een Nederlandstalig lastenboek voorzien is, of hoe gebeurt dat eigenlijk? Dat is dus een beetje een algemene bedenking bij de overheidsopdrachten en bij de punten gepubliceerd op de website en die publiek worden gemaakt aan de gemeenteraadsleden.

Maar dus specifiek over dit punt heb ik ook de vraag waarvoor deze overheidsopdracht zal dienen. 60.000 euro voor communicatie-initiatief, dat is toch aanzienlijk. Wat is de doelstelling eigenlijk van de schepen voor die 60.000 euro, wat wil hij daarmee realiseren? En ook, inderdaad, waarom kan dat niet intern gebeuren? De schepen heeft toch een kabinet, heeft een hele administratie ter beschikking met toch heel veel expertise? Waarom moeten we opnieuw 60.000 euro uitgeven om communicatie te doen rond een thema waar we toch allemaal het belang van inzien?

M. Hellings, échevin.- Le Plan climat a été adopté et sa réalisation a débuté, puisque les points 6, 15, 16, 18, 21, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 sont des décisions de mise en œuvre de ce plan : achat de véhicules, rénovation et isolation de bâtiments, placements de panneaux photovoltaïques, etc. Monsieur Weytsman, on va prendre l'habitude, à chaque Conseil, d'énoncer les décisions très concrètes, parmi mes points et ceux de mes collègues, qui traduisent la mise en œuvre d'une des actions du Plan climat.

Concrètement, ce marché vise à communiquer non pas dans la presse ou sur les réseaux sociaux, mais à destination des différents acteurs du territoire. En effet, le Plan climat s'adresse à la Ville, qui s'impose des mesures à elle-même et propose aux entreprises, acteurs associatifs et citoyens de prendre les mêmes initiatives.

L'objectif est qu'une société nous aide dans la construction d'événements très spécifiques en lien avec la cellule communication, la cellule climat et la cellule participation pour organiser concrètement une série d'activités, ateliers et autres où les citoyens, les entreprises, les associations et les comités de quartier seront conviés à déposer une fiche dans le cadre du Plan climat et à répondre à l'appel à projets. C'est à cela que va servir ce marché.

Het is in het Frans, meneer Vanden Borre, omdat het ter informatie is. Dus het is een openbare besteding voor informatie. Je vais le dire en français, c'est plus simple. C'est un marché de faible montant qui apparaît ici pour information. C'est une procédure négociée sans publicité, donc sans publication préalable. Dat is de reden waarom het alleen in het Frans is en niet in het Nederlands. Normaal moeten wij alles in twee talen hebben, uitgezonderd voor punten die op de agenda staan voor informatie.

M. Weytsman.- Monsieur le Secrétaire communal, je le répète, je crois qu'on gagnerait du temps si on pouvait avoir accès à ces informations. Monsieur l'Échevin, on avance et c'est une bonne chose. On a beaucoup attendu, on a des divergences, mais ce qui est dans le Plan climat doit être mis en œuvre. Il faudrait veiller à indiquer la référence au Plan climat dans les points qui le concernent. L'idéal serait de lier les points à une action.

De heer Vanden Borre.- Ik vraag mij een beetje af wat de logica is achter al dan niet een besluit van het College te vertalen. Ik open de agenda, ik klik door, ik kom terecht op het collegebesluit bij dit punt en het is enkel in het Frans. Dus ik vraag mij af wat de achterliggende logica is waarom sommige collegebesluiten wel worden vertaald, waarom andere besluiten vaak wel in het Nederlands terug te vinden zijn, maar sommige dus niet. En wat is de logica? Wordt daar een actieve beslissing bij genomen: sommige besluiten gaan we vertalen, andere niet? Is er een andere methodiek? Als u dat nog kan uitleggen?

Mevrouw de Voorzitter.- Dankuwel, merci.

De heer Vanden Borre.- Dat was toch een vraag?

Mevrouw de Voorzitter.- Ja, de schepen zegt mij dat hij niets toe te voegen heeft.

De heer Vanden Borre.- Niets toe te voegen?

Mevrouw de Voorzitter.- Nee. Ik kan hem ook niet verplichten.

De heer Vanden Borre.- Dat is toch een eenvoudige vraag?

Mevrouw de Voorzitter.- Ja, ik kan ook niets meer doen dan zeggen dat hij niets

wou toevoegen. Ik kan het antwoord niet in zijn plaats geven.

De heer Vanden Borre.- Ik betreur dat. Ik vraag mij af of dat wel in regel is met de taalwetgeving, eerlijk gezegd. Volgens mij moeten die besluiten toch wel vertaald worden? Dus ik wacht een beetje op antwoord...

Mevrouw de Voorzitter.- Ik kan niemand verplichten om een antwoord te geven, meneer Vanden Borre. Dat is ook de eerste keer niet dat ik u dat zeg. Wat wilt u dat ik doe? Er komt geen antwoord meer, we gaan over naar het volgende punt. Dat gebeurt ook nog.

De heer Vanden Borre.- Tot zover de voornemens van Groen-Ecolo: de tweetaligheid, dat is ook alleen maar voor de schone schijn, precies.

Point 18 – Punt 18

M. Coomans de Brachène.- Je m'étonne que ce point nous soit à nouveau soumis aujourd'hui et qu'il y ait eu tant de fautes. Il s'agit en effet d'un erratum. On parle de plusieurs corrections qui ne sont pas anodines. Que s'est-il passé pour qu'il y ait tant d'erreurs ? Depuis le 17 novembre dernier, vous avez perdu deux précieux mois pour avancer sur ce dossier parce que la décision n'était, manifestement, pas adéquate. Que s'est-il passé dans la chaîne de responsabilité pour qu'il y ait tant d'erreurs dans un seul dossier ?

Mme Jellab, échevine.- Je n'ai pas de réponse, malheureusement. Ce sont des erreurs d'ordre administratif : « budget extraordinaire » au lieu de « budget ordinaire, « communiquer la présente pour information », alors qu'il devait y avoir une décision du Conseil communal.

Mme Buggenhout.- En fait, ce sera peut-être moins une question qu'une constatation. Apparemment, avant même que la convention ne soit signée, le parking du Petit Chemin Vert est déjà envahi par des conteneurs. Décidément, Monsieur l'Échevin, le quartier du Petit Chemin Vert est vraiment mal aimé de la Ville. Vous avez décidé d'offrir à la STIB, pendant trois années, l'occupation gratuite du parking du centre sportif afin de lui permettre d'y déployer sa base de vie de chantier. Cela signifie une multitude de conteneurs, mais également l'entreposage de matériaux, comme le dit la convention. Nous estimons qu'une telle décision est dommageable, une fois de plus, pour les riverains et les habitants de Neder-Over-Heembeek. Les visiteurs du centre sportif, mais aussi ceux du stade Mandela, qui verra son parking disparaître à cause des travaux, vont en subir les conséquences. J'ai bien noté, comme vous me l'avez dit en section, qu'un parking Solvay serait ouvert lors des grands événements sportifs. Mais vous m'avez aussi signalé que pour l'usage quotidien, les habitants de Neder-Over-Heembeek et les personnes fréquentant les complexes sportifs n'avaient pas besoin de parking, vu qu'un ménage sur deux n'a pas de véhicule.

Je tiens à votre disposition une photo prise ce vendredi, vers 16h, qui montre la voirie du Petit Chemin Vert sans aucune place de stationnement possible. Neder-Over-Heembeek est une entité où habitent essentiellement des familles. Si la proportion que vous citez est bien valable dans le Pentagone, ce n'est pas le cas, je pense, à cet endroit. Avez-vous des chiffres qui prouvent qu'un ménage sur deux n'a pas de véhicule à Neder-Over-Heembeek ?

J'ai par ailleurs demandé, il y a déjà deux mois, à M. Pinxteren le nombre de cartes de riverain achetées par les habitants de Neder-Over-Heembeek, mais il semble toujours impossible d'avoir la réponse que j'attends depuis longtemps.

Ces données devraient confirmer, avec plus de précision, la nécessité de préserver le parking en zone résidentielle et, peut-être, vous inciter, enfin, à prendre en considération les habitants de Neder-Over-Heembeek.

Par cette mesure, vous privez de parking les visiteurs des centres sportifs, mais aussi les habitants du Petit Chemin Vert et leurs visiteurs, qui ne peuvent garer leur véhicule dans leur lotissement aux rues étroites, et cela, sans compter les travaux futurs du tram qui transformeront leur rue en chantier pour de nombreux mois. De plus, vu le nombre de conteneurs et de personnes qui seront présentes sur le chantier ou viendront y stationner leur véhicule, le quartier sera soumis à une pression supplémentaire de stationnement des travailleurs et ouvriers de la STIB qui, croyez-moi, ne circulent pas tous à vélo non plus.

Neder-Over-Heembeek ne méritait pas un tel traitement. Cela devrait permettre à la Ville d'échapper à la réfection du parking au détriment de la STIB, qui s'en chargerait, mais je n'ai rien lu de tel dans la convention, si ce n'est sa remise en l'état, qui est calamiteux. Pauvre Neder-Over-Heembeek, qui a été laissée à la STIB pour refaire ses chaussées défoncées et, à présent, un parking !

Pour en revenir à l'emplacement choisi, n'y avait-il pas de solution alternative qui n'aurait pas porté préjudice aux habitants, plutôt qu'un parking au centre de Neder-Over-Heembeek ? Le grand espace qui entoure l'arrêt Heembeek appartient à la STIB. Il se trouve sur la future ligne 10 du tram et n'est plus occupé par les terminus et les arrêts des bus 44 et 56, détournés sur Docks. Il n'a donc plus d'usage et offre un grand espace libre, excepté devant les arrêts des lignes 33 et 7 qui circulent en site propre. Comme vous me l'avez dit, cela n'a même pas été envisagé, puisque vous m'avez affirmé en section qu'aucune autre alternative n'avait été proposée ni par vous ni par la STIB.

M. Hellings, échevin.- Ce n'est pas vrai !

Mevrouw Ampe.- Dankuwel, mevrouw de Voorzitter, meneer de schepen. De constructie van de tram in Neder-Over-Heembeek blijft de mensen tegen de borst stuiten en deze keer gaat het over de werf voor de tram. Wat ik ook opvallend vind, is dat er in de agenda van de Gemeenteraad in de titel van het punt zelfs niet over de tram wordt gesproken, alsof u weet dat dat een gevoelig onderwerp is en dat u wilt vermijden dat wij erover vallen dat u de parking van het sportcentrum zal inzetten voor de werfkeet van de tram. Dat kon ook gewoon in de titel van dat artikel staan. Niet alleen voor ons, maar ook voor de burgers en de journalisten en al degenen die de agenda van de Gemeenteraad lezen. Dat zorgt voor transparantie. Ik denk dat u toch ook transparant wilt zijn, of dat hebt u toch altijd beweerd. In de details van het artikel staat dat de parking van het sportcentrum zal gebruikt worden voor alle werfmateriaal van de tram. Dat betekent dat de vele sportclubs die in het sportcentrum zitten die parking niet zullen kunnen gebruiken en dat die auto's overal in de straten van Neder-Over-Heembeek zullen parkeren en voor overlast zorgen. De vraag is nu: hoe lang zal dat blijven? Over hoeveel maanden spreken we hier waarbij er overlast zal zijn, en wat zijn de compenserende maatregelen voor de bewoners? Mensen maken zich echt ongerust, zoals mevrouw Buggenhout terecht heeft gezegd. Zij wordt daar heel veel op aangesproken omdat zij in Neder-Over-Heembeek woont en de mensen eisen uitleg. Dankuwel.

M. Hellings, échevin.- Le tram qui arrive au Petit Chemin Vert ou stade Mandela, c'est le même concept. Ce sera un atout indéniable pour les usagers du Petit Chemin Vert, et ils sont très nombreux. Vous avez là le principal club de foot de la Région bruxelloise, avec plus de 600 membres. Les modes de déplacement vont changer. Ce sera au bénéfice des usagers du Petit Chemin Vert, des sportives et des sportifs qui le fréquentent, mais aussi des riverains. Ce

sont autant de voitures qui ne viendront plus encombrer les rues de Neder-Over-Heembeek et de ce quartier en particulier, et qui ne viendront plus conduire les enfants, puisque les enfants, les adolescents, les jeunes et les moins jeunes pourront prendre le tram qui mettra le Petit Chemin Vert à 25 minutes de la gare du Nord. Ce que la majorité propose, c'est un tram pour Neder-Over-Heembeek et le Chemin Vert. Vous proposez un vieux parking. Il est vrai que le parking du Petit Chemin Vert sera en partie utilisé pour créer la base de vie de la STIB pendant une durée approximative de deux ou trois ans. Nous avons envisagé des alternatives, mais elles n'étaient pas satisfaisantes.

L'idée initiale était de placer cette base de vie sur l'Agoraspace qui se trouve sur le coin. Mais alors, les riverains n'auraient pas eu accès aux infrastructures sportives que nous allons, d'ailleurs, rénover. Donc, nous avons préféré mettre à disposition ce parking qui était essentiellement utilisé par des personnes qui venaient en visite. C'est pourquoi nous avons rencontré, le 20 décembre 2022, les acteurs du Petit Chemin Vert, à savoir les clubs, qui sont des prescripteurs importants. Nous les avons rencontrés longuement. Nous avons discuté avec eux et la STIB de la mise en place de plans de déplacement. Nous travaillons depuis quelques mois avec Solvay pour mettre à disposition son parking pour les événements, mais aussi, pourquoi pas ?, pour tous les usagers du site. Les riverains pourraient ainsi se garer hors voirie. Nous y travaillons avec Solvay.

Nous prévoyons de faire en sorte que le parking ait lieu hors voirie. C'est essentiellement vrai durant les événements. Aujourd'hui déjà, nous conseillons aux créateurs d'événements de prendre contact avec Solvay. Ici, nous allons travailler avec eux et profiter de l'arrivée du tram pour généraliser le parking hors voirie et, ainsi, faciliter l'accès au Petit Chemin Vert en tram. Il s'agit de rendre la vie plus agréable aux riverains immédiats de cet important centre sportif.

Mme Buggenhout.- J'entends que, dans le futur, il sera pratique d'avoir un tram qui s'arrête devant le centre sportif. Nous n'avons jamais été opposés à un nouveau mode de transport, mais bien au tram. Nous avons prôné un trambus, qui est un moyen de locomotion beaucoup plus flexible.

Le parking de Solvay n'est pas à côté du Petit Chemin Vert. Pourquoi la STIB n'a-t-elle pas accordé la priorité aux riverains ? N'oubliez pas qu'on n'a pas encore fermé la rue François Vekemans. Vous verrez, quand ce sera le cas ! Il y a une vraie pression automobile. Vous partez de votre postulat selon lequel seul un ménage sur deux possède une voiture. Je voudrais disposer des chiffres. Les chiffres du nombre de cartes de riverain achetées par les habitants de Neder-Over-Heembeek confirmeront, j'en suis certaine, que la proportion n'est pas celle que vous citez. Finalement, les usagers, encore une fois, sont pris en otage à Neder-Over-Heembeek.

Et la priorité est donnée à la STIB. Vous m'avez dit que la STIB se chargera de la réfection du parking. Or cela ne figure aucunement dans la convention. Il est dit qu'elle doit le rendre dans le même état. J'aimerais bien que vous essayiez de changer cette convention pour indiquer que la rénovation de ce parking sera réalisée. Pour le moment, il est plein de trous. Certes, il est en très mauvais état, mais la STIB pourrait nous le rendre également en très mauvais état, selon la convention.

Point 34 – Punt 34

M. Coomans de Brachène.- Je m'étonne qu'en 2023 - j'ai déjà eu l'occasion de le dire -, la Ville de Bruxelles ne connaisse toujours pas l'adresse de son Hôtel de Ville. Sérieusement, de qui se moque-t-on ? Grand-Place 1, c'est la Maison du Roi. Soyons un peu sérieux. J'en ris, mais franchement, c'est un peu triste. Je

vois à votre sourire que vous aussi, vous trouvez cela un peu pathétique.

M. le Bourgmestre.- Merci pour cette intervention qui fait avancer le débat.

M. Hellings, échevin.- Ce qui compte, c'est qu'on économise l'énergie, en particulier avec l'éclairage.

M. Coomans de Brachène.- On est en 2023. Qu'est-ce qui a changé depuis 2018 ?

M. Hellings, échevin.- C'est ce qu'on est en train de faire.

M. Coomans de Brachène.- Cinq ans après, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

Dossiers van dhr. schepen El Ktibi

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 43 – Punt 43

Mme Vivier.- Quelles sont les modifications et améliorations apportées au règlement sur les morgues ?

M. El Ktibi, échevin.- Nous n'avions pas de règlement relatif au fonctionnement des morgues. Nous avons donc décidé de travailler sur un projet de règlement pour nos deux morgues (rue de Montserrat et cimetière de Bruxelles). Il nous semblait essentiel de disposer de règlements clairs publiés sur le site de la Ville.

En l'occurrence, ce projet de règlement d'ordre intérieur édicte les règles de fonctionnement des morgues communales (horaires, modalités d'accès, de transport des défunts et de stationnement...). Le présent règlement complète celui sur les inhumations et incinérations. Il s'applique aux professionnels autorisés à accéder aux locaux mortuaires dans le cadre de leur activité, aux proches des défunts et, de manière générale, à toute personne qui fréquente les morgues communales (médecins légistes, etc.). La capacité de la morgue Montserrat est de quinze places et celle du cimetière de Bruxelles, actuellement de trois places, passera à huit places d'ici à la fin du premier semestre.

Mme Vivier.- Pourquoi n'accepte-t-on pas de funérariums ailleurs sur le territoire de la Ville ?

J'imagine que ledit règlement a été rédigé en accord avec les travailleurs.

M. El Ktibi, échevin.- L'exposition des défunts dans des funérariums privés organisés chez eux est possible. Pour cela, il faut qu'un médecin établisse un modèle 3C (constatation de décès). Le transport du défunt peut avoir lieu à partir du moment où le médecin qui a constaté le décès a établi une attestation déclarant qu'il s'agit d'une cause de décès naturelle et qu'il n'y a aucun danger pour la santé publique. Ensuite, la famille peut organiser des visites dans un funérarium privé appartenant à un entrepreneur de pompes funèbres ou à une morgue communale.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Points 49, 50, 51 et 58 – Punten 49, 50, 51 en 58

Mme Nyanga-Lumbala .- J'aimerais comprendre les raisons d'un octroi de subsides à trois particuliers et à une association pour leur participation à l'inauguration du local Récup.

Mme Jellab, échevine.- Nous avons ouvert un local Troc & Brol dans les Marolles. Il s'agit d'un marché gratuit que nous avons organisé pour les habitants. Le but est de limiter le nombre de dépôts clandestins dans les rues et de permettre aux habitants de déposer des objets qui peuvent avoir une seconde vie.

S'agissant du point 49, un subside de 300 € a été octroyé à une artiste qui a exposé ses œuvres lors de l'inauguration. Elle récupère des matières et en fait des objets, tapis, etc. Il en est de même pour les points 50, 51 et 58, à savoir des

subsidies octroyés à des artistes qui exposaient des œuvres réalisées à partir de déchets ou matériaux de récupération.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 62, 63 et 68 – Punten 62, 63 en 68

De heer Vanden Borre.- Het gaat dus over de opheffing van het bijzonder bestemmingsplan Oorlogskruisenlaan. Er zijn verschillende punten – 62, 63, 68 – die allemaal betrekking hebben op hetzelfde. Mijn vraag: heeft het punt ook betrekking op het nieuwe tracé van de tram die daar moet komen of wat is eigenlijk de achterliggende logica of noodzaak om dit bijzonder bestemmingsplan op te heffen voor deze wijk? Waarom is er eigenlijk noog aan heel deze procedure?

Mevrouw Persoons, schepen.- Dankuwel, meneer Vanden Borre. Ik ben al verschillende keren hier in de Gemeenteraad geweest met afschaffingen van bijzondere bestemmingsplannen. Stad Brussel heeft momenteel een 70-tal bijzondere bestemmingsplannen op haar hele grondgebied en een groot aantal daarvan dateren uit de jaren 50-60-70, ook van voor de stedenbouwkundige regelgeving er was. Dus een heel groot deel van die PPAS'en zijn obsoleet, zijn overbodig geworden omdat de gewestelijke regelgeving op vlak van stedenbouw veel meer omkadert dan in vorige decennia het geval was. Dus onze dienst Planificatie heeft een analyse gemaakt van al die bijzondere bestemmingsplannen om te kijken welke nog nuttig zijn en nog relevant, en welke afgeschaft kunnen worden. Ik denk dat bijna de helft zal kunnen afgeschaft worden de volgende

jaren, maar we kunnen dat niet allemaal tegelijk doen omdat we telkens ook adviezen moeten vragen. Dat is een procedure van advies aan Leefmilieu Brussel, aan Perspectief, aan Urban, dat is een wettelijke procedure en ze kunnen die niet allemaal tegelijk analyseren. We doen dat dus geleidelijk en we zijn daar al mee bezig sinds het begin van de legislatuur, we zetten dat ook nog verder, omdat dat dan ook zowel voor architecten als bewoners minder administratieve documentatie is die ze moeten doornemen. En hier hebben we een extra advies gevraagd omdat bij de analyse van dit bijzonder bestemmingsplan, dat ook al behoorlijk oud is, is gebleken dat destijds de Stad een weg had moeten creëren waarlangs ook gebouwd zou kunnen worden. En volgens eerste analyses zouden we daar geen planschade moeten betalen als die weg niet aangelegd wordt, maar we willen daar toch zeker van zijn voordat we er echt mee verder gaan.

De heer Vanden Borre.- Dankuwel voor uw antwoord. Wat mij betreft is dat wel duidelijk. We hebben er al een aantal zien passeren. De meeste waren van het centrum, en het is de eerste keer dat we nu een eindje buiten het centrum opereren. Ik weet natuurlijk ook dat er heel wat projecten in die buurt op stapel zijn; er is nog een braakliggend terrein dat nog moet ontwikkeld worden... Dus dat zal misschien daarmee dan te maken hebben. Toch niet? Oké.

U zegt dat het ook niets te maken heeft met het tramtracé: op zich is dat ook geruststellend. Dankuwel voor uw antwoorden.

Point 64 – Punt 64

M. Coomans de Brachène.- Je trouve que c'est un bon projet et c'est l'occasion d'en parler. On évoque des espaces publics, mais sans plus de détails. Qu'en est-il précisément ? Il est toujours intéressant d'entendre que des budgets sont engagés dans la revalorisation des espaces publics, mais c'est encore mieux de savoir où on investit cet argent.

Mme Persoons, échevine.- Je propose qu'une fois le master plan terminé et approuvé par le Collège, nous organisions une section réunie pour vous le présenter en détail. C'est tellement vaste que je ne peux pas le développer ici en à peine deux minutes. Nous avons entamé la phase 3 de ce master plan. Les lignes directrices ont été tracées dans la phase 2. Nous avons déjà organisé des présentations au public et aux associations de l'asbl Mont des Arts. On fait un peu le tour pour recueillir les avis et finaliser ledit master plan.

Un des points-clés du master plan est lié au boulevard Pachéco. Il s'agit de créer une verdurisation sur la base du sous-sol. Pour vérifier la faisabilité de ce projet, quelques phases de test sont nécessaires, ce qui implique une négociation et des réunions très poussées avec Infrabel et la SNCB, car le site se trouve à côté de la Jonction. Cela nous oblige aussi à creuser quelques fossés pour connaître l'état du sous-sol. Selon nous, cet ajout ne fait pas partie du marché comme tel et le bureau d'études qui a élaboré le master plan est le seul à pouvoir exécuter ces tests. Nous lui accordons donc ce montant en faisant un peu appel à l'exception artistique.

M. Coomans de Brachène.- Je regrette l'explication un peu confuse. Vous n'évoquez pas le fait que c'est vraiment place du Congrès.

Mme Persoons, échevine.- Je vous prie de m'excuser, je me suis trompée de point.

Le point 64 est aussi lié au master plan, mais sur la place du Congrès. Ici, c'est dans le cadre d'un avenant au marché. Un marché public autorise un avenant équivalant à la moitié du prix initial dudit marché. Notre Roi souhaite mettre en valeur, pour 2030, les lieux emblématiques de la Belgique. La place du Congrès en fait partie. Donc, on s'est dit qu'on essaierait, pour 2030, de revaloriser cette

place. On demande au bureau d'études de réaliser une étude pour ce faire.

M. Coomans de Brachène.- Je remercie l'échevine de travailler sur la place du Congrès, qui me tient très à cœur. Quand j'avais 22 ans, je m'étais occupé de la restauration de la colonne. Je suis heureux que l'on poursuive un projet qui n'est pas facile. Il y a beaucoup d'acteurs différents, entre le fédéral, la Région, la commune et la Régie des bâtiments pour l'éclairage du monument central. En plus, il y a la dalle qui se trouve derrière, sur le site de la Cité administrative. J'espère que vous aurez à cœur de valoriser le site.

Je me réjouis que l'atroce PPAS prévu pour l'ancienne Cité administrative (Pachéco) ait été abandonné. Travailler sur les perspectives, c'est aussi travailler sur la qualité des espaces publics. J'espère que vous aurez, comme moi, à cœur de travailler sur cette valorisation, parce que cet endroit offre une belle vue sur Bruxelles et une magnifique perspective. J'espère que cela fera partie de l'étude.

Point 69 – Punt 69

M. Coomans de Brachène.- Je constate qu'un montant considérable (633.000 €) est affecté à la ZIR (zone d'intérêt régional) Van Praet. Je voulais avoir confirmation qu'il s'agit bien d'un réaménagement pérenne du site. Je ne voudrais pas qu'on injecte 633.000 € maintenant et que l'on revoie le projet dans trois ans.

Mme Persoons, échevine.- La réponse est clairement oui. Nous avons bien avancé sur les projets d'école et de logements. Nous avons toujours dit que le parc serait réalisé une fois terminées les autres constructions. Nous travaillons dans le cadre du marché stock du BKP destiné à l'aménagement des espaces publics autour du canal (parc triangulaire, rue de l'Ancre, partie de la rue de la

Croix de Fer). Il s'agit d'un aménagement pérenne. Une fois les quartiers créés, ils ont besoin d'espaces publics de qualité.

M. Coomans de Brachène.- Je pense qu'il sera intéressant pour les Molenbeekoïses de suivre ce dossier de près parce que c'est un espace qui leur tient à cœur et qui est l'entrée du quartier.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van de schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 86 – Punt 86

M. Coomans de Brachène.- J'ai eu l'occasion d'interpeller le chef de cabinet de l'échevine, vendredi en section. Je vous avoue que j'ai été pour le moins surpris par ce point. Il s'agit de huit logements avec accès à une salle de sports et à une plaine de jeux, et cela, dans les Marolles, presque en face de l'entrée des urgences du CHU Saint-Pierre. Ce qui est véritablement choquant, c'est le prix.

On évoque en effet 4 millions € pour huit logements, et cela, dans les Marolles.

Il m'a été répondu vendredi qu'il s'agissait de logements classiques d'en moyenne 90 m², soit un total de 720 m², ce qui revient 5.500 €/m² (le terrain appartient déjà à la Ville). Je ne sais pas à quel prix la Ville de Bruxelles a l'habitude de construire - j'ai travaillé dans le domaine de l'immobilier pendant pas mal d'années -, mais c'est du jamais vu ! On ne construit jamais à ce prix-là, même dans les quartiers les plus chers de Bruxelles. C'est du délire complet ! Achetez d'autres bâtiments, alors ! Il y en a plein dans les Marolles, partout dans la Ville. Ayez un peu de décence pour ce dossier et gardez vos moyens pour mieux dépenser l'argent.

Si Mme Ben Hamou construisait des logements pour la Région à ce prix-là, je l'interpellerais de la même façon, parce que c'est absolument honteux. Il n'y a personne, dans le privé, qui construit à ce prix-là. Personne ! Reconsidérez ce dossier. Je ne peux pas le valider. C'est choquant, n'importe qui dans l'immobilier vous le dira.

Mme Mutyebele, échevine.- Moi non plus, je n'ai jamais vu de prix aussi élevés. Comme tout le monde le sait, les prix des matériaux ont explosé, et cela vaut tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Vous parlez de 5.000 €/m², mais il s'agit en fait de 3.500 €.

Il faut savoir que si on arrête ce chantier, on perd le subsidie. C'est un chantier très compliqué. Tous les appartements construits dans le cadre de la Régie foncière ont une certaine classe. Je félicite encore les fonctionnaires qui font un très beau travail. Bien sûr, on pourra les louer au prix des AIS, parce qu'on a pu bénéficier de subventions. On va continuer ce chantier même s'il est cher et compliqué. Ce n'est pas notre faute si les prix des matériaux ont augmenté.

Étant donné qu'on pourra louer au prix des AIS, des Bruxellois qui ne touchent pas de gros salaires pourront avoir accès à ces appartements.

M. Pinxteren, échevin.- Je précise que c'est dans le cadre du contrat de quartier Marolles que ce projet se développe. Ce ne sont pas que des logements. Comme demandé par de nombreux habitants, il inclut l'accès à la salle de sports de l'école Baron Steens. C'est un élément essentiel. Cela répond à une demande forte d'accès à des équipements collectifs. Je salue par ailleurs la collaboration de l'instruction publique et de Mme Hariche. Il s'agit du réaménagement d'un intérieur d'îlot qui me semble essentiel. Le chantier est complexe parce qu'il se situe dans un quartier très dense. Cela demande une ingénierie architecturale assez poussée, ce qui explique en partie de tels prix.

M. Coomans de Brachène.- Je ne suis pas du tout convaincu par les réponses apportées. On ne refait pas la plaine de jeux, on lui donne juste un accès. C'est une porte d'entrée. Je ne pense pas qu'une porte d'entrée coûte des millions. Vous bénéficiez, en plus, d'une TVA à 6 % et malgré cela, vous en êtes à 500.000 € par logement, tout cela pour percevoir des subsides. Je trouve que c'est une très mauvaise dépense, subsides ou pas. Je ne peux pas l'accepter.

Je fais construire pour le moment. Je sais que le coût des matériaux a explosé et j'en suis victime, mais je ne ferais jamais construire à ce prix-là. Jamais ! J'ai été confronté à des dizaines de pour cent de hausse, mais je n'arrive pas du tout à de tels montants. Loin de là ! J'espère que vous aurez à cœur de changer d'avis. Ce n'est pas pour vous enlever le budget, c'est pour mieux l'affecter. Vous souhaitez, comme moi, attribuer des logements à des personnes qui sont dans le besoin. Vous ne le faites pas parce que vous dépensez beaucoup trop d'argent pour quelques logements.

Mme Dhont.- Les gens doivent renvoyer une foule de documents pour obtenir le remboursement. Ils doivent remplir une série de conditions, communiquer leur chiffre d'affaires, etc. Je ne comprends pas. Pourquoi ne pas appliquer à ces gens le même critère que pour les habitants de la Régie ? Pour les commerçants autour du piétonnier, la situation est difficile. Pourquoi cette discrimination entre habitants et commerçants ?

Mme Mutyebele, échevine.- De par la nature même du contrat, un bail à loyer pour une résidence principale et un bail commercial ne sont pas régis par la même législation. De ce fait, on ne peut pas leur appliquer l'indexation de la même manière. Juridiquement, ce sont deux traitements différents. On ne peut pas appliquer l'indexation comme on l'a fait pour les locataires, parce que tout dépend du chiffre d'affaires. Malgré la crise du Covid, certains commerçants n'ont pas eu de problèmes. D'autres, malheureusement, ont eu à subir des pertes. On ne peut pas faire bénéficier tous les commerçants de cette règle parce que ce ne serait pas cohérent. Un commerçant qui n'a pas eu de perte de chiffre d'affaires, qui a bien gagné sa vie et un autre qui est quasiment au bord de la faillite ne peuvent se voir appliquer la même réglementation. C'est pourquoi nous avons décidé par règlement que les commerçants qui avaient enregistré une perte de 25 % de leur chiffre d'affaires pouvaient compléter ce formulaire. C'est juste une page. Ce ne sont pas des démarches d'une longueur excessive.

M. Maingain, échevin.- Si nous l'avions fait, vous nous auriez reproché de faire des cadeaux à de grandes entreprises qui, parfois, louent certains de nos bâtiments. Donc, on a préféré tenir compte de la situation réelle du commerçant et de ses difficultés financières. Il est vrai que cela implique un peu plus de démarches administratives, mais nous le faisons pour mieux aider ceux qui en

ont vraiment besoin. Certaines entreprises, maisons de luxe ou grands groupes de brasseurs qui sont locataires chez nous et que vous aimez vilipender d'habitude ne vont peut-être pas bénéficier de cette déduction de l'indexation de loyer, parce que leurs affaires vont bien. On trouve plutôt juste qu'ils continuent de contribuer aux moyens financiers de la Régie pour construire du logement, par exemple.

Mme Dhont.- Entre-temps, je suppose que les gens ont payé l'indexation de leur loyer. Je ne comprends pas. L'indexation, c'est pour tout le monde.

Mme Mutyebele, échevine.- Je vous explique à nouveau. Vous, en tant que locataire, vous vivez chez vous et ne gagnez pas d'argent quand vous êtes dans votre appartement. Un commerçant, il vend quelque chose, donc il gagne de l'argent. Même s'il subit une indexation, il peut la répercuter sur les biens qu'il met en vente. C'est pour cela que nous analysons le chiffre d'affaires de ce commerçant avant de l'aider éventuellement. Comme je viens de vous le dire, certains commerçants n'ont pas subi de préjudice à cause de la crise du Covid. Ils ont maintenu leur chiffre d'affaires. C'est la logique des choses.

Mme Dhont.- Tous les commerçants subissent la hausse des prix de l'énergie.

M. Maingain, échevin.- On entend bien la demande du PTB d'instaurer une exonération de l'indexation de loyer pour AB InBev. Ce n'est pas l'option de notre majorité. Nous préférons aider les petits commerçants qui ont plus de difficultés.

Mme Buggenhout.- Ces trois maisons qui ont été construites étaient les seules destinées à de l'acquisitif social, c'est-à-dire qu'elles devaient être vendues, selon le budget de la Régie foncière. Or le mot vente n'apparaît. Le coût total de ces trois maisons est de 2 millions €. Ce sont des maisons de trois chambres et je ne connais pas leurs superficies, mais cela paraît assez excessif.

Ce qui me renverse, c'est qu'on parle de louer ces logements à des personnes en situation de précarité. Or quelle est la famille qui peut donner 1.742 € de loyer pour une maison ? Je n'en connais pas. À ce prix-là, on achète et on contracte un prêt hypothécaire. Ces maison valent, en divisant 2 millions par trois, 666.666 € l'unité. Tout dépend, évidemment, des superficies construites. Nous ne sommes quand même pas au centre-ville. N'oublions pas que nous sommes à Haren, où les prix ne sont pas aussi élevés, hormis les matériaux, bien sûr.

Mme Mutyebele, échevine.- En aucun cas ces maisons ne visent des classes sociales plus précarisées, car elles sont construites sur fonds propres.

Généralement, on vise des classes sociales précarisées quand on perçoit une subvention régionale qui nous permet d'appliquer la grille AIS. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Notre choix a été de ne pas vendre nos biens, mais de les louer. La superficie de ces maisons est de plus 120 m². Le calcul de rentabilité est établi sur 20-30 ans, comme d'habitude. Je pense que 1.742 €, à Bruxelles et pour plus de 120 m², c'est bien. Ce sont des constructions énergétiquement très exemplaires et, donc, les locataires paieront très peu de charges.

Mme Buggenhout.- J'en reste sans voix. Même au Petit Chemin Vert, vos maisons ne se louent pas à ce tarif-là, et elles sont beaucoup plus centralisées. Ou vous les conventionnez, ou vous appliquez le système de Mme Ben Hamou

pour y donner accès à des publics à revenus plus faibles. Avec un loyer pareil, vous êtes dans la classe moyenne et la classe moyenne, pour ce prix-là, elle achète ou elle construit.

Vous dites que vous n'allez pas vendre ces biens. Si vous aviez construit dans le cadre de l'acquisitif social, vous auriez permis à trois familles de classe moyenne d'entrer dans ces habitations et de devenir propriétaires au bout de 30 ans.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motion – Motie

Motion commune déposée par plusieurs chefs de groupe du Conseil communal visant à interdire le survol nocturne de Bruxelles ainsi qu'à limiter les nuisances sonores produites par les vols à destination ou depuis l'aéroport de Bruxelles-National

Discussion générale – Algemene bespreking

M. Wauters.- Cette motion a été proposée par mes soins à tous les groupes du Conseil communal. Une majorité d'entre eux ont réagi, ce qui a permis d'aboutir à ce projet.

L'épineux dossier du survol de Bruxelles lié à l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National ne cesse de faire parler de lui depuis des décennies. De nombreux débats et interpellations sont régulièrement portés à la Chambre des représentants ou au Parlement bruxellois, par exemple, sur la qualité de vie et la santé des habitants de la Région bruxelloise et de sa périphérie, qui ne cessent de se dégrader.

Quand je parle de décennies, je parle de 20, 30, voire 40 ans. Dans ce dossier, la Région de Bruxelles-Capitale a toujours eu à cœur de défendre les droits fondamentaux essentiels au bien-être, à la santé et à l'environnement des Bruxelloises et des Bruxellois. Ainsi, dès 1999, elle a pris un arrêté relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien. De même, le précédent gouvernement bruxellois a défendu ledit droit fondamental au bien-être, à la santé et à un environnement sain devant les cours et tribunaux. Pour rappel, diverses actions en justice se sont ainsi succédé entre 2014 et 2019, avec un succès certain à la clé. Sous cette législature encore, l'État belge a été condamné par la cour d'appel à la suite de recours de 93 familles. Malgré cela, aucune solution concrète et globale n'a été mise sur la table jusqu'à présent.

Des astreintes considérables étaient dues chaque mois par le gouvernement fédéral à la Région bruxelloise, faute de solution globale dans le dossier, mais le plafond limite de 15 millions € a été atteint. Ces condamnations s'accumulent sans pour autant faire bouger un dossier qui pèse de plus en plus sur le quotidien des riverains de l'aéroport, et ce, je le précise volontairement, dans les trois Régions flamande, bruxelloise et wallonne. De même, le gouvernement fédéral a été condamné à indemniser de nombreuses personnes survolées et risque de l'être encore à l'avenir. Car, à juste titre, les citoyens concernés par ces nuisances se sont structurés pour faire entendre leur droit à une qualité de vie meilleure.

Je tiens à rappeler que la motion déposée aujourd'hui vise également à concilier la qualité de vie des habitants de la Région bruxelloise sans nier et sans rejeter le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National, qui est effectivement essentiel pour la Région bruxelloise, la Région flamande et même la Région wallonne, et pour la Belgique dans son ensemble en termes économiques.

Le dossier est complexe. Les solutions définitives passeront évidemment par des modifications structurelles, notamment par une stratégie partagée entre tous les aéroports belges. Dans la première version de la motion qui nous occupe aujourd'hui et que certains chefs de groupe ont bien voulu discuter ensemble, je formulais trois demandes pour trois avancées évidentes. L'objectif était de dégager une solution qui pourrait, rapidement et positivement, diminuer globalement les nuisances au bénéfice de l'ensemble des personnes survolées, et cela, dans les trois Régions.

Faisant suite à nos échanges, deux demandes corollaires, l'une liée au caractère urbain de l'aéroport national et l'autre à la notion de zones densément peuplées, ont été précisées. Je me réjouis également de l'ajout de la demande concernant l'instauration d'une autorité de contrôle réellement indépendante lorsque des citoyens ou des communes veulent intenter des actions. La proposition de motion présentée aujourd'hui a pour objectif, je le dis clairement, de décriquer les positions sur ce dossier, d'ouvrir des perspectives les plus équilibrées et les plus globales possible en interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il mette tout en œuvre pour que ces avancées soient engrangées dans les plus brefs délais. Car, in fine, ce sont évidemment la santé, la qualité de vie et la sécurité de tous les citoyens concernés qui doivent guider nos choix.

Par souci de transparence et pour que les personnes qui nous écoutent sachent de quoi on parle, les cosignataires du texte sont les groupes PS/One Brussels,

MR-Open Vld, Ecolo-Groen, DÉFI et Les engagés. Nous demandons à la Ville d'utiliser les médias de communication communaux afin d'informer tous les citoyens qui le désirent et qui seraient victimes de nuisances de la possibilité et de l'utilité de se plaindre légalement auprès des services fédéraux de médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National. Il faut une visibilité en matière d'information.

Nous demandons de poursuivre un travail drastique en faveur de la réduction des nuisances sonores et environnementales, et cela, en demandant à la Région bruxelloise, d'une part, d'inscrire le dossier des survols au prochain Comité de concertation et, d'autre part, de s'assurer que le réseau de sonomètres couvre bien l'ensemble des survols de la Région bruxelloise et qu'il permet de verbaliser l'ensemble des avions qui ne respecteraient pas l'arrêt « Bruit » sur le territoire de Bruxelles.

Au gouvernement fédéral, nous adressons sept demandes :

- considérer que l'aéroport de Bruxelles-National a prioritairement une vocation d'aéroport urbain, dont les activités sont essentiellement diurnes, évidemment ;
- instaurer la nuit aérienne de 22h à 7h, durant laquelle aucun mouvement aérien, sauf urgence ou exception fixée par la loi, ne peut se faire au départ et à l'arrivée de Bruxelles-National ;
- fixer une limitation annuelle des mouvements de l'aéroport en tenant compte des enjeux sanitaires, environnementaux et économiques ;
- interdire à Bruxelles-National certaines catégories d'avions dont les émissions acoustiques dépassent certains seuils en raison de leur modèle ou de leur vétusté ;
- retenir, dans la mesure du possible et dans le respect des normes de vent, le principe d'éviter les zones les plus densément peuplées afin de respecter l'intérêt général, la santé publique et la sécurité des populations ;
- considérer que tout le territoire de la Région bruxelloise est densément

peuplé ;

- respecter la loi et singulièrement l'arrêté « Bruit » de la Région bruxelloise du 27 mai 1999 ainsi que les décisions de justice définitives et exécutoires, plutôt que de payer des astreintes. Ce serait plus utile et plus intelligent ;

- remplir toutes les missions de contrôle de la légalité des opérations sur le domaine de Bruxelles-National et instituer à cet effet une vraie autorité indépendante de contrôle et de respect des procédures et garanties, avec sanction de tout non-respect des routes aériennes.

Voilà le contenu de cette motion. Je me réjouis que nous ayons pu en discuter ensemble. Je remercie les collègues, notamment de la majorité, qui m'ont tendu la main lorsque je l'ai proposée. J'espère surtout que ce texte permettra une réflexion à l'échelon fédéral. Son objectif est aussi de décrisper et de garder à l'esprit, dans les discussions, l'intérêt commun de toutes les populations, sans exception.

Mme Nagy.- Je me réjouis de pouvoir défendre et déposer cette motion. Je remercie notre collègue Didier Wauters, mais aussi tous les autres chefs de groupe qui ont répondu présents. En effet, vous l'entendez probablement vous aussi, toutes les deux minutes, parfois, un avion passe au-dessus de nos têtes. Par moments, la situation à Laeken, à Haren, à Neder-over-Heembeek, dans le centre-ville et dans tous les quartiers de la Ville est simplement insupportable pour des milliers de Bruxellois et de Bruxelloises.

Il est important qu'après avoir débattu de cette question, nous rappelions tous cette souffrance vécue par de très nombreux habitants de notre Ville. C'est en ce sens que le groupe DÉFI se joint au dépôt de la motion et la défendra, tant devant les autorités régionales que devant les autorités fédérales (car une grande part de la solution dépend de ce niveau).

Je pense que dans les propositions que nous soumettons, il y a des choses vraiment essentielles. L'instauration de la nuit aérienne de 22h à 7h est un principe qui bénéficierait à l'ensemble des personnes survolées, et pas seulement aux Bruxelloises et Bruxellois. C'est un élément sur lequel nous voulons insister, à savoir arrêter le survol nocturne de la ville. Par ailleurs, il se pose des questions plus techniques sur la limitation annuelle des mouvements à l'aéroport. Là aussi, des engagements ont été pris.

Autre élément essentiel : il n'existe aujourd'hui qu'un instrument effectif en matière de contrôle du bruit, à savoir l'arrêté de la Région bruxelloise du 27 mai 1999, dit arrêté « Gosuin », qui permet de faire payer des astreintes et des amendes aux compagnies qui ne respectent pas les normes de bruit. Mais ce qui est fou, c'est que cela devient une habitude : on paie l'astreinte plutôt que de respecter les normes ! La demande inscrite dans la motion consiste à dire qu'il ne s'agit pas d'une sorte de droit de polluer ou de déranger les Bruxelloises et les Bruxellois, mais d'une norme, et ce serait déjà bien de la respecter.

C'est avec beaucoup d'espoir dans le suivi de cette motion, pour nos concitoyens et nos concitoyennes, que le groupe DÉFI soutiendra ce texte. Ne doutez pas que nous essaierons de la faire connaître, de la valoriser partout où nous le pourrons. Selon nous, il y a là une question de santé publique et de qualité de vie pour des milliers de Bruxelloises et de Bruxellois.

M. Bauwens.- Nous ne figurons pas parmi les cosignataires parce que nous n'avons tout simplement pas reçu votre communication. Je l'ai déjà signalé plusieurs fois.

Mme la présidente.- On m'a certifié que vous en aviez reçu plusieurs, et ce n'est pas la première fois que cela arrive.

M. Bauwens.- Apparemment, la Ville refuse ou n'est pas capable de renvoyer les courriels vers mon compte gmail. J'ai introduit des demandes officielles, je peux vous montrer les courriels.

Cela étant dit, le groupe Les Engagés a proposé une motion presque identique au Parlement bruxellois. Nous l'avons votée, mais le PS, Ecolo et Groen ont voté contre.

(Remarques)

Le PTB se veut être un parti cohérent. On va donc défendre la même position ici qu'au Parlement bruxellois.

Faire interdire les vols de nuit entre 18h et 7h pose problème. En effet, l'aéroport de Zaventem est en plein essor économique. Depuis la crise du Covid, il y a de nouveau du mouvement. Restreindre le développement de l'aéroport posera effectivement problème aux nombreux Bruxellois qui y travaillent. Pour nous, le travail des gens est un principe essentiel, mais il n'est pas le seul. Donc, élargir la période de la nuit, pour le PTB, pose problème. Nous l'avons dit aussi au Parlement bruxellois, contrairement au PS et Ecolo-Groen, qui changent apparemment de position. C'est peut-être dû aux élections, ou au fait qu'ils n'osent pas prendre à la Région la position qu'ils adoptent ici.

Een tweede probleem: geluidsnormen zijn in ons land een gewestelijke bevoegdheid en zijn niet te verwarren met geluidsniveaus van vliegtuigen, die federale materie zijn. Doordat geluidsnormen niet federaal zijn, is er een beetje een spel tussen allerlei gewesten en allerhande actiegroepen en eigenlijk willen we in de eerste plaats vooral pleiten voor het herfederaliseren van die geluidsnormen. Zolang we niet één wetgeving hebben en een eenduidige politiek gaan we blijven discussiëren tussen Brussel, Vlaanderen, Wallonië en zelfs andere landen in Europa. Trouwens, over Europa gesproken: er moeten Europese regels zijn inzake overlastnormen, geen moordende concurrentie tussen luchthavens waarvan de werknemers de dupe zijn. Want alles wat we hier

wegstoten in Zaventem verhuist supergemakkelijk naar een andere luchthaven. We hebben onlangs nog het voorbeeld gezien van Ryanair. Niet dat ik een fan ben van lowcost.

In heel het discours over vluchten die afgeschaft of verminderd moeten worden – en ik verschiet ervan dat zelfs Ecolo-Groen hier geen melding van maakt: onlangs stond er in de krant één type vlucht dat altijd maar populairder en populairder wordt en dat zijn de privéjets en de privévluchten. Er wordt in heel de resolutie zelfs niet gesproken over de elite, trouwens de elite ook van Groen die naar Davos vliegt met een privéjet. Bon, ze doen wel aan vliegtuigpooling, maar toch... We zitten hier echt wel in een ecologisch discours dat vooral de werknemers gaat straffen, want die andere mensen – de rijken die de privéjets kunnen betalen – die mogen voluit blijven vliegen.

En een ander probleem – en daarmee viseer ik ook Ecolo-Groen, waar deze resolutie ook geen melding van maakt: als er één manier is waarop we eigenlijk de vliegtuigsector willen doen verminderen, is het het vergroten van het openbaar vervoer en de reikwijdte en de betaalbaarheid van het openbaar vervoer en van de nachttreinen naar andere landen. Hoe komt het dat de trein nemen naar Barcelona – de trein nemen naar Wenen, zelfs – stukken duurder is dan het vliegtuig nemen? Dus deze hele resolutie bestraft, biedt geen enkele oplossing aan. En ook op een Brussels niveau, waarvan we weten dat ze iets meer symbolen zijn in het Brussels parlement: Ecolo-Groen en de PS stemmen tegen dezelfde resolutie. En dus gaat de Partij van de Arbeid als consequente partij hier niet mee in dit verhaal.

M. Weytsman.- Le survol de Bruxelles empoisonne la vie politique belge et, surtout, celle de nombreux riverains depuis de bien trop longues années. Cela a des conséquences sur la qualité de vie de dizaines de milliers d'habitants de Bruxelles. Mme Nagy a raison de dire que la situation est insupportable. C'est vrai qu'elle est insupportable et qu'il y a de la souffrance et de l'injustice. Ici

avec le Vld, au Parlement bruxellois et au Parlement fédéral, au gouvernement fédéral et dans son action historique lorsqu'il gérait une partie de ces compétences sous la précédente législature, le MR a toujours été convaincu que nous ne pourrions trouver qu'un accord équilibré entre quiétude, santé des riverains et développement harmonieux de l'aéroport sur le plan socioéconomique. À cet égard, je me permets de rappeler que l'accord de la Vivaldi dispose ce qui suit : « Le gouvernement fédéral s'engage à dégager une solution pour les nuisances sonores et pour l'insécurité juridique à laquelle l'aéroport de Bruxelles est confronté. Le gouvernement fédéral travaillera à un projet de loi aérienne équilibrée. »

C'est aussi parce que nous n'avons pas de projet de loi ni même de proposition de loi aérienne équilibrée que nous sommes obligés d'agir et d'intervenir au sein des Conseils communaux. Si les représentants d'Ecolo-Groen pouvaient nous exposer les progrès obtenus en la matière sur l'initiative du vice-Premier ministre, M. Gilkinet, cela serait grandement utile pour la bonne compréhension de ce Conseil, mais aussi pour la quiétude de nos quartiers et des riverains de la Ville de Bruxelles.

La solution structurelle au survol de Bruxelles est liée à plusieurs éléments majeurs. Je tiens à dire que ce dossier est particulièrement complexe parce que les nombreuses associations de riverains représentent parfois des intérêts divergents et des localisations géographiques différentes. De nombreuses actions en justice sont en cours, où, là aussi, il y a parfois des intérêts divergents. Je suis convaincu que nous n'arriverons pas à résoudre ce problème en appliquant la politique du NIMBY. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé de retirer certains points de la motion qui consistaient à vouloir déplacer les survols vers le Brabant wallon ou le Brabant flamand. C'est particulièrement injuste et c'est aussi ne pas tirer les leçons du projet de plan Wathelet qui visait

aussi à faire survoler injustement des territoires qui ne l'avaient jamais été. On doit trouver un accord équilibré qui tienne compte de tous ces paramètres et qui ne soit pas un effet NIMBY.

Pour trouver cette solution équilibrée, nous sommes persuadés que dans l'ordre d'importance, il faut d'abord travailler au respect de l'utilisation préférentielle des pistes. Les riverains et les associations le demandent à M. Gilkinet. Peut-être que M. Gilkinet ou le groupe Ecolo-Groen pourront nous dire pourquoi cela n'avance pas.

Le respect des normes de vent est un autre point crucial. On en discute depuis de longues années. Là aussi, ce serait utile d'avoir un topo sur les progrès dans ce domaine.

Citons aussi le respect des vols de nuit. En toute transparence, c'est un dossier difficile. Les riverains insistent beaucoup pour que le jour commence à 7h et non à 6h. Dans la proposition de motion, en toute transparence, le jour court de 7h à 22h. Pour les raisons évoquées d'équilibre entre développement économique et santé des riverains, si M. Gilkinet et Ecolo-Groen pouvaient obtenir un accord sous cette législature pour fixer le jour de 7h à 23h, ils recevraient les félicitations du chef de groupe MR à la Ville de Bruxelles, mais aussi de milliers de Bruxellois. Le respect des vols de nuit est une priorité.

La révision des quotas a été en partie entamée sous la législature précédente. Il faut continuer l'effort dans ce sens. Chers amis représentants des verts, il faut relayer cette problématique au gouvernement fédéral et à votre ministre. C'est fondamental.

Cela est repris dans la motion, il faut instaurer une autorité indépendante chargée de gérer les nuisances sonores. C'est fondamental. Je sais que ce n'est

pas facile, mais il faut avancer. Il faut résoudre ce problème parce qu'on ne peut pas accepter le seul paiement d'astreintes. Il faut le faire sans effet NIMBY, de façon structurelle, en tenant compte de la quiétude, de la santé des riverains et du développement économique. Or, depuis le 30 septembre 2021, les communes concernées de près ou de loin (dont la nôtre) par les activités de l'aéroport de Bruxelles-National ont été invitées par le ministre fédéral de la Mobilité, M. Gilkinet, à participer à une large plateforme de concertation qui se réunit tous les trois mois. Cette concertation est utile. Le MR engage souvent les écologistes à la concertation. Il faut désormais des modifications techniques, une loi, une vraie volonté d'avancer et de prendre des décisions.

Mon groupe votera en faveur de cette motion. Nous y avons travaillé ensemble. Elle est à l'initiative de Didier Wauters, que je remercie. Ce dossier est très complexe. Je me permets de rappeler que depuis le début de cette législature, depuis que le dossier est géré par les ministres Ecolo Gilkinet et Maron aux niveaux fédéral et régional, il n'y a eu, à l'exception de cette concertation, aucune avancée concrète majeure. Nous sommes à un an du début de la campagne pour 2024. Si on n'avance pas dans les prochains mois, les Bruxelloises et les Bruxellois, les Molenbeekoises et les Molenbeekoïis, les Laekenoises et les Laekenois n'auront constaté aucune amélioration de la situation en matière de nuisances sonores. Des motions, c'est bien, agir au gouvernement fédéral et au gouvernement bruxellois, c'est encore mieux.

Mevrouw Stoops.- Bedankt aan de meeste collega's voor de samenwerking rond deze gemeenschappelijke motie ten aanzien van geluidsoverlast, veroorzaakt door vliegtuigen die opstijgen en landen op Brussels Airport in Zaventem. Het is een heel complex dossier dat al jarenlang speelt en een hele geschiedenis met zich meesleept. Iets minder bedankt aan de collega's van de PTB die even consequent mist blijven spuien over bevoegdheden. Vergeleken met andere Europese steden

ligt de nationale luchthaven zeer dicht bij de stad, wat de nodige hinder voor de Brusselaars en de inwoners van de rand met zich meebrengt. En nachtvluchten houden mensen uit hun slaap en veroorzaken onevenredig veel overlast.

Na luchtvervuiling is geluidsoverlast voor de gezondheid de meest schadelijke vorm van vervuiling. Geluidsvervuiling, collega's, is een stille doder. En uit een grootschalige, langlopende studie bleek dat de omwonenden van de luchthavens van Heathrow, Berlin Tegel, Schiphol, Stockholm Arlanda, Milan Malpensa en Athene impact op hun gezondheid ondervinden, ook al merken ze dat misschien niet direct onmiddellijk. En uit dat onderzoek bleek dat lawaai van nachtvluchten een onmiddellijke verhoging van de bloeddruk veroorzaakt bij slapende mensen. Zelfs als ze niet gewekt worden door het geluid. En het onderzoek ontdekte een toename van 14% in het risico op hoge bloeddruk voor elke tien decibel toename van nachtelijk vliegtuiglawaai. Hypertensie kan leiden tot hartproblemen en ook tot vroege dood.

Une autre étude commandée par l'autorité fédérale allemande chargée de l'environnement auprès des résidents vivant à proximité de l'aéroport de Cologne-Bonn a révélé une augmentation significative du risque de maladies cardiaques, d'attaques et de cancers dus au bruit des avions. Le problème de la pollution sonore et ses conséquences sur la santé sont énormes : stress, problèmes de concentration, maladies cardiovasculaires, obésité. Bien sûr, les avions ne sont pas les seuls à causer la pollution sonore. Il suffit de penser aux motos, aux sirènes, aux rodéos et aux kermesses.

En nu kom ik aan de consequentie waarop de PTB weer een plezierig spelletje probeert te spelen. Waarom een gelijkaardige tekst niet stemmen in het Parlement van Brussel? Wel omdat wat betreft geluidshinder van de luchthaven het Brussels regionaal regeerakkoord al een hele reeks voorgestelde maatregelen bevat vanuit

die spiegelmeerderheid met PS, met Défi, waaronder de nachtperiode uitbreiden van 22:00 tot 07:00 uur, een begrenzing instellen van de tonnage van de vliegtuigen die toelating krijgen boven Brussel te vliegen, quota counts vastleggen en toepassen met het oog op de naleving van de geluidsnormen. Een onafhankelijk openbaar orgaan oprichten dat de geluidsoverlast door vliegtuigen controleert en een epidemiologische studie uitvoeren over de gevolgen van de gezondheid van het vliegverkeer. Bovendien wordt benadrukt dat het nodig is om de problematiek van het luchtverkeer aan te pakken in constructief overleg en in samenwerking met de andere beleidsniveaus en verenigingen van omwonenden. Federaal minister Gilkinet richtte hiertoe al een overlegplatform op waarbij de gewesten, omliggende gemeenten, verenigingen van omwonenden, luchtvaartmaatschappijen en Brussels Airport betrokken zijn. En het regeerakkoord daar biedt alvast een heel duidelijk mandaat aan de vertegenwoordigers van het Brussels Gewest in dat overlegplatform. Dat is in de commissie ook gezegd, daar zat u ook bij meneer Bauwens. Dus daar hoeven we zo'n tekst niet te stemmen. Dat staat daar al in ons akkoord. Deze tekst, dat is toch wel een tekst van een belangrijke gemeente, maar als u de woorden van de PTB daar juist hoort is die wel eerder symbolisch, want het legislatieve werk hieronder en hierrond zit alles behalve op het gemeenteniveau. En ook ten aanzien van die privéjet was onze voorzitter Nadia Naji de allereerste en een pak vroeger dan jullie om hier heel ferm en duidelijk een standpunt over in te nemen! Dat kan u nagaan in alle communicatie.

Over de aanpak van het openbaar vervoer kan ik ook een boom omzetten en over de inconsequenties van de PTB ten aanzien van hun vraag voor gratis parking in Brussel-centrum en het verdedigen van het autobezit, daar kan ik het ook over hebben. Maar daar gaat deze tekst niet over. Soit. Wij steunen deze tekst omdat dit hopelijk kan helpen om ook Vlaanderen over hun schaduw te laten springen in het overlegplatform en constructief mee afspraken te maken. En niet meer te eisen dan de afspraken kunnen eenzijdig opgezegd worden

indien ze oordeelt dat haar economische belangen of deze van haar inwoners in het gedrang komt.

Que ce texte soit approuvé par quasiment tous les groupes politiques démontre que la santé des Bruxelloises et des Bruxellois est l'affaire de presque toutes et tous, et nous nous en réjouissons. Nous voterons donc ce texte.

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel, mevrouw de Voorzitter. Op zich heeft de motie de verdienste dat we het debat nog eens wijden aan de vluchten boven Brussel. En dat we de lasten en lusten die dit met zich meebrengt nogmaals ter discussie brengen. Een onderwerp, natuurlijk, dat niet enkel leeft in Brussel, maar uiteraard ook van belang is voor andere gemeenten in dit gewest en uiteraard ook Vlaams- en Waals-Brabant. En uiteraard moeten we spreken over lasten en lusten. En dat wordt helaas in deze motie soms iets te veel vergeten: namelijk dat de luchthaven ook een directe impact heeft op de leefkwaliteit van een groot deel van de mensen die in Brussel wonen, dat weten we. De impact is in zekere mate te vinden in overlast, een verstoring van de nachtrust, ongunstige effecten op de gezondheid, op het leefmilieu enzovoort. Dat zijn vaststellingen. Maar we moeten ook daarbij vermelden dat er een positieve impact is. Namelijk dat een luchthaven voor jobs zorgt. Zo'n 4500 mensen, inwoners van dit Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zijn te werk gesteld op de luchthaven zelf. Maar natuurlijk zijn er vele tienduizenden Brusselaars ook onrechtstreeks afhankelijk van de nationale luchthaven en natuurlijk moeten we ook vermelden dat de luchthaven rechtstreeks bijdraagt aan het imago van onze stad als hoofdstad.

Ik wijs erop, niet om het probleem van geluidsoverlast te minimaliseren, maar om aan te tonen dat het geen eenzijdig verhaal is van lasten zonder lusten. De lasten blijven reëel, zijn tastbaar, voelbaar voor vele Brusselaars en politici moeten de burger recht in de ogen kunnen kijken en zeggen dat we inderdaad werk maken van een oplossing. De vraag is of deze voorliggende motie de oplossing is en ik denk dat we daar eigenlijk allemaal wel stiekem weten: dat is natuurlijk niet het

geval. Het verleden heeft aangetoond dat eenzijdig Brussels optreden met strengere geluidsnormen helaas niet werkt. En zeker ook niet op lange termijn. De gevolgen zijn vaak zeer negatief en dat is één element. Maar er zijn helaas ook voldoende elementen en inconsequenties aangetoond door collega's in dit debat. Dit is te veel politieke politicienne met helaas nogal steriele debatten hier, maar stilstaand op het bevoegde niveau. Een langetermijnoplossing komt er enkel na overleg met alle stakeholders. En willen we dan op lange termijn ervoor zorgen dat onze stad leefbaarder wordt, dan moet er natuurlijk snel werk worden gemaakt van een federale vliegwet. En er is reeds naar verwezen, ik herhaal het: er is nood aan een evenwichtig spreidingsplan dat nodige rechtszekerheid biedt over welke vliegroutes en welke procedures er gehanteerd moeten worden. En dat moet natuurlijk burgers toelaten om met een gerust hart een woning en woonplaats te kiezen zonder dat ze geconfronteerd kunnen worden met extra overlast of plots gewijzigde vliegroutes. En dat moet natuurlijk alle bevoegde overheden toelaten om verder acties te ondernemen om in al haar hoedanigheden de overlast te verminderen.

En wat mevrouw de collega van Groen hier Vlaanderen verwijt, dat is helaas weer het cynische, misschien het meest cynische element in dit debat hier dat we vandaag hebben. Want Vlaanderen heeft eind vorig jaar nog contact gezocht met de federale minister van Mobiliteit Gilkinet, bevoegd minister van Ecolo van wie we – zoals andere collega's ook al hebben aangehaald – we ons afvragen wat die de afgelopen jaren eigenlijk heeft gedaan. Dus Vlaanderen heeft nogmaals een vraag gesteld om actie te ondernemen. En wanneer Groen dan de bal, of het verwijt, richting Vlaanderen schuift – ja, dat weten we helaas allemaal – is dat totaal inconsequent en gewoon hun eigen onmacht. Jawel, mevrouw Stoops, dat is hun eigen onmacht, hun eigen onkunde op het federale niveau proberen doorschuiven naar Vlaanderen, maar dat is nogal doorzichtig. Het is enkel het federale niveau en de minister die hiervoor zijn verantwoordelijkheid moet opnemen en eindelijk met een voorstel moet komen.

En al hetgene u anders beweert, dat is politique politicienne, dat is misschien interessant voor uzelf, voor uw achterban, maar dat helpt ons geen stap verder. Dus ik concludeer... Ik vraag dan de mensen en de fractie en de partijen die hier dit indienen om gewoon hun verantwoordelijkheid op te nemen en eindelijk met dat plan te komen.

Vote

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptée.

Questions orales et questions d'actualité

Mondelinge vragen en actualiteitsvragen

Question de Mme DHONT concernant un courrier adressé fin décembre aux locataires de la Régie foncière

Mme Dhont.- Je trouve important que les Conseillers communaux soient informés de la situation des habitants et locataires de la Régie foncière. Je soutiens les logements publics avant tout, les logements de la Régie et les logements sociaux. Que s'est-il s'est passé ? Je trouve agressif d'envoyer, le vendredi avant Noël, une lettre aux locataires où deux points attirent l'attention.

D'abord, on propose aux locataires d'augmenter de 40 % le montant des charges, justement en prévision de l'augmentation des prix de l'énergie en 2023. On leur

suggère, par exemple, de passer de 100 à 140 €. Il est dit dans la lettre que les prix de l'énergie vont augmenter de 50 % et on incite les habitants à augmenter eux-mêmes, spontanément, le montant des charges à payer. Il n'est pas précisé que ce n'est pas obligatoire ni si la Régie augmentera automatiquement le montant. On ne sait pas.

Ensuite, il est dit que le contrat avec le fournisseur de gaz est un contrat professionnel. Or les locataires qui vivent dans des appartements à chaudière collective n'ont pas droit à la prime du gouvernement pour les mois de novembre et décembre 2022, ni pour les trois premiers mois de 2023. Les locataires ont le sentiment d'être discriminés.

Pourquoi écrire une lettre tellement angoissante à la veille des fêtes, la veille de Noël, fête de famille ? Cela manque totalement d'empathie envers les familles. Il faut informer davantage les locataires sur les prix qu'ils paient pour le gaz dans le cadre des contrats professionnels pour les chaudières collectives. Les locataires qui ont des compteurs individuels, comme dans le bâtiment où j'habite, savent exactement combien ils doivent payer au fournisseur. Pourquoi ne pas garantir plus de transparence pour ceux qui ont une chaudière collective ?

Nous demandons que les locataires qui se chauffent au moyen de chaudières collectives (« contrat professionnel ») aient droit à la prime gaz, comme les autres habitants. La Régie foncière doit réclamer ce droit auprès des instances responsables fédérales ou régionales en application du principe de non-discrimination des locataires.

Mme Mutyebele.- Bien évidemment, je ne suis pas du tout d'accord avec l'interprétation que vous faites de ce courrier. Il s'agit d'une information adressée

à nos locataires sur l'augmentation des coûts de l'énergie et l'impact que cette hausse de prix aura, concrètement, pour eux. Il n'est donc pas question d'obligation, comme vous le sous-entendez, mais bien d'une mesure préventive supplémentaire afin d'éviter les mauvaises surprises lors du décompte annuel des charges, au regard de l'augmentation générale du prix de l'énergie.

Les consommations des chaudières collectives sont réparties sur la base des relevés de compteur des locataires qui mesurent les unités de consommation. Chaque locataire reçoit donc, dans le décompte annuel, les relevés de ses consommations d'énergie réelles. Il n'est évidemment pas possible de faire une analyse des coûts ciblée par locataire, puisque chaque ménage a ses propres habitudes de consommation. Il est important de comprendre que les coûts vont différer d'un immeuble à l'autre, car chaque immeuble est unique et possède un système de chauffage spécifique. Le seul élément récurrent et identique pour tous nos immeubles est, tout simplement, le coût du gaz. Celui-ci passe, en l'occurrence, de 20 € hors TVA par kilowatt en 2022 à 40 € hors TVA par kilowatt en 2023, une augmentation tout à fait substantielle du simple au double, ce que le courrier en question souligne en toute transparence.

Les tarifs de la Régie en 2023 restent cependant très nettement inférieurs aux tarifs appliqués aux contrats résidentiels. En effet, d'après le journal L'Écho, le contrat à terme de la Deutsche TTF Gaz Futur, qui est la référence en Europe, est passé de 80 € à 137 € au 30 novembre 2022. Il n'est donc pas difficile de conclure que le coût du gaz à la Régie est extrêmement favorable à nos locataires, puisque grâce à notre contrat-cadre, ils paient 40 € par kilowatt, contre 137 € dans le privé.

Qu'il soit clair que la Régie ne réalise pas le moindre bénéfice sur ces tarifs, qui sont de 350 % plus avantageux que ceux pratiqués sur le marché. Notez enfin que ni la Régie ni la Ville n'ont voix au chapitre en ce qui concerne les

conditions d'accès à la prime fédérale. Par ailleurs, comme vous le savez, puisque j'ai répondu à cette question au mois de décembre, les locataires ont été informés des possibilités d'aide mises en place par le CPAS dans le contexte de crise énergétique que traverse toute l'Europe.

Mme Dhont.- J'avais compris, quand on a discuté le budget de la Régie foncière, qu'il y avait un contrat fixe et que les prix n'allaient pas changer. Comment expliquer alors l'augmentation de 40 % à 50 % pour l'année qui vient ?

Mme Mutyebele, échevine.- Comme je vous l'ai dit dans ma réponse, nos prix sont beaucoup plus avantageux à la Régie que dans le secteur privé. Je ne suis pas en mesure de vous dire pourquoi les prix doublent. Ce n'est pas moi qui les fixe. Moi, j'applique les prix qu'on me donne.

Mme Dhont.- J'ai lu que les gens qui ont une chaudière collective peuvent recevoir la prime fédérale à condition de la demander eux-mêmes. Quelle mesure la Régie va-t-elle prendre pour que ses locataires aient droit à ladite prime ? Je trouve que la Régie doit être au service des locataires et les aider.

Mme Mutyebele, échevine.- Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas la Régie qui décide des conditions d'accès à la prime. Je peux me renseigner et revenir vers vous.

Mondelinge vraag van mevrouw Ampe over de totaalkost van het nieuw administratief centrum

Mevrouw Ampe.- Meneer de Burgemeester, vandaag zitten wij als alle 49 Gemeenteraadsleden voor de allerlaatste keer in deze zaal voor de

Gemeenteraad. Want vanaf 30 januari vindt de Gemeenteraad plaats in het nieuwe gebouw, Brucity. De administratie is al verhuisd naar daar. Dat was op 12 december. En in elke begroting die we tot hiertoe hebben gestemd stonden cijfers over hoeveel het gebouw Brucity gekost heeft. Maar dat werd altijd bijgesteld en we hebben nooit een volledig plaatje gekregen van wat het nu gekost heeft om dat nieuwe gebouw te zetten. Het ontwerp, de bouwkost, de inrichting en natuurlijk ook de verhuis. En ik had graag van u geweten wat de totaal kost is en ook onderverdeeld in de kost van het ontwerp, van de bouw, van de inrichting en van de verhuis. Dank u alvast voor uw antwoord, meneer de Burgemeester.

De Burgemeester.- Ja, dank u, mevrouw Ampe. Ten eerste is er de aankoop van de bouwgrond door de Stad Brussel voor een bedrag van 30 miljoen euro in 2018, waarvan 13 miljoen werd gefinancierd door het Gewest via de BGHGT, het Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën. Bij middel van een promotieovereenkomst werd door de Gemeenteraad op 25 april 2016 een contract voor de bouw van het nieuw administratief centrum toegekend aan de vereniging SA Centre 58. Die gebeurt op basis van een formule DBF, Design Build and Finance. De Stad betaalt jaarlijks 5,1 miljoen euro aan de eigenaar gedurende dertig jaren en dit sedert de eerste juni 2022. En we hebben twee momenten van optie om de aankoop te doen: na 15 jaar en aan het einde van het contract. Na 30 jaar. Maar het zit niet in de kosten nu, omdat we die optie niet hebben genomen. Tot nu toe. We zullen zien in de toekomst.

Ten tweede zijn er dus sommige werken die door de bouwfirma werden uitgevoerd op vraag van de stad en die door de stad rechtstreeks werden gefinancierd op de buitengewone begroting van 2022. Enerzijds gaat het over de TAS, Travaux d'aménagement spécifique, voor een bedrag van 20,7 miljoen euro. De TAS werd reeds in het begin van het project in 2016 voorzien en nadien regelmatig geactualiseerd. Anderzijds gaat het over wat casco voorzien was in de

initiële overeenkomst en diverse wijzigingen en toevoegingen die de Stad in de loop van het project heeft gevraagd voor een totaal bedrag van 12,1 miljoen euro. In 2021 werd reeds 800.000 euro besteed, wat dus de totale som aan investeringen op 54 miljoen euro brengt voor de realisatie van dit gebouw in al haar aspecten. Bouwwerken, informatica, beveiliging, inrichting, meubilair en kunst etcetera etcetera. Betreffende de verhuis: de verhuis zelf werd grotendeels uitbesteed en kostte 470.000 euro.

Ik denk dat u hiermee het volledig overzicht heeft op de bouw- en inrichtingskosten van Brucity, maar andere inlichtingen vormen de inkomsten van de verkoop van het oude gebouw, het oude administratief centrum: dat is 27 miljoen aan inkomsten. Daar moet u rekening mee houden voor de totalen.

Mevrouw Ampe.- Ja, dank u wel, meneer de Burgemeester, voor al uw cijfers. Er is één ding dat ik niet zo goed begrijp, maar dat u mij misschien kan uitleggen. Er is dus 20,7 miljoen euro voor de TAS, 12,1 miljoen euro voor casco, 800.000 euro reeds betaald, maar hoe geraak je dan aan die 54? Zit de jaarlijkse 5,1 miljoen daarin voor een aantal jaren? En de 30 miljoen voor de grond zit daarbij?

De Burgemeester.- Dus, er is de subsidie van 13 miljoen, maar het totaal van de verkoop van het grondgebied is 30 miljoen. En we krijgen 13 miljoen van de BGHGT. Het is een soort van subsidie.

Mevrouw Ampe.- Oké. Dus het is 30 plus 20 plus 12, maar dan trek je die 13 er weer vanaf? Nee.

De Burgemeester.- De grond zit niet in die 54. De grond zit er niet in.

Mevrouw Ampe.- Maar hoe geraakt men dan aan die 54?

De Burgemeester.- Het grondgebied is 30 miljoen. Een huurprijs van 5,1. De TAS is 20,7 miljoen. En het totaal van de investering – informatica en alle dingen, meubilair, beveiliging, en dergelijke – is 54.

30 miljoen is een deel, en in die 30 zit er 13 miljoen dat komt van de BGHGT. 20,7 is de TAS. En de laatste is de 54 miljoen.

Mevrouw Ampe.- Dus de 20 en de 30 miljoen hebben niks met de 54 te maken. Ik begrijp het niet. De rekening moet kloppen. Een tabel zou gemakkelijker zijn.

De Stadssecretaris.- Dus de grond is één zaak. Dat is betaald geweest in 2018, dus niet verrekend in die 54 miljoen. In die 54 zit de TAS, 20 miljoen, 12 miljoen voor de wijzingen – onder andere de raadszaal, die niet was voorzien in de initiële opdracht. We hebben voor 6,2 miljoen meubels gekocht – dat is niet gezegd, maar dat zit in die 54. We hebben ook uiteraard signalisatie moeten voorzien en dergelijke meer, sanitaire werken moeten doen voor ook ongeveer 1 miljoen. We hebben 2 miljoen aan kunstwerken gekocht, besteld in elk geval – een deel is geplaatst, een deel is nog niet geplaatst. We hebben in totaal voor 8,2 miljoen aan informatica ook moeten financieren. Dus de totale uitgaven in 2022 en 2021 van de extra begroting, buitengewone begroting, is 54 miljoen geweest. Alles samen. En ook veel kleine details, maar die heb ik uiteraard niet opgesomd. Maar dus, grosso modo: 20 plus 21 plus 8 plus 6 en dan een aantal andere... Plus 2 miljoen van de kunstwerken plus een aantal andere uitgaven ook. Plus de grond, dat is apart. En de 5 miljoen die we jaarlijks betalen voor de huur.

Mevrouw Ampe.- Maar de grond zit dus niet in die 54 miljoen. De verhuis ook nog?

De Stadssecretaris.- De verhuis is de gewone begroting, dat is apart.

**Question de Mme BUGGENHOUT concernant le départ du siège de Solvay
de Neder-Over-Heembeek**

Mme Buggenhout.- L'entreprise Solvay a annoncé sa volonté de quitter son site de Neder-Over-Heembeek réparti sur 23 hectares pour Haren, entre avril 2023 et mars 2024, afin d'occuper les installations Delta Tech, rue de la Fusée. Il s'agit d'une décision d'ordre économique et pratique : « L'investissement dans ces installations équivaldra à moins d'un cinquième de ce qu'il faudrait pour moderniser Solvay Campus et les coûts d'exploitation ultérieurs équivaldront à un tiers de ceux de Neder-Over-Heembeek. » Nul n'ignore l'importance de cette entreprise dans le tissu économique de Neder-Over-Heembeek, ni la perte qu'engendrera le départ de ses 900 travailleurs. La société n'a, semble-t-il, pas encore réfléchi au devenir du siège de Neder-Over-Heembeek ni à la réaffectation du site dont elle est propriétaire.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez dit dans la presse voir cette zone se redéployer avec l'avenir de l'hôpital militaire et une école européenne, mais ces projets étaient prévus avant l'annonce du départ de Solvay. Rien de bien neuf, donc.

Dans votre souhait de mixité, vous envisagez des équipements collectifs, des logements, mais aussi de l'industrie urbaine. Tous les Heembeekois, sans exception, estiment que Neder-Over-Heembeek compte déjà assez de logements sociaux et conventionnés, comme ceux du chemin de fer, à proximité. De plus, le site de Solvay est installé à proximité de nombreux logements. Ce dont Neder-Over-Heembeek a besoin, c'est de déployer son activité économique afin de ne pas perdre les quelques commerces et restaurants rescapés de la crise, et d'offrir aux nombreux nouveaux habitants la possibilité de trouver un emploi à proximité.

Pourriez-vous expliciter comment la Ville va mener ses projets en cette période de disette pour les finances communales ? Cela ne ressemble-t-il pas à des vœux pieux ? Comment allez-vous attirer cette économie urbaine et créer des emplois à court ou moyen terme, sachant que le départ des 800 ou 900 travailleurs s'annonce dès avril prochain ? Il est inutile de vous rappeler que le peu de restaurants et de snacks sur Neder-Over-Heembeek survivent presque essentiellement grâce à la fréquentation des employés de Solvay en semaine.

Que penser de la future ligne de tram 10 que vous aviez souhaitée prioritairement pour Solvay et ses 900 travailleurs, comme annoncé publiquement lors d'une réunion au Mandela, en janvier 2019, et qui ne desservira probablement qu'un site désert pour de longs mois, si ce n'est des années ? N'aurait-il pas été plus judicieux de réaliser le principe de « Ville à 10 minutes » en choisissant une solution plus souple, comme les trambus ? Ces derniers, réclamés par de très nombreux habitants, connaissent un succès croissant aux limites de Bruxelles et génèrent des coûts bien inférieurs aux 70 millions € prévus pour cinq kilomètres de ligne. Ils auraient permis de moduler les itinéraires en question.

Dès lors, quel rôle pourra jouer la Ville de Bruxelles dans les futurs choix opérés par Solvay pour éviter la désertification économique de Neder-Over-Heembeek à très court terme ?

M. le Bourgmestre.- D'abord, je me réjouis que Solvay reste sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Les relations que la Ville de Bruxelles et moi-même entretenons avec l'entreprise Solvay sont excellentes. Depuis longtemps, Solvay est un vrai partenaire de la Ville. Cela se voit également à travers les congrès scientifiques qu'elle organise depuis de très nombreuses années et que nous soutenons, notamment en les accueillant ici, à l'Hôtel de Ville, pour leurs réceptions. Cela se voit aussi dans son soutien à nos hôpitaux et à toutes nos

actions.

Avant l'annonce officielle du déménagement, le CEO de Solvay m'a appelé - je l'en remercie - pour m'annoncer la nouvelle et exprimer la volonté de son conseil d'administration de rester sur le territoire de la Ville de Bruxelles (le site déménage rue de la Fusée, à Haren). Il n'y a pas de perte financière pour la Ville. Je vous rappelle que l'on vient de voter un budget à l'équilibre. On ne va pas refaire tout le débat sur la progression de notre précompte immobilier et sur les entreprises.

Toujours est-il que les 25 hectares du site de Solvay doivent être redéployés. La société Solvay est toute prête à envisager, avec la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles, le devenir de ce développement. J'ai cité les fonctions qui me semblaient essentielles à cet égard. Nous n'avons pas développé le tram dans le nord de Bruxelles pour Solvay. J'ai expliqué qu'il n'y avait pas que Solvay. Énormément d'entreprises y sont développées par Citydev. Nous allons y ouvrir le centre de tir, qu'on inaugurera d'ailleurs au mois de mars, la nouvelle brigade canine et le centre d'entraînement de la police de Bruxelles.

Vous avez entendu l'annonce d'une nouvelle école européenne et j'espère convaincre les autorités de rendre les infrastructures disponibles aussi pour les habitants de Bruxelles, en dehors des heures de cours. Il s'agit d'un projet extrêmement important qui n'avait pas abouti à Laeken, mais que nous devons absolument réaliser à Neder-Over-Heembeek où, je vous le rappelle, votre parti, madame Buggenhout, voulait déménager le Petit Château. Moi, j'ai obtenu l'école européenne.

Pour le reste, nous travaillons avec la ministre Mme Dedonder et les services de la Défense au redéploiement de l'hôpital militaire. Pourquoi ? Parce que nous

occupons déjà deux étages. On fête les 100 ans de l'hôpital Brugmann. Pour l'instant, il intègre déjà deux étages de revalidation. Vous savez comme moi que cet hôpital militaire a un intérêt stratégique. Je ne désespère pas d'y ouvrir, si ce n'est une polyclinique, en tout cas une maison médicale avancée. Je sais qu'à Neder-Over-Heembeek, c'est aussi extrêmement important. Il n'y a pas beaucoup de centres hospitaliers pour les Heembeekois directement à proximité. Je pense que ce serait intéressant d'y réfléchir. Toute cette partie de Neder-Over-Heembeek doit être développée. Je l'ai dit dans mon interview, je ne pense pas qu'il n'y ait qu'une seule fonction à privilégier. Je l'ai dit, il faut des industries urbaines. J'ai aussi évoqué une éventuelle extension du campus ULB-VUB. Des laboratoires de recherches s'y trouvent déjà. Nous devons envisager plusieurs fonctions, mais je le répète, Solvay est demandeuse de travailler main dans la main avec les autorités publiques au redéploiement de son site, et je veux les en remercier.

Mme Buggenhout.- Je n'ai rien entendu de neuf. L'école européenne était déjà programmée. Les projets d'hôpital et d'école européenne existaient déjà. Que peuvent attendre les Heembeekois sur le site de Solvay ? Qu'entendez-vous par entreprises urbaines ? Qu'est-ce qui va apporter de l'emploi et amener des gens qui vont consommer sur le territoire de Neder-Over-Heembeek ? C'est surtout cela qui importe.

Neder-Over-Heembeek se meurt. Cette entité est en déliquescence. Plein d'entreprises vont fermer après le départ de Solvay. Dans le restaurant où je vais de temps en temps, rue François Vekemans, ils m'ont dit : « Nous, on ne vit qu'avec les employés de Solvay qui viennent à midi, et le week-end, avec quelques habitants de Neder-Over-Heembeek et des environs, mais en semaine, c'est Solvay. » Cela vaut aussi pour les snacks. Je ne sais pas si c'est le centre de tir qui amènera énormément d'emplois à Neder-Over-Heembeek. Sûrement pas.

Il faudrait rechercher des entreprises qui pourraient s'installer sur le site pour faire vivre les gens. De très nombreux logements ont été créés à Neder-Over-Heembeek, et ces gens ont besoin de boulot. Ce n'est pas la catégorie sociale la plus élevée qui est venue nous rejoindre.

J'entends que vous vous entendez bien avec Solvay et j'espère que ce sera au profit des Heembeekois en priorité.

**Question de Mme VIVIER concernant la sécurité sur le campus
universitaire de l'ULB**

Mme Vivier.- Sur le campus de l'ULB, à fin du mois de décembre, un viol a été commis. Toutes nos pensées vont à la victime. De ce fait, le bureau des étudiants administrateurs et les étudiants ont organisé un rassemblement, il y a quelques jours. Ils ont demandé des mesures concrètes de sécurité, voire un plan complet de lutte contre les violences. De nouvelles mesures ont été prises entre-temps par l'ULB pour plus de sécurité, notamment le renfort de l'éclairage et des rondes d'agents de sécurité sur le campus. Une nouvelle analyse des risques est en cours.

L'ULB dit par ailleurs travailler avec les communes et les zones de police concernées, mais aux dires des étudiants, cela semble ne pas suffire. La ministre de la Jeunesse, Valérie Glatigny, a appelé à une concertation avec les autorités en charge de la police et de la justice. Si j'ai bien lu la presse du jour, la concertation aurait eu lieu aujourd'hui et le bourgmestre d'Ixelles était présent, pour la zone de police, j'imagine.

Avez-vous été contacté, pour la Ville, par les autorités académiques et la ministre ? Quelles pistes d'amélioration sont envisagées au niveau communal

pour garantir plus de sécurité sur ces lieux fréquentés par les étudiants ? Je pense en particulier à l'éclairage, en tout cas sur l'avenue Franklin Roosevelt. Il y fait vraiment noir, comme dans toutes les petites rues alentour..

S'agissant de la sécurité et de la prévention de la lutte contre les violences, notamment les violences faites aux femmes et violences homophobes, que peut-il être fait pour aider le campus dans ce cadre ?

M. le Bourgmestre.- J'ai bien pris contact avec l'ULB. Les faits, comme vous le savez, se sont déroulés sur le territoire d'Ixelles (campus de la Plaine). Cette dernière étudie les modifications et aménagements à apporter pour sécuriser les espaces. C'est le campus de la Plaine qui est le moins sûr, davantage que le Solbosch, sans doute parce qu'il compte beaucoup plus de recoins et a été urbanisé différemment. Je vous livre les mesures mises en place par mon collègue d'Ixelles :

- formation des agents de sécurité de l'ULB par la cellule EVA en juin 2022, y compris les sous-traitants en protection unique, qui s'occupent notamment de la sécurité à la salle Jefke (environ 40 personnes en tout) ;
- remplacement des lampes sur le campus de la Plaine et aménagements en cours ;
- bornes SOS fonctionnelles sur les deux campus.

La zone de police installera aussi un local EVA au commissariat Boondaël, dont dépend un peu l'ensemble de l'ULB. Nous nous sommes mis à la disposition de cette dernière. Ce n'est pas l'avenue Roosevelt qui est confrontée à cette problématique. On a très clairement dit à la rectrice qu'on était à sa disposition s'il fallait améliorer certaines choses. On attend le retour des évaluations sécuritaires, en déplorant évidemment ce drame et en félicitant quand même la police d'avoir arrêté très rapidement l'auteur, lequel est toujours sous les

verrous.

Mme Vivier.- Effectivement, cela a eu lieu sur le campus de la Plaine, mais il reste que l'ULB a deux campus. Il ne faudrait pas oublier celui du Solbosch. Je ne voudrais pas que cela puisse se produire là aussi. Je maintiens qu'en matière d'éclairage, il y aurait des choses à revoir, mais attendons les évaluations.

Question de M. COOMANS DE BRACHÈNE concernant les problèmes de sécurité dans le quartier Nord

M. Coomans de Brachène.- La situation empire à tous les niveaux dans le quartier Nord et elle est pour le moins inquiétante pour la viabilité de ce quartier. Je pense qu'on ne va pas dans le bon sens et les problèmes qui se multiplient doivent être pris à bras-le-corps par votre majorité. Les remarques très virulentes des associations, des riverains et des commerçants ont de quoi inquiéter.

Quelles sont les stratégies de la Ville de Bruxelles visant à juguler les problèmes de précarité, de sans-abrisme, de trafic de drogues, de prostitution, de petite criminalité et de violence que subissent quotidiennement les habitants et commerçants du quartier ?

Disposez-vous de moyens financiers suffisants pour lutter adéquatement contre ces graves nuisances ?

Quels moyens humains et logistiques sont-ils mobilisés, en plus des effectifs policiers, pour mettre fin à cette situation ?

M. le Bourgmestre.- Les services de police cumulent leurs efforts afin de juguler la problématique du trafic de stupéfiants qui touche le quartier Nord avec des scènes de consommation, notamment dans et aux abords de la station

Yser, dans le parc Saint-Roch et sur le plateau de la chaussée d'Anvers (notamment à hauteur du 150). À ce jour, dix actions conjointes avec la police fédérale, la police du métro, l'asbl Transit, dédiée à la prise en charge de la toxicomanie, et la STIB ont été menées pour sécuriser ce site anxiogène pour les usagers des transports publics, tout en offrant une prise en charge aux personnes qui le nécessitent et qui n'ont pas toujours conscience de leur addiction problématique.

Par ailleurs, mes services multiplient leur présence par des actions de police tant visibles (INT et DPI) que discrètes (recherche locale et judiciaire) afin de pacifier cette partie de ville en procédant aux arrestations des dealers et autres personnes contribuant au sentiment subjectif des habitants. Il s'agit de démarches proactives de police judiciaire qui relèvent des autorités judiciaires et dont je vous livre certaines interventions menées en 2022 :

- parc Saint-Roch, Yser, Hélicoptère : 16 PV dressés pour des faits de détention de stupéfiants, 15 PV pour des faits de recel, 9 PV pour des faits de vente de stupéfiants ;
- chaussée d'Anvers : 12 actions sur la chaussée d'Anvers, 41 contrôles d'immeubles, 11 PV pour vente de stupéfiants, 47 PV pour détention de stupéfiants, 4 PV pour rébellion. J'ai fermé encore récemment un café sur la chaussée d'Anvers pour plusieurs faits de vente et de détention de stupéfiants. Je ne compte plus le nombre d'établissements que j'ai déjà fermés dans cette zone ;
- parc de la Senne, Éclusier Cogge : 15 actions planifiées sur ce secteur, 12 PV pour vente de stupéfiants, 23 PV pour détention de stupéfiants.

Résultats connexes de la recherche locale sur ce secteur :

- stupéfiants : arrestation de 26 suspects auditionnés, 10 auteurs mis à la disposition du parquet, ce qui est énorme, 9 auteurs placés sous mandat d'arrêt par un juge d'instruction. L'action policière sur le secteur de la Ville se poursuit

conformément à la mise en place d'un plan d'action interservices en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

M. Coomans de Brachène.- Je crains que ces moyens ne suffisent pas. Je vous ai dit qu'il s'agissait de précarité, de sans-abrisme, de trafic de drogues, de prostitution (devenue endémique) et de petite criminalité. On parle de petite criminalité, mais le terme est inadéquat, parce que cette criminalité touche tout le monde dans tous les quartiers.

M. le Bourgmestre.- Je n'ai pas parlé de petite criminalité.

M. Coomans de Brachène.- Non, mais moi, je vous en parlais dans ma question. Une violence quotidienne est en train de se répandre dans tous les quartiers. C'est extrêmement inquiétant. Je n'ai pas l'impression, quand je passe chaque semaine dans ce quartier, d'y voir des améliorations, au contraire. Il y a quelques jours encore, j'étais à la ferme du parc Maximilien. Ses responsables se plaignent de la situation aux abords. Ils me disent eux-mêmes que certains ont peur quand ils sortent. C'est le cas évidemment au parc Maximilien lui-même, du côté de l'avenue du Port et de l'avenue de Masui. La situation dégénère et occasionne des nuisances considérables pour les riverains et les commerçants. Il s'agit souvent de toxicomanes qui vont là parce qu'il est facile d'y voler un commerçant qui craint pour sa vie et préfère donc remettre sa recette. Quand cela se produit dix fois, il se demande s'il ne devrait pas fermer son commerce.

Or je n'entends pas de réelle réponse de votre part. Vous me donnez des chiffres qui, a priori, pourraient sembler encourageants. Le problème est que la réalité est tout autre. La réalité, c'est que les habitants et les commerçants n'en peuvent plus. Ceux qui en ont les moyens, dans le meilleur des cas, s'en vont. Ils s'enfuient. J'aimerais bien que le quartier Nord redevienne un quartier vivable,

agréable à vivre. Pour beaucoup, il faudrait les payer pour habiter dans ce quartier, mais certains n'ont pas le choix.

M. le Bourgmestre.- Est-ce que vous avez conscience des développements qui ont lieu dans ce quartier ? Le quartier Nord déborde de projets immobiliers et d'habitat.

M. Coomans de Brachène.- Cela n'empêche pas les problèmes.

M. le Bourgmestre.- Il y a beaucoup de problèmes, nous les réglons et je ne les nie pas. Je vous ai donné des chiffres très clairs. Dire que les gens fuient le quartier Nord, c'est l'inverse de la vérité. Il suffit de voir les projets immobiliers. Il en est même que vous avez traités quand vous étiez échevin. Sur des milliers de mètres carrés, des milliers d'habitants arrivent dans le quartier Nord, le long du canal, chaussée d'Anvers, boulevard Albert II.

M. Coomans de Brachène.- Je les connais très bien et j'interroge très régulièrement les ministres à cet égard.

M. le Bourgmestre.- Alors, arrêtez de dire que les gens fuient le quartier Nord. Ce n'est pas vrai ! Je suis prêt à demander un recensement à M. El Ktibi.

M. Coomans de Brachène.- Les personnes viennent dans ce quartier avec l'espoir que cela va s'améliorer, mais souvent, ils repartent ensuite parce qu'ils se rendent compte, après quelques années, que le quartier est invivable. Je le dis avec tristesse, car j'aimerais que ce quartier retrouve une meilleure image et qu'on ne parle plus de cette précarité et de ce sans-abrisme.

M. le Bourgmestre.- Quand nous avons inauguré la passerelle Suzan Daniel, il y avait foule. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes. On connaît la situation au Delhaize d'à côté, mais dire que les gens fuient le quartier Nord et qu'on n'y investit pas, ce n'est pas vrai.

M. Coomans de Brachène.- Je crains qu'on ne soit dans une certaine forme de déni. Ce quartier souffre d'une terrible image. Et au-delà de l'image, la petite criminalité au quotidien continuera de gangrener le quartier. Que vous ne souhaitiez pas le voir, je l'entends, mais ce n'est pas ce que les habitants nous disent. Je vais leur relayer votre réponse selon laquelle tout va bien, il n'y a pas de problème et tout le monde veut habiter dans le quartier Nord.

Vraag van mevr. AMPE betreffende de wachttijd voor de waterfacturen door softwareproblemen bij de watermaatschappij Vivaqua

Mevrouw Ampe.- Meneer de schepen, er zijn tienduizenden Brusselaars die al maanden moeten wachten op hun waterfactuur. Zij zouden natuurlijk het liefste hebben dat ze die waterfactuur niet moeten betalen, maar dat zal niet het geval zijn. Die waterfacturen zullen toch komen, alleen zullen die waarschijnlijk samenvallen met de waterfactuur van het jaar nadien en dan wordt dat moeilijk te betalen. Dus is het natuurlijk beter dat die waterfacturen op tijd komen. En blijkbaar is er een informaticaprobleem geweest dat die waterfacturen heeft uitgesteld. Nu, Vivaqua is een intercommunale samengesteld uit alle Brusselse Gemeenten en de Stad Brussel is een van de verantwoordelijken binnen die intercommunale. En mijn vraag is eigenlijk aan u: wat heeft u als schepen voorgesteld om het probleem op te lossen? Hoe komt het dat Vivaqua in zo een ongelooflijke situatie terechtkomt van mismanagement – want dat is het toch eigenlijk wel. Er zijn toch weinig bedrijven die voorhebben dat ze geen facturen kunnen sturen. En wat heeft Vivaqua aan u dan als antwoord gegeven, behalve

'een informaticaprobleem'; dat klinkt ook allemaal nogal vaag. Ik weet dat er ondertussen zagezegd al een vierde van de mensen wel hun factuur zou gekregen hebben, maar wanneer zal iedereen die factuur ontvangen? Heeft u daar al een antwoord op gekregen? Dankuwel.

De heer Pinxteren, schepen.- Bedankt voor uw vraag, mevrouw Ampe. Wij zijn bestuurders bij Vivaqua, maar ik ben ook lid van het bestuurscomité en dus kan ik u het volgende antwoord geven. De klanten die de gevolgen van het factureringsprobleem ondervonden, werden voornamelijk getroffen door de niet-ontvangst van afrekeningen en tussentijdse facturen naargelang van het geval. Vandaag factureert Vivaqua ongeveer 70% van de installatie aan een normaal ritme. Dus 70%. Helaas zijn vandaag nog niet alle problemen opgelost. Een team van interne en externe deskundigen werkt aan de oplossing van de resterende problemen. Het is een progressief werk, dat de problemen een voor een aanpakt. In dit werk wordt prioriteit gegeven aan het oplossen van de problemen die het grootste aantal klanten treffen. Naast de resterende IT-problemen is de belangrijkste reden qua aantal gevallen waarom installaties niet worden gefactureerd, de achterstand bij de verwerking van verhuisformulieren. Het versturen van voorschot- of regularisatiefacturen aan mensen die intussen zijn verhuisd, is problematisch. Als antwoord op dit probleem heeft Vivaqua tijdelijk personeel in dienst genomen om deze formulieren te behandelen en werd het proces om de verhuisformulieren te identificeren en te oriënteren geoptimaliseerd. Ook werd een tijdelijke oplossing voor het uitbesteden van de verwerking van deze verhuisformulieren ingevoerd.

Wat de financiële situatie van Vivaqua betreft, kan ik u meedelen dat Vivaqua eind december niet alle kredietlijnen heeft moeten gebruiken, waarop zij had ingetekend om de vertraging op het vlak van ontvangsten als gevolg van de factureringsproblemen te compenseren. Dus het probleem is niet zo groot voor de trossorerie van Vivaqua. Met deze kredietlijnen kan Vivaqua al haar

verplichtingen, ook tegenover derden – leveranciers, onderaannemers, enzovoort – nakomen. Het is belangrijk op te merken dat Vivaqua in 2022 al haar leveranciers en onderaannemers op tijd heeft betaald. In de afgelopen weken heeft Vivaqua ook een geleidelijke verbetering van de situatie op het vlak van de ontvangsten vastgesteld. Het is nog te vroeg om definitieve conclusies te trekken omtrent de financiële gevolgen van de factureringsproblemen voor het bedrijf. Vivaqua voorziet uiteraard de nog niet gefactureerde bedragen te factureren, zo snel mogelijk.

In dit verband is het belangrijk te weten dat Vivaqua, om haar klanten te helpen bij de betaling van hun rekening, onlangs verschillende maatregelen heeft genomen, waaronder een verdubbeling van de betalingstermijnen voor waterrekeningen tot 30 dagen in plaats van 15 dagen voorheen. Wel belangrijk. Ook moet worden opgemerkt dat er betalingsfaciliteiten zijn die het voor klanten gemakkelijker maken om een afrekeningsfactuur te betalen. Sind begin 2022 zijn er nieuwe, duidelijke en ondubbelzinnige regels voor de toekenning van betalingsplannen door Vivaqua. Vivaqua kan een verzoek om een betalingsplan voor een periode van 12 maanden of minder, in geval van normaal verbruik, 16 maanden, in geval van zwaar overmatig gebruik, niet weigeren. Indien een gebruiker niet in staat is zijn schuld terug te betalen in het kader van een aan zijn financiële situatie aangepast afbetalingsplan, kan hij bij Vivaqua vragen een langer redelijk afbetalingsplan op te stellen, met een maximum duur van 18 maanden. Ook belangrijk. Daarnaast kan, zoals u weet, iedereen die moeite heeft met het betalen van zijn of haar waterrekening een beroep doen op het OCMW van zijn of haar gemeente, dat financieel kan helpen via het Sociale Waterfonds. Dit fonds wordt door Vivaqua gefinancierd door een bijdrage van 4 cent per gefactureerde kubieke meter. Zo betaalde Vivaqua in 2022 2,4 miljoen euro aan het fonds. Ten slotte komt ook de Brusselse regering financieel tussenbeide in de waterrekening van Brusselse gezinnen waarvan minstens een lid het BVT-statuuat heeft. Deze sociale tegemoetkoming voor water werd voor het eerst toegekend in

2022 en Vivaqua beheerde de volledige operationele uitvoering in naam en voor rekening van de regering en in tegenstelling tot wat kan worden vastgesteld bij andere vergelijkbare sociale tegemoetkomingen – met name op vlak van energie – moet worden benadrukt dat de sociale tegemoetkoming voor water in het Brussels Gewest zeer goed heeft gewerkt. Op basis van een in juni door de Brusselse regering genomen besluit betreffende bijna 160.000 huishoudens, hadden eind december – terwijl het systeem bepaalde dat de gebruiker informatie aan Vivaqua moest doorgeven om betaling te verkrijgen – meer dan 90.000 betrokken gezinnen gereageerd hadden en de tegemoetkoming daadwerkelijk op hun rekening ontvangen. Het gaat om een bedrag van 6 euro per huishouden plus 30 euro per persoon die deel uitmaakt van het huishouden. In totaal werd tot eind december een bedrag van meer dan 7,7 miljoen euro uitbetaald.

Zoals u vroeg; mijn persoonlijke betrokkenheid als vertegenwoordiger van de Stad Brussel bij het oplossen van de crisis bestond er juist in dat ik tijdens elke vergadering van de raad van bestuur, met mijn collega, en van het uitvoerend comité waarvan ik lid ben, met de directie de stand van zaken en de maatregelen die konden worden genomen om de situatie te verhelpen besprak. Deze besprekingen hebben geleid tot de bovengenoemde beslissingen en tot andere operationele en organisatorische maatregelen. Dus we hopen, om dat nog korter te zeggen, dat de situatie normaal wordt en dat de resterende 30% die nog gefactureerd moet worden tegen maart of mei opgelost zal zijn. Dus voor de lente, laat ons zeggen. Alles wordt daarvoor in werking gesteld.

Mevrouw Ampe.- Dank u wel, meneer de schepen, voor uw heel uitgebreid antwoord en alle cijfers. Ik heb eigenlijk twee bijkomende vragen: hoe groot is het bedrag dat nog uitstaat, dat eigenlijk nog niet gefactureerd is? En u sprak over verhuisformulieren. Natuurlijk, we weten allemaal dat heel veel Brusselaars continu verhuizen en dat dat niet zo gemakkelijk is om dat allemaal in het oog te houden, maar de mensen hebben ook wel de verplichting om wanneer ze ergens

toekomen, te laten weten dat ze daar zijn en daar dus de waterfactuur te betalen. Maar wat is er veranderd tegenover vroeger, dat er nu plots problemen zijn? Dat was mij niet helemaal duidelijk.

De heer Pinxteren, schepen.- Het probleem is een IT-probleem. Vivaqua werkte sinds jaren met uitgevonden systemen, systemen die werden ontwikkeld door Vivaqua. En dus de bedoeling van de nieuwe directie – die echt een prachtige job doet, dat wil ik ook benadrukken – was om dat te rationaliseren en via een SAP-systeem te werken. Dus om een echte boekhouding te hebben, wat Vivaqua niet had voordien. En het is die omvorming en die transitie naar het SAP-programma die problemen hebben veroorzaakt, omdat de processen niet duidelijk genoeg beschreven werden en dus niet correct vertaald werden in de nieuwe SAP-taal. Dat is het probleem. En dus zijn we nu bezig met verschillende bedrijven en IT-bedrijven om dat te verbeteren en de processen op een correcte manier te vertalen.

Question de Mme BUGGENHOUT concernant la fermeture du Chemin Vert à Neder-Over-Heembeek par des blocs de béton

Mme Buggenhout.- La Ville de Bruxelles a pris l’initiative de fermer à la circulation le Petit Chemin Vert entre le Trassersweg et le centre sportif de Neder-Over-Heembeek, rendant l’accès à celui-ci uniquement possible à travers le nouveau lotissement résidentiel du Chemin Vert. La grande majorité des promeneurs fréquentant cette rue proche de la Ferme Nos Pilifs et de la Promenade verte dénoncent la dangerosité, pour les piétons, de fréquenter une rue étroite à double sens de circulation et sans trottoirs.

La question se pose des raisons qui ont conduit la Ville de Bruxelles à bloquer complètement une rue dont les habitants des deux uniques maisons du haut du Chemin Vert dénonçaient un trafic trop intense devant chez eux, comme montré

dans un reportage télévisé.

Qu'en est-il de l'aménagement des trottoirs qui se fait attendre depuis de longues années ? Une voirie à sens unique aurait tout aussi bien limité la circulation, évité la congestion d'autres voiries et rendu la circulation piétonne plus sûre. Par ce blocage de la rue et du tronçon entre le Trassersweg et la rue de Ransbeek, les accès au centre sportif sont réduits à un seul itinéraire, obligeant les automobilistes à traverser le lotissement du Petit Chemin Vert dont la voirie est étroite et bordée de très nombreux logements ne possédant pas de grande zone de recul, contrairement à ceux du haut de la rue en question.

J'aimerais connaître les éléments probants qui ont conduit la Ville à condamner l'accès de cette rue. A-t-on quantifié le nombre de véhicules empruntant cette voie et mesuré objectivement le trafic intense justifiant une telle mesure ? Combien d'accidents impliquant des véhicules ou des piétons ont-ils eu lieu par le passé ? Les deux habitations bénéficiant de la mesure sont-elles plus touchées par une circulation excessive que celles du Chemin Vert au départ de la rue Vekemans ?

Quant au choix de fermeture opéré par la Ville, monsieur Dhondt, vous avez déclaré dans la presse que ces blocs en béton étaient placés là à titre provisoire afin d'en mesurer l'impact sur le quartier. Quels seront les éléments pris en compte pour mesurer cet impact ? La Ville va-t-elle le mesurer aussi sur la nouvelle congestion et l'afflux de circulation dans la rue Bruyn, le Kruisberg, la place Peter Benoit, la rue Vekemans et, surtout, le bas du Chemin Vert ?

Et qu'en sera-t-il de la congestion pendant les travaux du tram qui débutent et devraient durer de longs mois ? Pourquoi ne pas avoir choisi de rendre cette voie à sens unique en y plaçant de nombreux ralentisseurs pour y freiner encore la vitesse des véhicules ? Et pourquoi n'avoir jamais construit de trottoir le long

du Petit Chemin Vert ?

Qu'advient-il du passage possible des pompiers, des ambulances, des camions de la voirie ou de La Poste, face à ces horribles blocs ? Qu'advient-il de cette partie du chemin Vert dans le master plan le concernant et dont nous avons déjà évoqué le projet au Conseil communal ?

En conclusion, si tous les habitants sont favorables à une diminution de la pression automobile dans leur quartier, fallait-il choisir la solution de facilité en fermant une partie de la rue et en reportant dès lors la circulation dans un nouveau quartier densément peuplé qui subira, en outre, les travaux du tram ?

M. Dhondt, échevin.- Dans votre question, vous dites que les promeneurs sont unanimes à dénoncer la dangerosité du Trassersweg et du Petit Chemin Vert. Je pense que là-dessus, on est d'accord. Il y a vraiment un gros problème de sécurité routière. Il ne s'agit pas d'un énorme flux de trafic de transit sur ces rues, mais de quelques automobilistes qui roulent à une vitesse inouïe et qui utilisent le Trassersweg et le Petit Chemin Vert comme un circuit. Ce faisant, ils mettent en péril les nombreux promeneurs, visiteurs et riverains de la Ferme Nos Pilifs et du centre sportif.

Il s'agit d'une demande des riverains, surtout de l'association de la Promenade verte qui a informé le Collège de cette problématique. Nous avons pris le temps d'étudier la question et de prendre contact avec les différents intervenants. Notre objectif était d'améliorer la sécurité routière sur le Trassersweg et le Petit Chemin Vert.

Effectivement, le nombre de maisons concernées est très faible. C'est un quartier merveilleux, une perle cachée sur notre territoire. Pour les familles qui viennent

se promener dans le bois, nous avons voulu rendre plus sûr cet environnement très vert. C'est une volonté politique très claire. Vous connaissez l'étroitesse de la rue. Il est impossible d'y prévoir des trottoirs en plus de la voirie. En l'occurrence, nous avons mis en œuvre un dispositif temporaire de blocs de béton. On est en train de le tester. Si nous constatons qu'il doit être déplacé, nous le ferons. On ne va pas procéder à un comptage du flux de trafic, parce qu'ici, le problème n'est pas le nombre de voitures qui empruntent la rue, mais les quelques-uns qui utilisent le Trassersweg et le Petit Chemin Vert comme un circuit de course.

Mme Buggenhout.- J'entends qu'effectivement, il n'y a pas énormément de trafic. Je ne vois pas pourquoi on ne pouvait pas simplement laisser cette rue à sens unique. Les gens qui vont venir au Petit Chemin Vert, par où vont-ils passer ? Soit par la rue de Ransbeek, encore plus étroite et à double sens, soit par le Petit Chemin Vert, où il n'y a pas moyen de stationner, sans compter le tram. Je ne sais pas par où les gens vont passer.

Par ailleurs, vous me dites qu'il n'est pas possible de prévoir un trottoir dans cette rue. À Strombeek, ils ont prévu des chicanes pour ralentir les voitures. Dans d'autres rues étroites, même à sens unique, il y a un trottoir. Et il existe des rues très étroites où les voitures roulent très lentement.

Je trouve un peu facile de fermer des rues en arguant que deux riverains se sont plaints parce que la situation était dangereuse pour les piétons. Y a-t-il déjà eu un accident ?

M. Dhondt, échevin.- Vous savez qu'il y a deux ou trois mois, une voiture a percuté trois maisons. Oui, il y a des accidents. Dans votre question, vous dites que les riverains et les promeneurs sont unanimes à dénoncer la dangerosité de cet endroit. Nous prenons des mesures pour sécuriser ces quartiers.

Question de M. WEYTSMAN concernant l'évaluation et le suivi des projets

Neo 1 et Neo 3

M. Weytsman.- J'ignore qui gère la participation et l'information autour de ce projet. Quand et comment les riverains ont-ils été informés ou consultés récemment sur l'avancée du projet Neo ? Sauf erreur de ma part, sous la présente législature, ils n'ont jamais été informés. Les riverains ne sont pas du tout informés de l'état, ni de l'éventuel avancement du projet. L'échevin de la participation ou le bourgmestre se sont-ils saisis de ce dossier ? Combien de réunions ont-elles eu lieu ? Quand ? Quelles recommandations avez-vous effectivement appliquées au projet ?

Un autre volet plus fondamental encore, ce sont les relations avec la Région bruxelloise. Les subsides régionaux de 8 millions € n'ont pas été consentis ni en 2022 ni en 2023. Vous disiez dans la presse que cet argent n'était pas absolument nécessaire. Est-ce qu'il va y avoir un rattrapage ? Pourquoi ce montant n'a-t-il pas été versé ? En 2024, ces 8 millions le seront-ils ?

Quant aux avancées relatives au PRAS, on évoque un dossier qui pourrait être clôturé en 2025 pour un début des travaux en 2027. Que va-t-il se passer d'ici à 2025 ou 2026 ? Quel est le calendrier, sans compter les possibilités de recours ? Quelle est la position défendue par le Collège et le gouvernement bruxellois ?

Un autre aspect des rapports avec la Région bruxelloise, c'est le rapprochement entre la scrl Neo et le Parc des expositions. Je connais votre volonté de sauver ce dernier. Je le comprends bien et nous avons voté une série de subsides à cet effet. J'ai entendu à plusieurs reprises qu'il pourrait y avoir un rapprochement. Est-il en train de se concrétiser ? Où en sont les négociations ?

Un autre point important, dans les relations avec la Région, est la rénovation des palais du Heysel. Quels sont les acteurs qui peuvent y travailler ? Où en sont les négociations avec la Région bruxelloise ? Est-ce que la Région veut participer à la rénovation de ces palais ? Dans l'affirmative, selon quel agenda ? Quels sont les différends éventuels entre la Région et la Ville de Bruxelles ? La Région va-t-elle recapitaliser ? Est-ce qu'elle exige de faire partie d'un conseil d'administration ou autre ? Est-ce que ces investissements seront hors consolidation ?

Quels contacts entretenez-vous avec le gouvernement fédéral autour de ce dossier ? Vous avez annoncé, il y a un an, que le gouvernement fédéral pourrait aussi participer à la rénovation des palais. Pour ma part, je vous ai dit que je soutenais cette démarche. C'est un outil communal, mais qui a un rayonnement régional et certainement national. Donc, cela aurait du sens. Est-ce que vous avez négocié ? Avez-vous bénéficié d'une écoute bienveillante ?

Des opérateurs privés pourraient aussi investir dans la consolidation et la rénovation des palais. Est-ce que cela avance ? Dans la négative, où se situe le blocage ? Estimez-vous nécessaire de conclure un accord avec la Région avant de vous tourner éventuellement vers des investisseurs privés ?

Cette série de questions concrètes vise à mieux comprendre où vous en êtes dans le projet Neo 1 et le projet Neo 3. Pour celles et ceux qui nous suivent, le projet Neo 3 couvre les investissements dans la rénovation des palais.

M. le Bourgmestre.- Des consultations publiques ont effectivement été intégrées dans les procédures de modification du PRAS et les demandes de certificat d'urbanisme et d'environnement pour Neo 1. Par ailleurs, au moment du traitement de ces demandes de certificat, le partenaire privé Unibail-

Rodamco-Westfield a, d'initiative, organisé une information par le biais de plus de 3.000 toutes-boîtes dans le quartier, suivie de deux réunions avec les riverains. Pour le moment, nous sommes toujours dans la procédure relative au PRAS. Comme je vous l'ai dit en aparté, il est possible qu'il y ait une nouvelle enquête publique vu les différents éléments recueillis, mais cette décision relève de la Région.

Effectivement, la Région n'a pas prévu dans son budget 2022-2023 la capitalisation de Neo. Je ne doute pas que ces capitalisations 2022-2023 de Neo par la Région seront rattrapées dans le futur, vu qu'il s'agit d'un engagement contractuel auquel la Région est tenue. Il n'y a pas de conséquences immédiates pour Neo, qui dispose des liquidités nécessaires pour réaliser les projets à court terme. Je vous rappelle que nous avons inauguré le parc Verregat, ce que nous n'avions pas pu faire pendant la pandémie de Covid-19, avec Mme Jellab. Je vous rappelle également que la Ville a racheté l'immeuble du Holiday Inn pour le démolir et créer un nouvel espace vert.

La nouvelle modification du PRAS a fait l'objet d'une enquête publique au printemps 2022. Depuis, les résultats de cette enquête ont été traités. Les adaptations de l'arrêté et de l'étude du rapport d'incidences environnementales sur la base de l'enquête publique sont en cours. Un nouveau passage au gouvernement devrait avoir lieu dans peu de temps.

À toutes fins utiles, je vous rappelle également que le Parc des expositions est déjà l'un des actionnaires de Neo, certes ultraminoritaire. Les équipes respectives de Neo et de Brussels Expo collaborent déjà sur une série de sujets. Selon l'agenda, le chantier du Parc des sports devrait commencer cette année avec un investissement de 42 millions €, pour le plus grand bonheur de tous les clubs sportifs.

Doter le plateau du Heysel d'une infrastructure MICE concurrentielle est un enjeu majeur et indispensable pour Bruxelles, comme le montre une récente étude. Cet investissement génère, par ailleurs, des retombées économiques importantes pour Bruxelles et la création de nombreux emplois. Les discussions sont ouvertes. Il est vrai que la balle est plutôt dans le camp de la Région, pour l'instant. La Ville et Brussels Expo ont présenté différents scénarios et ont répondu aux interrogations de la Région. Plusieurs réunions sont organisées autour de Neo 3.

La piste d'un rapprochement entre la SCRL et le Parc des expositions est sur la table. Il faut que les actionnaires soient d'accord, ce qui n'est pas encore le cas. Je ne saurais vous dire ce qui bloque. Nous travaillons aussi à la consolidation de Brussels Expo. La Région devra se positionner. Souhaite-t-elle monter dans le bateau ou rester uniquement dans le projet Neo 1 ? C'est un débat qu'il faut avoir avec la Région, que je mène pour l'instant, mais qui n'est pas encore tranché. Il faut s'accorder sur l'aménagement des accords politiques existants. On peut, certes, déplorer que cela prenne du temps, mais le plus important me semble être qu'en septembre dernier encore, la Région a confirmé à la Ville que le gouvernement était persuadé de la nécessité du développement du secteur MICE à Bruxelles, et réaffirmé l'engagement pris dans sa déclaration de politique générale quant au développement d'un centre de conventions répondant aux standards internationaux sur le plateau du Heysel. Cela a encore été confirmé au Parlement en septembre.

L'ouverture à des investisseurs privés semble être une piste intéressante, comme je l'ai déclaré à plusieurs reprises. Faisant suite à ces déclarations, plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs manifesté leur intérêt, ce qui prouve l'immense potentiel de Bruxelles sur ces marchés. Cependant, un tel intérêt ne dispense pas les pouvoirs publics de préparer les aménagements nécessaires pour l'éventuelle

entrée d'un opérateur privé.

M. Weytsman.- Vous me dites qu'il existe des procédures de concertation officielles. Vous avez raison, mais les habitants et les riverains ne sont informés que par ce qu'ils lisent dans la presse. Il y a pourtant quelques comités de quartier qui sont très impliqués. Ne peut-on les informer, simplement, leur donner un agenda approximatif ou leur rappeler le projet que vous défendez au sein de cette majorité ?

M. le Bourgmestre.- Le comité de quartier Triangle est parfaitement au courant de tout cela.

M. Weytsman.- La dernière fois que la Ville a communiqué auprès des habitants, c'était sous la législature précédente.

Si je comprends bien, le PRAS sera normalement finalisé en 2025. Donc, les premiers travaux pourraient débuter en 2026 ou 2027. Est-ce un calendrier prudent ?

M. le Bourgmestre.- Il est très prudent. Je rappelle qu'un certificat d'urbanisme et un certificat d'environnement ont déjà été délivrés pour Neo 1.

M. Weytsman.- S'agissant de Neo 3 (rénovation des palais), le montant est-il justifié ? Les palais du Heysel sont des bijoux et on est tous d'accord sur le fait qu'il faut les rénover. Qu'attend la Région ? Pourquoi cela prend-il tant de temps ? Est-ce conditionné à la réalisation de Neo 1 ? Si tel est le cas, cela signifie qu'on va devoir attendre 2025 ou 2026 pour que la Région se déclare éventuellement partenaire.

Sauf erreur de ma part, vous ne m'avez pas répondu sur l'intervention du

gouvernement fédéral.

M. le Bourgmestre.- Cela concerne principalement les infrastructures de type palais 5, dont la rénovation est plutôt patrimoniale, puisqu'elle n'apporte rien au volet opérationnel pour l'instant. Sur ce point, nous avons pris contact avec le pouvoir fédéral pour savoir si nous pouvions compter sur une intervention de Beliris. Pour le moment, c'est juste pour mémoire, mais on est en train d'étudier le dossier pour voir si, dans le cadre des rénovations de cet espace place de Belgique (palais 5), le pouvoir fédéral pourrait nous aider comme il l'a fait pour l'Atomium à l'époque. Pour l'instant, nous n'avons pas activé les outils fédéraux tels que la SFPI.

M. Weytsman.- Pouvez-vous progresser avec le secteur privé ? Est-ce qu'on pourrait imaginer que la Ville et le privé, ensemble, fassent le nécessaire moyennant des garanties ? Certes, de telles garanties représenteront des montants astronomiques pour la seule Ville de Bruxelles. Je trouve cela aberrant que la Région ne se mobilise pas.

M. le Bourgmestre.- On ne ferme aucune porte, comme je l'ai dit.

M. Weytsman.- Par contre, pour ce qu'on appelle Neo 3, il n'y a aucun agenda, aucun calendrier, aucune perspective. Cette rénovation, on ne sait pas si elle aura lieu sous la présente législature ou sous la prochaine.

M. le Bourgmestre.- Des rénovations, il y en a déjà eu beaucoup ! Sur les dix dernières années, Brussels Expo a beaucoup investi dans la rénovation des palais. Maintenant, il faut lever entre 150 et 200 millions. Nous avons élaboré un master plan, mais on n'a pas encore désigné d'architecte et la demande de permis n'a pas été introduite. Il s'agit de montants extrêmement importants. On

évalue différents scénarios. Je rappelle que la crise du Covid a pris fin il y a moins d'un an. On a ouvert le Salon de l'auto vendredi. Le calendrier de Brussels Expo se remplit, mais ce n'est pas le cas partout. Il fallait d'abord relancer la machine. Ce semestre, j'espère pouvoir vous présenter un calendrier des rénovations.

M. Weytsman.- Le projet de rénovation n'est donc pas conditionné à la réalisation effective de Neo 1 ?

M. le Bourgmestre.- Pour moi, certainement pas. Pour Neo 1, la Ville a fait son travail, puisqu'elle devait trouver un opérateur pour le centre commercial, notamment. L'historique du centre commercial débute en 2007. Il est vrai qu'on est dépendants de la Région, mais ce n'est pas la Ville qui va élaborer le PRAS. C'est désormais à la Région de se positionner.

M. Weytsman.- On peut avoir des appréciations différentes sur l'étendue, le mode, le nombre de mètres carrés de Neo 1, sur les connexions que je souhaite voir renforcées entre le projet Neo 1 et l'avenue Houba-de Strooper, ou sur un développement commercial de proximité plus harmonieux, mais toujours est-il qu'il faut quelqu'un qui pilote ce projet. Quand je pose la question au ministre-président, il me dit d'interroger le bourgmestre. J'ai bien compris que vous étiez parmi les seuls à croire à ce projet, pour l'instant, mais il faut avancer, parce que ne rien avoir sur le plateau du Heysel, c'est pire ! Conditionner l'avancée de Neo 1 à la rénovation des palais est gravissime pour l'avenir de ces derniers. Ne pas décider de supprimer Neo 2 sans savoir comment organiser la gestion du palais du Heysel a été un choix difficile. Aujourd'hui, à part un parc... Par contre, je vous encourage à réaliser le plus rapidement possible le projet de palais des sports. L'inauguration du parc est une bonne chose. Il faut encore plus d'espaces verts dans cette partie de Bruxelles.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'interrogations. Il faut élaborer le plus rapidement possible un plan très clair de réaménagement du plateau du Heysel.

Question de Mme Vivier concernant la sécurité et la mobilité dans le quartier des Marolles et sur les rampes du palais de justice

Mme Vivier.- Je reviens donc sur le dossier des rampes du palais de justice qui sont toujours dans le même état : un peu tristes, inanimées, voire mortes, si ce n'est le passage et l'abandon de trottinettes. Toute cela en attente des aménagements que vous avez évoqués il y a des années, déjà, et qu'on ne voit pas arriver.

Il me semble qu'il avait été décidé à l'époque de réserver l'entrée arrière des rampes aux commerçants des Marolles privés de stationnement sur lesdites rampes, qui devaient être aménagées. Cette entrée arrière est depuis quelques semaines en travaux, ainsi que tout le plateau et toutes les rues alentour. Le quartier est donc sens dessus dessous, défiguré, difficilement accessible, mais surtout très insécurisé.

Quel est le calendrier fixé pour l'aménagement ou la verdurisation des rampes ? En réalité, on a supprimé le stationnement pour un réaménagement qui n'est toujours pas là : ni verdurisation, ni éclairage... Qu'en est-il des travaux à l'arrière du palais ? Les places de stationnement pour les commerçants sont-elles perdues ou déplacées ?

Quant à la sécurité automobile dans la Marolles, on ne sait plus très bien par où passer. Cela vaut pour tous les usagers, mais également pour la police. On se retrouve tous contraints à prendre des sens interdits, au moins dans la rue aux

Laines et la rue de Montserrat. J'ignore d'ailleurs comment on pourrait accéder à cette dernière sans prendre un sens interdit. Si on remonte la rue de l'Abricotier, on ne peut pas tourner à droite. Si on descend la rue de la Prévoyance, on ne peut pas tourner à gauche. Il n'y a pas moyen d'arriver à la rue de Montserrat. Ou alors, c'est moi qui n'ai pas compris et qui ne connais pas le quartier. En tout cas, on prend tous des sens interdits.

Les riverains et les commerçants se demandent aussi ce qu'il va advenir de la rue de Wynants, également en travaux. J'ai bien vu les pavés. Elle ne devrait donc pas être asphaltée, du moins je l'espère. Quel y sera le sens de circulation ?

L'arrière du bâtiment du palais de justice sur la rue aux Laines est couvert de barrières Nadar en attendant, j'imagine, les rénovations des rampes, de l'arrière des rampes ou du palais lui-même. Toutes les voitures et les camionnettes de livraison se garent à cet endroit où il n'y a plus de trottoir. Les piétons, matin et soir, doivent dépasser les voitures et les camions en stationnement, et ils se retrouvent au milieu de la rue.

Qu'en est-il du marquage au sol des passages piétons et de la signalisation du rond-point place Jean Jacobs, que tout le monde continue à prendre à l'envers ? Vous me direz peut-être que pour le marquage des passages piétons, vous attendez que tous les travaux soient finis, mais il n'y a pas de chantier dans toutes les rues. Par exemple, la partie côté place Jean Jacobs est déjà terminée. Sur la rue aux Laines, il n'y a pas d'aménagement ni de travaux prévus. Il en est de même pour la rue des Prêtres, mais il n'y a toujours pas de passage pour piétons.

Par contre, une série de nouvelles pistes cyclables sont apparues, elles aussi très mal signalées. En cas de travaux, il n'y a absolument aucune indication de

déviation. Des pistes cyclables ont remplacé des parties de rue, par exemple sur le boulevard de Waterloo, mais il n'est pas marqué qu'elles sont devenues des pistes cyclables. Maintenant, je le sais, mais on est plusieurs à être passés dessus, clairement.

Enfin, je reviens sur l'éclairage de certaines rues en lien avec la sécurité dont je parlais pour les campus universitaires. Dans certaines rues, le soir, cela devient très difficile. J'ai mentionné les rampes, mais c'est également le cas d'une partie du boulevard de Waterloo, autour de la place Jean Jacobs. Ce n'est pas du tout sécurisant.

Mme Persoons, échevine.- Vous dites que nous avons enlevé les places de parking pour réaliser un projet d'aménagement. Ce n'est pas correct. On a supprimé le stationnement parce que c'était une infraction urbanistique qui durait depuis des années. Nous sommes fortement demandeurs d'un projet d'aménagement. On a demandé, dans le cadre de notre master plan pour le Pentagone, d'examiner cette zone et ses possibilités d'avenir, mais nous n'avons pas la main. Comme vous le savez, le toit du palais de justice est la propriété de la Régie des bâtiments. La Ville jouit d'un passage public sur cette zone, mais elle ne peut prendre l'initiative de lancer un projet de réaménagement.

Vous savez qui est le ministre chargé de la Régie des bâtiments. Il aurait pu aussi vous expliquer qu'à l'arrière, sur la zone soumise à une convention entre Ville, Régie et SPF Justice autorisant le stationnement des commerçants, il y a eu un problème d'affaissement. Les travaux d'asphaltage sont en cours pour stabiliser la zone. Normalement, les travaux seront finis en mars. Ensuite, ladite zone pourra à nouveau être utilisée comme parking pour les commerçants.

M. Dhondt, échevin.- Le service des travaux de voirie est en train de rénover complètement la rue de Wynants. Le chantier a commencé en novembre et sera terminé en février. L'état de la chaussée était pitoyable à plusieurs endroits. Les pavés étaient complètement affaissés ou manquants. Pendant ces travaux, la chaussée sera entièrement refaite, avec des pavés plus plats, ce qui augmentera le confort de conduite des voitures et des vélos, et réduira considérablement les nuisances sonores pour les riverains. Des trottoirs seront installés aux carrefours, ce qui améliorera la sécurité pour les piétons. En raison de ce chantier, il y a actuellement une déviation dans la rue de Montserrat. Vous avez peut-être mal compris, peut-être que la signalisation n'est pas tout à fait adéquate. Si vous dites que ce n'est pas clair, peut-être devons-nous faire en sorte qu'il y ait une déviation dans le quartier via la rue de Montserrat entre autres. En conséquence, le sens du tronçon entre la rue de l'Abricotier et la rue de Wynants est en direction de la rue de Wynants.

Concernant la demande de plusieurs riverains et commerçants de changer le sens de la rue de Montserrat, je voudrais d'abord rappeler le contexte. Il s'agit d'un changement demandé dans le cadre du contrat de quartier Marolles, plus spécifiquement la piétonnisation de la rue du Faucon, chantier qui doit encore se faire. Dans ce cadre, une demande a été introduite par l'hôpital Saint-Pierre de trouver une solution alternative pour accéder à la Petite ceinture. Nous prenons le temps d'étudier un scénario réaliste et d'aboutir à un accord avec tous les acteurs concernés, surtout l'hôpital Saint-Pierre.

Pour la place Jean Jacobs, après les réaménagements récents de l'intersection de la place avec la Petite ceinture et dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables séparées sur la même Petite ceinture, la signalisation de la place doit être revue. Le service des travaux de voirie a recensé les changements nécessaires et cela sera exécuté dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les stationnements à hauteur des barrières Nadar, nous allons analyser avec les services compétents l'éventualité de supprimer ces stationnements par la mise en place d'un passage piéton. Des stationnements illicites rendent, en effet, le passage impossible pour les piétons. L'éclairage des rampes du palais de justice est du ressort de la Régie des bâtiments. Celui situé sur le boulevard de Waterloo est du ressort de la Région et son renouvellement est prévu dans le cadre du réaménagement du boulevard, en cours d'exécution. Sur les voiries communales, l'éclairage est géré par Sibelga. Le renouvellement de l'éclairage de la rue de Wynants est prévu dans le cadre du projet de réaménagement.

Mme Vivier.- Après la déviation et les travaux, quand tout ira bien, en remontant la rue de l'Abricotier, on pourra aller à droite sur la rue de Montserrat ?

M. Dhondt, échevin.- Oui, effectivement.

Mme Vivier.- En ce moment, c'est impossible puisqu'il y a un sens interdit. J'ai l'impression qu'il est plus facile de faire des pistes cyclables que des passages pour piétons. Ce n'est pas très rassurant pour ces derniers, qui sont quand même les usagers les plus faibles. Je le répète, il faut absolument que les deux pistes cyclables autour du boulevard soient mieux indiquées.

S'agissant des rampes, j'entends qu'il y avait infraction urbanistique, mais je ne vois pas où était l'urgence. Vous avez plaidé pour un réaménagement et une verdurisation. On vous a tout de suite répondu que la verdurisation serait difficile, vu ce qu'il y a en sous-sol. L'infraction urbanistique valait aussi pour les voitures qui se trouvent devant l'entrée du palais de justice. Et là, rien n'est fait. Je ne vois pas où était l'urgence d'enlever les rampes sans solution

alternative. Il a fallu qu'on intervienne pour dégager des solutions alternatives pour des commerçants qui se sont retrouvés, quasiment du jour au lendemain, sans stationnement. Ce n'est vraiment pas l'infraction urbanistique que vous aviez mise en avant. Cela ressemble plutôt à une excuse utilisée depuis.

Vous dites que des études sont en cours, mais vous avez déjà dit cela il y a un an et demi. Je ne sais pas combien de temps il faut pour réaliser une étude. On me signale aussi que l'idée de verdurisation (ou d'aménagement) et de réaménagement des rampes figurait déjà dans le contrat de quartier Marolles. J'espère voir des résultats d'ici à la fin de la législature, mais j'ai des doutes.

Question de M. COOMANS de BRACHENE relative à la remise des 1.120e et 1.130e costumes à Manneken-Pis

M. Coomans de Brachène.- Je souhaite soumettre une proposition à la Ville. Depuis trois ans et le passage au millième costume de sa garde-robe, la Ville de Bruxelles a pris le pli d'offrir à notre petit Manneken-Pis des costumes en fonction des communes bruxelloises dont le code postal correspond à la numérotation desdits costumes. Ainsi, depuis Schaerbeek jusqu'à Jette, cette initiative a permis de resserrer encore les liens de collaboration et d'amitié avec les communes limitrophes de notre Ville. En principe, sachant que ce matin même était offert le 1.107e costume, la commune d'Evere devrait être la prochaine concernée, avec la remise du 1.140e costume d'ici un à deux ans maximum.

Néanmoins, les codes postaux sont fort nombreux en Région bruxelloise et, bien que moins connus, certains méritent que l'on s'y attarde entre le 1.099e et le 1.140e costumes. Certes, les chèques postaux ont disparu et la mise à l'honneur du 1.100e n'aurait dès lors plus beaucoup de sens. Par contre, l'OTAN dispose

du code postal 1.110 et nul ne peut nier l'importance d'une telle organisation sur le sol bruxellois, surtout en ces temps de vive tension aux portes de l'Europe. Mais bien que les représentants de l'OTAN y soient favorables - j'ai eu l'occasion de les contacter informellement en ce sens -, leurs priorités sont tout autres pour le moment, et il convient sans doute qu'ils mobilisent leurs forces dans notre défense.

Par ailleurs, les communes de Neder-Over-Heembeek et de Haren rattachées à la Ville de Bruxelles depuis 102 ans mériteraient certainement un peu plus de reconnaissance, y compris lorsqu'il s'agit de notre folklore.

Dès lors, vous aurez bien compris le sens de mes questions. Je souhaiterais vous demander si, à l'instar des autres codes postaux, la Ville de Bruxelles pourrait décerner un 1.120e costume mettant à l'honneur Neder-Over-Heembeek et un 1.130e costume mettant à l'honneur Haren.

Sachant par ailleurs que les autres codes postaux ont déjà été mis en avant, serait-il envisageable de mettre en valeur Laeken durant ces prochains mois, bien que le 1.020e costume ait déjà été décerné ?

Enfin, le service Culture de la Ville de Bruxelles pourrait-il se charger de cette tâche pour la mise en valeur folklorique de ces quartiers ?

Mme Houba, échevine.- Merci Monsieur le Conseiller pour votre question et votre présence active dans le cadre des remises de costumes à Manneken-Pis, comme ce matin encore avec les militaires de la Marine.

En 2021, souvenez-vous, pour les 100 ans de la fusion de Bruxelles, Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren, nous avons organisé une série d'événements culturels et folkloriques pour célébrer cette union et mettre en valeur la

spécificité de ces territoires. Tout au long de l'année, malgré les contraintes sanitaires, on avait organisé des expositions, des conférences, des projets de street art le long du canal, et même le brassage d'une bière qui avait ponctué cette année anniversaire. Comme vous le savez aussi, puisque j'abonde dans le sens de l'importance de visibiliser nos quartiers, le Winter Pop et le Summer Pop ont pour ADN la décentralisation et l'accessibilité à une offre culturelle de qualité pour toutes les habitantes et tous les habitants de la Ville. Cet hiver, on était dans le quartier européen, à Laeken, à Neder-Over-Heembeek, tout cela avec les associations locales.

Pour en revenir au costume de Manneken-Pis, comme vous l'avez rappelé, j'ai en effet pris l'initiative d'inviter les bourgmestres des dix-huit autres communes de la Région bruxelloise à remettre un costume correspondant à leur code postal. Ce n'est pas la Ville qui remet ces costumes, ce sont des communes ou des associations. Si une association locale ou une maison de quartier souhaitent offrir un nouveau costume en lien avec l'histoire et l'identité du quartier, la commission d'avis sera, j'en suis certaine, ravie d'examiner ce dossier et cette proposition.

Je reste à disposition pour transmettre toutes les informations utiles et imaginer des partenariats pour valoriser nos différents quartiers, mais la pratique veut que ce ne soit pas la Ville qui offre des costumes. Voilà la raison pour laquelle, si vous connaissez des associations intéressées par une remise de costumes pour valoriser leur quartier, ma porte leur est évidemment grande ouverte.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie pour ces remarques et commentaires. Je m'étonne néanmoins de la réponse. D'abord, parce que la Ville de Bruxelles s'offre de temps en temps des costumes. Ce n'est pas la règle, mais cela peut arriver. C'est l'exception. À ma connaissance, le 1.000e costume,

c'est la Ville de Bruxelles qui se l'est offert à elle-même, en référence à son code postal principal. J'ose espérer que pour ces quartiers de Bruxelles que nous apprécions, à savoir Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren, on pourra sortir un peu du cadre habituel.

Il est exact que des associations folkloriques existent dans ces quartiers, qui ont déjà offert des costumes. Je ne pense pas pour autant que ces associations représentent l'entièreté de Neder-Over-Heembeek, de Haren ou de Laeken. Vous pourriez prendre cette initiative. Je vous y encourage. C'était le sens de ma question. J'espère que c'est bien comme cela que vous la comprenez. Elle se veut positive et encourageante. C'est une main tendue à ce que nous voulons faire sur le plan folklorique. C'est plus léger et cela ne changera pas la face du monde, mais normalement, au titre d'échevine chargée notamment de la culture et du folklore bruxellois, vous devriez avoir à cœur de faire vivre ce folklore. Un costume, ce sont quelques centaines d'euros. Un tel montant ne pèsera fondamentalement pas sur votre budget, et cela donnerait une belle image à ces quartiers auxquels nous tenons.

Je pense que Manneken-Pis a fêté, il y a trois ans, ses 400 ans. Le rattachement de ces communes date d'il y a 102 ans. Avec la crise du Covid, on a perdu un peu le fil et on n'a pas pu faire tout en temps et heure. C'est l'occasion de rattacher ces quartiers de Bruxelles à une tradition folklorique à laquelle nous tenons. Si vous choisissez de botter en touche, tant pis, mais je pense que ce serait de nouveau une occasion manquée. J'espère que vous penserez quand même que ce n'est peut-être pas une si mauvaise idée.

**Samengevoegde vragen van mevr. AMPE en dhr. BAUWENS betreffende
de nieuwe prijslijst van de zwembaden van de Stad, in het bijzonder voor
dagelijkse zwemmers**

Mevrouw Ampe.- Dank u wel, mevrouw de Voorzitter. De tickets om te gaan zwemmen zijn 15% duurder geworden. En de meeste mensen hebben al ervaren dat heel veel prijzen duurder zijn geworden omdat energiekosten natuurlijk zijn toegenomen. Maar groot was de verwondering bij mensen die dagelijks gaan zwemmen dat de prijs om dat te doen opeens drie keer hoger ligt dan ze was. En hoe komt dat? Omdat er vroeger een abonnement bestond van 100 euro voor zes maanden waar je onbeperkt elke dag mee kon gaan zwemmen. Nu is er een nieuw abonnement voor zes maanden, maar je mag maar 50 keer gaan. Dus als je een heel jaar elke dag gaat zwemmen, dan kost het drie keer meer. En dat klagen heel veel mensen aan omdat sommige mensen ook elke dag moeten gaan zwemmen. Er zijn meerdere medische redenen om elke dag te gaan zwemmen, zoals bijvoorbeeld artritis.

En daarom zou ik heel graag willen voorstellen om een nieuwe formule in te voeren: een abonnementsformule van één jaar, zoals dat eigenlijk in heel veel Brusselse gemeenten maar ook in Vlaamse en in Waalse gemeenten bestaat, en dat abonnement tot 200 euro beperken. Waarom? De mensen die bijvoorbeeld nu in Neder-over-Heembeek gaan zwemmen, kunnen heel gemakkelijk naar Vilvoorde en daar kost het 108,5 euro voor een niet-Vilvoordenaar om daar te gaan zwemmen. Mensen die in centrum Brussel wonen, kunnen naar Sint-Joosten-Node. Daar kost het 100 euro voor iemand van Sint-Joost en 150 voor iemand die niet in Sint-Joost woont. Dus dat is ook zeven keer minder dan aan het Vossenplein, bijvoorbeeld. Mensen die in Laken gaan zwemmen kunnen ook naar Molenbeek gaan, waar het dan 200 euro is. Dus om te vermijden dat mensen andere zwembaden kiezen, zou ik toch willen voorstellen om een nieuw abonnement in te voeren van één jaar, beperkt tot 200 euro. En natuurlijk ook

rekening houdend met de kosten die de mensen al hebben. De sociale tarieven, dat weet ik, die zijn verminderd, maar dat is bijna allemaal voor de mensen die niet werken. Dus degenen die meer gaan betalen zijn eigenlijk allemaal mensen die werken. En probeer daar toch meer rekening mee te houden. Ik vind dat de Stad Brussel veel meer rekening moet houden met de mensen die werken, met de middenklasse, en ik hoop dat u ons voorstel steunt.

M. Bauwens.- Monsieur Hellings, vous avez décidé de doubler, voire tripler les tarifs pour ceux qui vont nager régulièrement aux Bains de Bruxelles. Pour ceux qui nagent deux ou trois fois par semaine, le prix passe de 200 à 400 € par an. Pour ceux qui le font cinq fois, le prix passe de 200 à 770 € par an. Pourquoi cette augmentation ?, se demandent beaucoup de gens. D'où vient cette idée ?

Vous avez récemment dit que pour la Ville, les prix de l'énergie étaient fixes, contrairement à ce qu'il se passe pour les citoyens qui, à la maison, voient leur loyer et leurs factures augmenter. Cela devrait lui permettre de mettre à disposition une piscine communale et publique, et d'encourager les sportifs, les pensionnés et tous ceux qui veulent venir nager le matin avant d'aller travailler. Mais vous faites le contraire en triplant les tarifs et en leur disant d'aller ailleurs. C'est ce que les gens pensent. J'ai reçu des mails de gens qui disent qu'ils iront nager ailleurs ou, pire, qu'ils sont obligés de renoncer à aller nager.

Vous dites dans la presse que les autres communes vont aussi augmenter leur prix. Je ne comprends pas la volonté d'Ecolo d'être à l'avant-garde avec une augmentation de prix de 300 %. Pourquoi ne pas être à l'avant-garde pour accueillir les gens ? La plupart des communes de Bruxelles sont à 150 €, 200 €, voire 250 € par an. Les Bains de Bruxelles (de la Ville de Bruxelles) seront le deuxième bassin le plus cher de la Région. Vous comparez les prix de la piscine aux toilettes du McDonald's. Vous dites qu'aller nager à la Ville de Bruxelles, cela doit être plus cher qu'aller faire pipi au McDonald's. Monsieur Hellings, je

vous rappelle que la mission de McDonald's est de faire beaucoup de bénéfices et de faire grossir les gens. C'est votre référence...

J'ai vérifié les prix dans le privé, puisque le privé est votre référence. À Aqualibi, un abonnement coûte 80 € par an, à Plopsaland, un abonnement annuel pour nager coûte 55 €. Vous pouvez aussi aller à Hannut et Landen, ou à Aquapark Bellewaerde, pour 120 € par an. Même vos références commerciales sont infiniment moins chères que l'abonnement que vous proposez à la Ville de Bruxelles. C'est vraiment insensé ! Ce que je propose, c'est de garder l'abonnement annuel à 200 € et d'appliquer le même prix pour les gens qui habitent les autres communes de la Région, pour que ceux qui habitent à Saint-Gilles, tout près des Marolles, puissent venir nager aux Marolles au même prix.

M. Hellings, échevin.- En 2022, les trois piscines de la Ville de Bruxelles ont accueilli 486.000 nageurs. C'est une augmentation de fréquentation particulièrement significative par rapport aux deux années précédentes. Le coût de fonctionnement des six bassins communaux dans nos trois piscines a augmenté avec la forte indexation des salaires (10 %), la hausse des prix de l'énergie, mais aussi les conséquences pratiques de la crise sanitaire. On a dû fermer les piscines, parce que la crise sanitaire nous y obligeait. Cela a provoqué en 2022 de très gros problèmes de trésorerie pour l'asbl Les Bains de Bruxelles. Malgré ce contexte budgétaire délicat, jamais nos piscines n'ont fermé partiellement ni complètement, comme dans d'autres communes de la Région bruxelloise ou ailleurs en Belgique ou en Europe.

Sterker nog: we hebben de zwembaden niet alleen open gehouden, we hebben ook al een stuk van het zwembad van het centrum in de Marollen gerenoveerd, want de betonnen structuur is volledig vernieuwd.

La Ville de Bruxelles a élargi les horaires des trois piscines depuis le 1^{er} septembre 2021, à savoir 14 heures d'ouverture par jour de semaine et ouverture le dimanche.

Dat is een serieuze verbetering op het vlak van dienstverlening aan onze inwoners.

La Ville de Bruxelles a augmenté la dotation des Bains de Bruxelles en passant, au budget 2023, de 1,7 à 2,4 millions, soit 700.000 € d'augmentation. C'est un refinancement de plus de 30 % en un an.

Een positieve evolutie, dus, zeker als je vergelijkt met het eerder ouderwetse beheer van mijn liberale voorganger, mevrouw Ampe. Vergeet niet dat de zwemmers in die tijd – en dan spreek ik over het jaar 2018 – nog niet eens met de kaart konden betalen.

Rendre la natation accessible à toutes et à tous était un objectif politique de cette majorité. Dans ce contexte, le conseil d'administration des Bains de Bruxelles, en décembre, a décidé d'adapter sa grille tarifaire dans une perspective de justice sociale. Le prix d'entrée individuel normal est de seulement 3,20 €, moins qu'une entrée de cinéma ou un paquet de frites. Aujourd'hui, dès qu'un nageur franchit la porte d'une de nos piscines, cela coûte 15 € à la Ville de Bruxelles en énergie, personnel, produits d'entretien, etc. Cela veut dire que 80 % du coût d'une séance de natation est financé par la Ville de Bruxelles, par le service public, par les impôts communaux, et tant mieux. Nous en sommes particulièrement fiers.

De plus, le conseil d'administration des Bains de Bruxelles a décidé d'instaurer des réductions importantes pour tout type de ticket - ce n'était pas le cas avant - pour les seniors, les moins de 16 ans, les familles nombreuses, les personnes porteuses de handicap. Et sur suggestion de M. Abdelmoumen au sein du

conseil d'administration des Bains de Bruxelles, les citoyens titulaires du statut BIM, à savoir les bénéficiaires d'une intervention majorée, peuvent bénéficier de réductions. Les cartes de 10 et 50 entrées sont très avantageuses par rapport aux tickets individuels, puisque cela revient à quasiment 2 € la séance, selon les cas. Het abonnement van één maand en zes maanden zijn vervangen door die beurtenkaarten.

Notons que pour l'achat de ces cartes d'entrée, les nageurs peuvent toujours bénéficier d'un remboursement par leur mutualité, ainsi que des chèques sport et chèques senior de la Ville de Bruxelles, dont vous ignoriez l'existence, monsieur Bauwens, jusqu'à la discussion sur le budget. Nous distribuons des chèques sport et des chèques senior pour que les Bruxellois pratiquent un sport.

Nous connaissons bien nos habitués. Nous avons identifié une petite cinquantaine de personnes qui viennent nager tous les jours. Mais reconnaissez que les personnes qui nagent tous les jours ne sont pas nombreuses. Nous enregistrons 486.000 entrées. La direction des Bains les a rencontrées. Même s'il s'agit d'un nombre extrêmement restreint, j'entends ces nageurs et leurs besoins, et je pense qu'il faut maintenir une forme d'abonnement longue durée payable en plusieurs tranches, parce que tout le monde ne peut pas payer un abonnement annuel d'un coup. Nous allons proposer au prochain conseil d'administration de réinstaurer un abonnement à accès illimité de trois mois, renouvelable, à un prix variant entre 80 et 90 €. Nous allons en discuter avec les dix personnes qui m'ont écrit. Nous allons ensemble trancher sur une formule adaptée à ce nombre extrêmement restreint de nageurs, mais qui ont toute leur place dans nos piscines. Je veux trouver des solutions et je suis à leur écoute. C'est à cela que nous allons travailler.

Notons que le tarif des douches sociales a diminué. Désormais, il est de 2 € à la place de 2,50 € pour des personnes qui n'ont pas de salle de bains ou, simplement, pas de toit. Nous y sommes attentifs. La nouvelle grille tarifaire est avantageuse pour l'immense majorité des nageurs qui fréquentent nos bains une ou deux fois par semaine. Nous en sommes très fiers. Nous allons travailler à une solution adaptée pour ces quelques nageurs, et nous allons maintenir des tarifs démocratiques. C'est extrêmement démocratique d'aller nager aux Bains de Bruxelles, et j'invite tous les Bruxellois à prendre une carte de 50 séances pour se dépenser dans nos trois magnifiques piscines.

Mevrouw Ampe.- Meneer de schepen, dank u wel voor uw openheid om een nieuw abonnement in te voeren en op onze vraag in te gaan. Ik ben zeer blij dat u dat op de volgende vergadering van de baden van Brussel gaat agenderen. En ik denk ook alle dagelijkse zwemmers met mij. Ik denk wel dat het er iets meer zijn dan 50. Degenen die geprotesteerd hebben zijn misschien met 50, maar er zijn wel wat meer mensen die dagelijks gaan zwemmen. Ik ben in elk geval zeer blij met dit positieve nieuws.

Nu, er is wel één zaak waar ik me echt ongerust over maak, dat is de manier waarop de baden worden geleid. Want als u zegt dat 80% van de 3,2 euro gefinancierd wordt door de belastingbetaler, dan hebt u wel een zeer rare situatie ten opzichte van vele andere gemeenten. Er zijn gemeenten in België die hun zwembad privaat laten uitbaten. En die daar veel minder vragen aan de belastingbetaler om bij te dragen en de abonnementskosten of de toegangskosten zijn zeker niet veel duurder. Of zelfs goedkoper dan de Stad Brussel. Dus ik denk dat het goed zou zijn om eens een vergelijking te maken van hoe het komt dat de uitbating van de baden van de Stad Brussel zo duur is? Want eigenlijk zou het goedkoper moeten zijn omdat er toch, zoals u zegt, 486.000 mensen komen zwemmen? Dus u heeft heel veel klanten, wat positief is, wat eigenlijk ten opzichte van een kleine gemeente een enorm voordeel is,

maar uw kosten liggen enorm hoog. Dus ik zou u toch aanraden om eens te gaan vergelijken, want er zit hier duidelijk wel een probleem.

M. Bauwens.- Merci pour vos réponses. Toutefois, je reste très inquiet, parce qu'en 2018, la première mesure que vous avez prise avec le nouveau Collège, cela a été de détruire Océade. C'était un premier signe qu'entre Ecolo et les piscines, ce n'est pas vraiment une histoire d'amour.

M. Hellings, échevin.- C'est inexact. Océade a été détruite avant.

Mme Bauwens.- Je reste inquiet parce qu'on m'avait promis qu'aujourd'hui, on allait nous proposer un prix. Je suis content que vous souhaitiez maintenir l'abonnement. Je vous demande d'appliquer la justice des prix. Si le ticket d'entrée individuel à la piscine a augmenté de 15 %, alors, l'abonnement maximal sera de 226 € par an. Ça, c'est la vraie justice qui permettra aux gens de venir nager, qui les encouragera. Le ticket individuel augmente de 15 %. Alors, augmentez l'abonnement d'autant.

Il est facile, pour un membre du Collège, de décider d'augmenter le prix de 100, 200, voire 300 %, car dans le rapport sur les piscines, on peut lire que le Collège et les membres du Conseil communal ont le privilège d'aller nager gratuitement.

M. Hellings, échevin.- C'est inexact. La grille tarifaire qui a été votée par le conseil d'administration en décembre ne prévoit pas la gratuité pour les conseillers communaux. Nous modifierons le règlement si nécessaire.

M. Bauwens.- Textuellement, il est dit dans le rapport sur les piscines que ce privilège est octroyé aux conseillers et aux échevins, un privilège qui équivaut à la somme de 200 € par an.

M. Hellings, échevin.- Le tarif de 2 € par séance me semble particulièrement démocratique. Cela permet à 500.000 nageurs de fréquenter les trois piscines de la Ville de Bruxelles.

(Colloques)

M. Bauwens.- Quand j'évoque le privilège des élus d'avoir un abonnement STIB gratuit, on me dit que ce n'est pas vrai.

M. le Bourgmestre.- J'ai dit que tous les employés de la Ville en bénéficiaient.

M. Bauwens.- Je soutiens cette mesure, Monsieur le Bourgmestre, mais il est étrange que les échevins, qui ont le privilège d'aller nager gratuitement, augmentent le prix pour les autres utilisateurs.

M. Hellings, échevin.- Nous payons quand nous allons à la piscine.

M. Bauwens.- Relisez vos propres rapports. Je n'ai pas parlé de ce que vous payiez, mais de vos droits.

M. Hellings, échevin.- Nous allons supprimer cela du rapport.

M. Bauwens.- Il ne faut pas le supprimer du rapport, il faut supprimer la règle.

Actualiteitsvragen van mevr. AMPE en dhr. WEYTSMAN betreffende de sluiting van "Fuse" uit protest tegen strenge geluidsnormen

Mevrouw Ampe.- Ja. Dank u wel. Het uur begint al te vorderen, het is bijna tijd om naar de Fuse te gaan, zou ik zeggen. Nee, alle gekheid op een stokje: de discotheek Fuse staat al 29 jaar in de Blaesstraat. Geopend in 1994, in de

Marollen, een drukke wijk met veel bewoners. Een monument, want wie is daar niet geweest als student? Angèle, Amélie Lens, Charlotte de Witte: die zijn daar allemaal groot geworden. En iedereen in de hele wereld kent hun muziek. Behalve blijkbaar een buurman die tien jaar geleden naast de Fuse is komen wonen en gestart is met allerlei procedures, klachten tegen de lawaaioverlast. En met succes, want Ecolo-minister Alain Maron heeft via zijn administratie Leefmilieu Brussel de normen verstrengd, waardoor de Fuse beslist heeft om te sluiten. Dat verhaal kent iedereen. Iedereen heeft het gehoord vorige week. Maar wat weinig mensen weten is dat de Stad Brussel iets had kunnen doen om dit te vermijden! Wat weinig mensen weten is dat de Stad Brussel afwezig was op het Milieucollege van 8 maart 2021 waar beroep is aangetekend tegen het Milieucollege en waar de Stad Brussel de Fuse had kunnen verdedigen.

Meneer de Burgemeester, ik heb u in de krant gelezen. U zou er alles aan doen opdat de Fuse zou openblijven. Goed, waarom hebt u er niet alles aan gedaan om te vermijden dat ze zouden sluiten? De Stad Brussel had aanwezig kunnen zijn op 8 maart. Maar ze was er niet. En dus zijn dat eigenlijk allemaal vijgen na Pasen, veel geroep nadat de beslissing eigenlijk al is genomen. En ik heb ook niemand een duurzame oplossing horen bepleiten. Een oplossing zoals in Australië, zoals in Berlijn. Dat wordt het agent of change-principe genoemd. Waarbij je economische activiteiten gaat beschermen tegen de achterafklagers, de mensen die na de economische activiteiten zich komen installeren. Wel, met het agent of change-principe kan je een betere organisatie gaan doen van activiteiten in het centrum. Want laat ons er toch voor zorgen – tenzij u niet akkoord bent – dat de Fuse in het centrum kan blijven. Tenzij dat u zegt dat het ergens naar een industrieterrein moet waar de mensen dan met een auto naartoe gaan, waar er geen openbaar vervoer is, waar het onveiliger is. Nee, ik denk dat de Fuse haar plaats heeft op de plek waar ze al 29 jaar staat. Maar dan moet de Stad ook durven om een duurzaam instrument in te roepen om dat te doen met respect voor de buurt en met respect voor de Fuse zelf. Wel, bent u akkoord met

zo'n agent of change-principe? Dat zou ik wel graag willen weten. En ik zou ook willen weten of de beslissingen van het Milieucollege van 8 maart zijn opgevolgd door de Stad Brussel. Want dat College heeft wel beslist dat er een jaarlijkse evaluatie moet zijn van de Fuse. Is dat gebeurd? Waar is die jaarlijkse evaluatie? Welke dienst van de Stad Brussel heeft dat uitgevoerd? Het Milieucollege besliste ook dat de Stad Brussel zes maanden na die acht maart een attest moet afleveren dat de Fuse de 90 decibel respecteert. Waar is dat attest? Is dat afgeleverd? Ja of nee. Veel onbeantwoorde vragen en vooral de grootste vraag: waarom was de Stad Brussel afwezig op het Milieucollege van 8 maart? Dank u wel.

M. Weytsman.- Je ne vais pas revenir sur les déclarations des uns et des autres. On a été nombreux à réagir directement et à être offusqués. Il faut rappeler ce que le Fuse, comme lieu culturel, a apporté à la Ville de Bruxelles en matière d'attractivité touristique et de notoriété à travers le monde. Et je crois que c'est aussi un pôle économique important, parmi beaucoup d'autres. Il est donc normal - cela fait partie de l'ADN des libéraux - de défendre des investisseurs et des indépendants qui sont là depuis bien longtemps. Je voudrais aborder deux volets.

D'abord, les nuisances sonores ne sont pas uniquement liées aux voisins directs. Il existe une problématique plus globale que vous connaissez bien : quand les gens sortent, ils font du bruit. Il y a aussi des plaintes émanant des riverains : accumulation de déchets, odeur d'urine, dégradation de l'espace public après chaque événement. J'ai tout de suite réagi en disant que nous devons trouver des solutions. Ces solutions viendront à très court terme de la Région bruxelloise, mais la Ville doit aussi intervenir. D'emblée, je remercie le Fuse, car je sais qu'il a déjà consenti beaucoup d'investissements. Je remercie aussi les sorteurs qui font déjà le nécessaire pour ramener le plus grand calme.

Est-ce que la Ville peut en faire un peu plus ? Pourrait-elle demander aux agents de Bravo d'intervenir le soir ? La police ne peut-elle passer un peu plus régulièrement ?

Est-ce qu'on ne pourrait pas s'assurer aussi que les taxis Uber que l'on appelle en fin de soirée se concentrent davantage du côté de la place du Jeu de Balle, où il y a moins d'habitations ?

Il y a une série de choses que la Ville peut faire pour participer à la solution, même si ce n'est pas là le problème principal.

Il existe aussi des solutions juridiques pour empêcher que la police de l'environnement ne prenne des décisions telles que celles qui ont été prises. Je rappelle que cette politique fait suite à un décret que le PS a d'ailleurs voté en Région bruxelloise. Ceux qui dénoncent l'application de ce décret sont un peu hypocrites. Ceux qui, comme M. Maron, annoncent tout de suite qu'ils vont réagir, alors qu'ils connaissent ledit décret, sont aussi un peu hypocrites.

Il existe dans des villes comme Londres et Berlin ce qu'on appelle le droit d'antériorité, à savoir une disposition légale permettant que, lors de l'adaptation d'une loi, les conditions de l'ancienne loi s'appliquent à ceux qui en bénéficiaient déjà, généralement pour une période limitée. Ce type de droit permet aux nightclubs, notamment, de continuer à vivre. C'est une réflexion que nous devons ouvrir tant à la Région qu'à la Ville.

En résumé, pour résoudre le problème de nuisances dans le quartier lorsque les gens sortent de l'établissement, la Ville pourrait-elle mobiliser plus de moyens pour Bravo, la police, les aménagements ? Êtes-vous favorable à envisager un droit d'antériorité ? Vous aurez compris que les interventions du groupe Open Vld-MR visent à dégager des solutions pour rouvrir le plus rapidement possible cette institution bruxelloise.

M. le Bourgmestre.- D'abord, il faut se réjouir du soutien au Fuse. C'est important et ça n'a pas toujours été le cas. Dans les années 1990, la tendance était plutôt à fermer ce genre d'établissements. En plus, le Fuse figure parmi les bons élèves, parmi ceux qui, depuis le début, travaillent à une intégration de leur activité dans le quartier. Même Depeche Mode est venu jouer au Fuse. Cela fait 50 ans que ce lieu est un établissement de nuit. La Fédération de la nuit propose de s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne. Je trouve que c'est une bonne idée, en effet, et qu'il faut l'étudier.

Il faut constater que l'ordonnance « Bruit » pose de plus en plus de problèmes, y compris à la Foire du Midi. Elle met le gouvernement régional en porte-à-faux. Il y a la loi et la façon dont on l'applique. Tous les jours, la police de Bruxelles fait une appréciation de la manière dont elle doit appliquer la loi, et ce n'est pas pour autant que la loi n'est pas effective.

Nous avons évidemment pris contact avec la Région à propos du Fuse. C'est moi qui ai prévenu le Fuse du courrier qu'il allait recevoir, puisque j'étais en copie, en tant que bourgmestre et autorité administrative, de cette lettre de Bruxelles Environnement. Donc, à titre personnel, je m'étonne de l'opportunité de ce genre de poursuite, parce que notre cellule Tranquillité publique est bien au courant du problème avec ce riverain. Il est vrai qu'il y a un problème d'isolation de ce lieu, mais qui est quasiment insoluble. Donc, à un moment donné, c'est la balance des intérêts qui doit primer pour trouver une solution avec ce monsieur qui est de bonne foi et n'arrive pas à louer son appartement à cause du bruit. On essaie de trouver un équilibre.

En effet, Bruxelles Environnement aurait été bien inspirée de ne pas pousser la procédure jusque-là, parce qu'elle met tout le monde devant un mur. Par contre, je vous confirme les contacts que j'ai eus avec la Région. Il est bien dans ses

intentions de trouver une solution pour que ce lieu puisse rouvrir le plus vite possible, j'espère encore ce mois-ci, puisqu'on parle d'une audience devant le Collège de l'environnement le 25 janvier. D'ici là, la Ville de Bruxelles doit trouver une solution pour permettre au Fuse de poursuivre ses activités. La fermeture est un mauvais signal que nous donnons au secteur de la culture parce que la musique électronique est une vraie culture qui correspond à l'ADN de la Ville de Bruxelles. Et je veux le redire, le Fuse a fermé pour éviter d'être mis en porte-à-faux. Ces personnes font attention à la tranquillité publique, mais tout n'est pas simple quand on gère un endroit de nuit.

Une ville, c'est compliqué à gérer. Il faut des endroits récréatifs de nuit, mais il faut aussi tenir compte de ceux qui doivent dormir et qui travaillent le jour. Mais c'est ça, l'alchimie d'une ville. Vu le soutien unanime, je pense que les autorités régionales parviendront à débloquer la situation rapidement. En tout cas, c'est mon souhait et celui du Collège.

Ce cas devrait faire évoluer la législation assez rapidement pour éviter ce genre de problème kafkaïen. La situation semble dépasser les intentions du législateur. Je sais que personne, en votant ce règlement, ne pensait exclure le Fuse, voire, demain, la Foire du Midi ou d'autres lieux présents sur notre territoire depuis plus de 100 ans. Donc, il va falloir trouver un équilibre pour le futur. S'agissant du Fuse, j'ai lu l'intention du ministre de trouver rapidement une solution. Je lui fais confiance pour que, très vite, les négociations aboutissent et que le Fuse puisse rouvrir. Il s'agit d'un monument de la culture, et pas seulement d'un établissement de fêtes et d'événements. Comme je l'ai dit dans une interview, le Fuse fait partie de l'ADN de Bruxelles et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Mevrouw Ampe.- Dank u. Ik blijf echter met mijn vraag zitten waarom de Stad Brussel niet aanwezig was op 8 maart op het Milieucollege om de Fuse te verdedigen. En of er nu een attest is afgeleverd zes maand na 8 maart 2021 en of er een jaarlijkse evaluatie is gebeurd van de Fuse?

M. le Bourgmestre.- Les éléments pointés par la cellule Tranquillité ont été résolus pour tous les riverains, sauf un. Jamais nous n'aurions imaginé que Bruxelles Environnement propose ce qu'elle a proposé. Si les nuisances avaient été considérées comme ingérables par les services de police, on aurait évidemment réagi, mais nous n'avons reçu aucun préavis de Bruxelles Environnement indiquant que le permis d'environnement du Fuse serait modifié pour une fermeture à 2h. Je n'ai été prévenu que la semaine du 20 décembre.

Mme Ampe.- Le riverain avait introduit un recours auprès du Collège de l'environnement contre le Fuse, et la demande était bien de changer les règles. Ces règles ont été modifiées, mais la Ville n'était pas présente pour défendre le Fuse. Maintenant, vous dites que vous soutenez le Fuse, mais pour soutenir un établissement ou l'économie nocturne, il faut aussi être présent au bon moment et au bon endroit. Soyons honnêtes, peut-être la décision aurait-elle été différente si la Ville avait été là pour défendre le Fuse. J'espère que vous pourrez redresser la situation, mais il faut une solution sur le long terme.

M. Weytsman.- Il faut revoir ordonnance, mais en attendant, vous devez l'appliquer. Vous comprenez peut-être mieux les difficultés que moi, mais en tout cas, il faut que le ministre Maron, son cabinet et son administration anticipent ce genre de situation. S'il n'y avait pas eu de telles réactions, le Fuse serait fermé, tout simplement.

J'entends que vous êtes prêt à réfléchir au concept de droit d'antériorité. Est-ce que vous le dites de façon générale pour le Parlement bruxellois, ou également pour nos règlements et réflexions au niveau communal ? Le problème principal est qu'il n'y a pas eu d'anticipation.

Cela dit, j'ai moi-même été échevin chargé des contrats de quartier Marolles et je sais que certains problèmes ne sont pas directement liés au club, mais à la sortie de celui-ci, quand les gens rentrent chez eux. Sur ce point, vous n'avez pas répondu. Est-ce une bonne piste de mobiliser les agents de Bravvo ou, de temps en temps, la police ? Des plaintes sont liées tout simplement aux voitures qui vont et viennent, aux taxis Uber qui arrivent et claquent les portières, etc. Est-ce que cela fait partie de vos réflexions ?

Pourrait-on déplacer ces nuisances un peu plus loin, du côté de la place du Jeu de Balle. Des mesures seront-elles prises en la matière ? On doit aborder les mesures à prendre à très court terme pour la réouverture et à moyen terme pour la quiétude dans le quartier.

Questions d'actualité de MM. BAUWENS, WEYTSMAN et JOLIBOIS
concernant un nouveau décès dans une cellule du commissariat de police de
Bruxelles

M. Bauwens.- Monsieur le Bourgmestre, jeudi passé, Sourour est morte dans une cellule de la police de Bruxelles. Sourour est la troisième personne en deux ans qui meurt dans le même commissariat. Toutes nos pensées vont à ses proches et à sa famille. Elle avait 46 ans, elle était belgo-tunisienne et maman d'un fils de 19 ans. Elle était active dans le secteur associatif de la Ville. Pour elle et pour sa famille, nous voulons que toute la vérité soit connue.

La police dit qu'elle se serait autoétranglée en cellule dans la nuit du mercredi à jeudi, avec son pull. Mais son avocate, Selma Benkhalifa, n'y croit pas. Selon elle, la famille ne croit pas du tout à l'hypothèse d'un suicide. La sœur de Sourour indique que sa sœur n'était pas suicidaire. Elle avait un fils de 19 ans, avec qui elle vivait et qui était tout pour elle. Elle ne l'aurait jamais abandonné. Cela nous incite à savoir ce qu'il s'est passé dans cette cellule. Les images des caméras de surveillance de la cellule de Sourour seront capitales. Je cite son avocate : « La cellule du commissariat est effectivement équipée de caméras. Elles ont été saisies et montreront ce qu'il s'est réellement passé. On espère qu'il n'y aura pas de dysfonctionnement ou un autre problème technique qui empêcheront la visualisation. »

Pourquoi Sourour a-t-elle été arrêtée et incarcérée ? Dans la presse, on peut lire qu'elle avait un discours confus. On parle d'un état d'ébriété. Y a-t-il eu un examen médical de Sourour ? En pareil cas, la police est obligée de recourir à un médecin avant de l'incarcérer.

Comment la cellule était-elle surveillée ? Les agents responsables ont-ils vérifié la situation en cellule ? En cas de paroles confuses, la police est responsable de ce qu'il se passe en cellule et de la personne en question.

Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas la première fois que quelqu'un perd la vie dans ce commissariat. Les cellules sont de la responsabilité de la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles. En 2021, deux Algériens d'une vingtaine d'années y ont perdu la vie dans des circonstances qui font encore aujourd'hui l'objet d'une enquête judiciaire. Pour l'un d'eux, il apparaît dans le dossier qu'il a fallu près de neuf heures avant qu'on ne découvre son cadavre dans la cellule.

Le PTB, aux niveaux communal et fédéral, demande expressément un audit de ce commissariat. Un décès, c'est une chose, mais trois décès en deux ans, cela

veut dire qu'il y a dysfonctionnement. Il y a un très gros problème dans ce commissariat, qui doit être investigué. Nous voulons une enquête du Comité P et d'organismes extérieurs comme la Ligue des droits humains.

M. Weytsman.- Monsieur le Bourgmestre, cette dame d'une quarantaine d'années, qui travaillait dans le milieu associatif, a effectivement été trouvée sans vie jeudi matin dans une cellule de la garde zonale de la police Bruxelles Capitale Ixelles, et cela, alors qu'elle avait été interceptée plus tôt dans la nuit sur la voie publique dans le quartier du Châtelain et placée en cellule de dégrisement.

D'abord et avant tout, au nom du groupe MR-Vld, je voudrais présenter mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches, et probablement au nom de tous les collègues, évidemment. C'est un drame pour tout le monde et avant tout pour sa famille et ses proches. C'est un drame pour la Ville de Bruxelles, et je suis convaincu que ça l'est aussi pour la police.

J'insiste sur le fait que ma question ne sous-entend pas une quelconque responsabilité de la police. Ce n'est d'ailleurs pas mon rôle. Je veux juste comprendre. Vu le contexte, on doit pouvoir vous poser des questions, et j'espère avoir les premiers éléments de réponse. Après le constat de décès, d'ailleurs, une enquête a immédiatement été ouverte. Il me revient qu'un juge d'instruction est descendu directement sur les lieux. Peut-être sa présence est-elle liée au fait que d'autres décès auraient eu lieu dans ce commissariat.

Pour quelle raison cette personne a-t-elle été interpellée ?

La presse a évoqué d'autres décès dans ce commissariat. Pouvez-vous nous le confirmer ? Je crois que des enquêtes sont toujours en cours. Est-ce exact ? Il est assez incompréhensible, pour moi qui ne suis pas expert en la matière, qu'une personne puisse se suicider en cellule. Vous pouvez peut-être nous

expliquer comment, techniquement, cela est possible. Il nous revient qu'il y a eu une autopsie. Je ne sais pas si vous pouvez nous communiquer ses conclusions. J'ai confiance dans le Comité P et dans la police de la Ville de Bruxelles. Que peut faire la Ville de Bruxelles et vous-même, parallèlement à l'enquête en cours, vu le contexte extraordinaire et le fait qu'il y a déjà eu plusieurs décès dans ce commissariat ?

M. Jolibois.- Le groupe Ecolo-Groen fait part de son plus grand émoi après le décès de Sourour. Comme mes collègues, j'ai une pensée pour ses parents, sœurs et frères et, bien sûr, pour son fils ainsi que tous ses proches. On l'a dit, Sourour était âgée de 46 ans. Elle est décédée jeudi matin, au cours de sa détention dans une cellule du commissariat de police de la rue Royale.

À ce stade, le parquet a communiqué que, selon les premières constatations et le rapport provisoire d'autopsie, il n'y aurait pas eu d'intervention de tiers. Ce que nous espérons de tout cœur, c'est que très rapidement, la lumière soit faite de façon définitive sur les causes de ce décès dramatique grâce au rapport final d'autopsie, d'une part, et aux enquêtes ouvertes par le parquet et le Comité P, d'autre part. Celles-ci permettront d'identifier rapidement les causes de ce fait dramatique. Ces éléments doivent être communiqués en priorité à la famille et aux proches de la victime.

Il faut noter que la succession d'événements dramatiques dans ce même commissariat soulève des questions légitimes, lesquelles sont relayées par l'entourage des victimes et les médias. Les conclusions susmentionnées permettront, le cas échéant, d'améliorer les procédures pour que ce type d'événement tragique ne se reproduise plus dans le cadre d'une détention.

Concernant le décès survenu la semaine passée, quand pourra-t-on disposer des conclusions de l'autopsie ? Disposez-vous d'informations sur les conclusions des enquêtes menées par le parquet et le Comité P ? Pouvez-vous nous indiquer s'il y a eu un contact avec la famille pour que lui soient communiqués les éléments déjà connus et lui offrir tout le soutien indispensable face à ce drame.

Quels éléments peuvent-ils déjà être communiqués à ce stade, qui permettraient de comprendre ce qu'il s'est passé entre l'arrestation et la mise en cellule, et évidemment entre la mise en cellule et le décès ? Les conclusions des enquêtes du Comité P et du parquet pour les deux dossiers précédents sont-elles disponibles ? Dans la négative, quand peut-on espérer les connaître ? Les protocoles internes ont-ils été modifiés depuis ces deux événements ?

M. le Bourgmestre.- C'est avec une grande tristesse qu'on a appris le décès de Sourour Abouda. C'est évidemment un drame. Comme les conseillers communaux l'ont dit, mes pensées vont à son fils, sa famille et ses amis, et toutes les personnes qui se sont manifestées.

D'abord, une précision de contexte. Il ne s'agit pas d'un commissariat, mais du centre de détention de la police locale. Quelque 9.000 personnes par an passent par ce centre équipé de caméras, avec un personnel spécifique et des cellules aménagées. Ce centre se trouve sur la Cité administrative. Il est important de le dire, car on pourrait croire qu'un commissariat dysfonctionne par rapport aux autres. C'est l'endroit où sont principalement emmenées les personnes lorsqu'elles sont arrêtées. Pour les plus anciens, ce qui se trouvait avant à « l'Amigo » a été transféré là-bas.

Je voudrais revenir sur les faits, en tout cas sur les éléments que je peux commenter, car, vous le savez, une enquête du parquet est en cours et il faut

respecter le secret de l'instruction. Il y a sans doute constitution de partie civile, raison pour laquelle un juge d'instruction a été désigné. Je ne pourrai pas répondre à l'ensemble des questions, mais je vous dirai tout ce qu'il m'est autorisé de dire.

Nous avons été contactés très tôt le matin par nos services de police parce que la personne concernée s'était introduite dans une voiture sur la voie publique à Ixelles. C'est le propriétaire dudit véhicule, à Ixelles, qui a contacté nos services en disant qu'une personne refusait de quitter son véhicule. La patrouille est arrivée sur place et a constaté que l'intéressée ne pouvait être raisonnée. Il lui a été demandé plusieurs fois de quitter les lieux, mais sans suite. S'agissant de son état, on ne dispose que des constats des policiers, mais l'analyse toxicologique est en cours. Même si j'en connaissais les résultats, ce n'est pas à moi de vous les donner. Par conséquent, l'intéressée a été arrêtée administrativement pour trouble à l'ordre public. Ensuite, elle a été emmenée en chambre de dégrisement au centre de rétention qui, je le répète, n'est pas un commissariat classique.

Les circonstances du décès ne peuvent être communiquées qu'après autopsie, et cela, afin de conserver la sérénité de l'enquête. Cependant, notons que les membres de notre personnel, immédiatement après l'ouverture des portes de la cellule, ont prodigué les premiers soins en effectuant des compressions thoraciques et utilisé un défibrillateur en attendant l'arrivée des services d'urgence. Le personnel du centre de rétention est formé à la réanimation. Le parquet a été avisé et est descendu sur les lieux, avec un magistrat, un médecin légiste et le laboratoire de la police fédérale.

Une enquête indépendante a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes du décès par le parquet et le Comité P. Il y a des images, mais je ne les ai pas visionnées, ce qui est normal. Ce n'est pas à moi de le faire. Il n'y aurait

pas d'intervention d'un tiers. En gros, ce n'est pas un acte policier qui a provoqué la mort. Je n'irai pas plus loin. Ce n'est pas à moi de commenter la cause de la mort. En tout cas, ce n'est pas un acte policier, un coup, une prise, que sais-je, qui aurait provoqué la mort, d'après les images des caméras.

Voilà ce que je suis en mesure de vous dire aujourd'hui. Je sais que c'est toujours un peu frustrant. Cet endroit, en effet, a été le lieu de deux décès précédemment. Les enquêtes sont toujours en cours. Moi aussi, je voudrais qu'elles avancent plus vite.

Nous avons revu les protocoles, notamment pour les visites des personnes en cellule : toutes les heures en journée et toutes les deux heures la nuit. On ne souhaite pas passer et réveiller les gens toutes les demi-heures. Des procédures ont été mises en place depuis ces événements, et elles sont respectées.

On ne peut que déplorer le drame et espérer que l'enquête fasse la lumière le plus rapidement possible pour que la famille puisse faire son deuil.

Monsieur Jolibois, une convention avec le bourgmestre d'Ixelles prévoit qu'en cas d'incident sur le territoire d'une commune, c'est toujours le bourgmestre concerné qui prend contact en premier lieu. Nous avons contacté l'avocate de la famille dès vendredi et nous nous sommes mis à sa disposition pour recevoir ladite famille si elle le souhaitait. Pour l'instant, je pense qu'elle souhaite laisser les procédures suivre leur cours et qu'elle est en contact avec le parquet par le biais de son avocate.

Malheureusement, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. J'aurai essayé de vous éclairer sur les faits qui sont connus pour l'instant et qui peuvent être communiqués.

M. Bauwens.- Après l'arrivée au commissariat ou centre de détention, la personne a-t-elle été examinée par un médecin ? Cette question est fondamentale, pour la famille. Dans son état, cette personne avait besoin d'une surveillance particulière. Il fallait s'assurer qu'elle allait bien.

Que pensez-vous de la demande de réaliser un audit du commissariat qui a connu trois décès en deux ans ?

M. Weytsman.- Vous avez été très clair. Je comprends que vous ne puissiez pas répondre à tous, notamment par respect pour la famille. Merci aussi d'avoir partagé avec nous des vidéos qui montreraient qu'il n'y a pas d'intervention d'un tiers.

Confirmez-vous le fait qu'il y a eu plusieurs décès dans ce même centre ? La plupart des personnes qui sont arrêtées administrativement se retrouvent dans ce centre, lequel compte de nombreuses cellules, je présume. Il serait utile que nous visitions cet endroit afin de savoir à quoi il ressemble.

Est-ce que, de facto, je peux dire qu'il est évidemment gravissime, mais pas anormal que les décès surviennent dans ce centre en particulier, puisque les arrestations administratives ne se pratiquent pas très souvent dans les commissariats ?

M. le Bourgmestre.- On ne peut pas dire que les décès sont normaux.

M. Weytsman.- Non, bien sûr. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. le Bourgmestre.- C'est là qu'il y a 9.000 arrestations par an, administratives et judiciaires.

M. Jolibois.- Nous serons attentifs au déroulement et aux conclusions des enquêtes, qui devraient recenser les points à améliorer dans le futur.

Question d'actualité de M. WEYTSMAN concernant les accusations contre l'association Les Cuisines Bruxelloises, qui ternissent la réputation de la Ville de Bruxelles

M. Weytsman.- J'ai lu avec beaucoup d'attention un article paru ce jour dans la presse, concernant la qualité des repas servis par les Cuisines bruxelloises et du management interne de l'asbl. Il y est question d'un manque d'hygiène, de repas périmés, de lieux de préparation où rôdent des souris, etc. Je prends cela avec beaucoup de pincettes. Je ne sais pas ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas. J'ai presque envie de vous dire, en toute transparence, que cela me semble un peu gros. Cela dit, ces propos relayés dans la presse portent atteinte aux Cuisines bruxelloises, mais aussi à la réputation de la Ville de Bruxelles. Je crois qu'on doit réagir en prenant des mesures, si nécessaire, ou en s'assurant qu'on ne puisse plus lancer de telles accusations impunément.

Avez-vous pris connaissance de l'article ? Quelles suites allez-vous lui réserver ?

Avez-vous connaissance d'autres accusations qui auraient été formulées à l'encontre des Cuisines bruxelloises ces dernières années ?

J'imagine que les contrôles d'hygiène des Cuisines bruxelloises sont réguliers. Un audit a-t-il déjà été réalisé ?

Des améliorations ont-elles été apportées aux procédures ? Des difficultés ont-elles été recensées et des mesures sont-elles prises pour les résoudre ?

M. Hellings, échevin.- En effet, j'ai pris connaissance de cet article dans La Capitale de ce matin. Je vous avoue que j'en suis tombé de ma chaise, parce

qu'il remet en cause l'activité du département de l'enfance, qui fournit écoles et crèches. Votre question me permet de réfuter fermement les accusations portées à l'encontre des Cuisines bruxelloises.

Cet organisme rassemble dix communes bruxelloises et livre 4,5 millions de repas par an dans les écoles. Aujourd'hui, 12.750 repas ont été livrés dans les écoles de la Ville et les communes associées. Nous n'avons pas reçu de plaintes relatives à l'hygiène ou à la qualité des repas au cours des derniers mois. Dans l'article, c'est la cuisine d'Anderlecht qui est mise en cause. C'est là que sont fabriqués les repas en attendant la rénovation de la cuisine de Haren. C'est une cuisine flambant neuve. Il ne s'agit pas d'un vieux bâtiment malpropre. Nous l'avons inaugurée il y a moins d'un an.

Comme toutes les cuisines - il y a dix sites de production -, elle fait l'objet d'un contrôle mensuel des nuisibles (souris) et de l'hygiène. Pour les contrôles de l'AFSCA, il existe un marché avec la société Quality Partner, qui effectue des contrôles réguliers dans toutes les cuisines, y compris celle d'Anderlecht. Le dernier rapport de l'AFSCA date d'octobre 2021. Il y est donné un avis favorable sans condition sur les questions d'hygiène. Nous avons toujours été irréprochables sur ce point.

Pour répondre à votre question, nous n'avons jamais subi d'attaque de ce genre depuis que l'association existe, à savoir 20 ans. Sur ma suggestion et en toute transparence, quand la journaliste a pris contact avec nous vendredi, nous lui avons proposé de venir immédiatement sur place, ce qu'elle a fait. Elle a pu visiter les lieux, là où les photos ont été prises, pendant une heure sans constater aucun problème d'hygiène. En toute transparence, nous avons mis à disposition le lieu sans prévenir le personnel. La journaliste est allée visiter le site le jour même où nous avons eu connaissance de ces accusations. C'est de la

diffamation.

Cela a lieu dans un contexte particulier. En effet, c'est un ancien employé qui est allé trouver la journaliste avec ces photos, un employé que nous avons licencié pour faute grave le 17 novembre 2022 parce qu'il avait agressé physiquement et verbalement un de ses collègues.

Nous sommes tristes de constater que cette affaire ternit l'image des Cuisines bruxelloises et met en cause la qualité, mais aussi le professionnalisme de la structure et de ses agents. Je tiens à rassurer l'ensemble des membres des Cuisines, les pouvoirs organisateurs, les communes et les parents : l'hygiène et la santé publique sont la priorité absolue de l'association et de ses membres. Nous avons contacté notre avocat. Celui-ci nous conseille, d'ores et déjà, de nous constituer partie civile dans une procédure pour diffamation. Nous en discuterons lors du prochain conseil d'administration qui a lieu lundi prochain.

C'est dommage, car nous avons entamé une transformation des Cuisines par l'adoption de six axes stratégiques, en décembre 2020, pour la période 2020-2025, et nous avons des tas de projets à présenter à la presse, comme la « durabilisation », l'obtention du label Good Food ou le 100 % bio dans les crèches gérées par la cuisine d'Anderlecht. Nous aurons d'autres occasions de parler des Cuisines bruxelloises de façon très positive, une structure qui est au service des citoyens et des citoyennes bruxellois, en particulier des enfants qui bénéficient de ses repas. En tout cas, c'est une triste histoire et je la regrette profondément.

M. Weystman.- Donc, une journaliste vous contacte. Elle vous demande d'avoir accès au site. Elle constate qu'il n'y a pas de problème et elle écrit quand même cet article ?

M. Hellings, échevin.- Elle n'a pas demandé à avoir accès. C'est moi qui lui ai suggéré d'aller vérifier sur place s'il y avait des problèmes d'hygiène à la cuisine d'Anderlecht.

M. Weytsman.- Elle y est allée et elle a quand même décidé d'écrire cet article ?

M. Hellings, échevin.- La liberté de la presse, c'est fondamental.

M. Weytsman.- Elle a quand même jugé bon d'écrire l'article. Vous nous dites qu'il n'y a pas eu de problème, vendredi, lors de sa visite. Comment pouvez-vous affirmer qu'aucun problème n'a été constaté ce vendredi lorsqu'elle est allée sur place ?

M. Hellings, échevin.- Parce que le directeur général était avec elle. Il lui a ouvert la porte et il lui a montré les lieux où ont été prises les photos. Il lui a expliqué quels étaient les processus d'hygiène et de sécurité en vigueur, et cela, sans avoir rien préparé.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Vendredi 27 janvier 2023 :

- à 12 heures : sections ordinaires

Lundi 30 janvier 2023 :

- à 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Président. - La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 22h40.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 22u40.*